

BRET (GEORGES, ROBERT, RENÉ, LÉON), né le 21 septembre 1885, à Melun (Seine-et-Marne).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1924 à 1942.

Docteur en droit, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, Georges Bret a été élu pour la première fois député, aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste d'Union républicaine et de concorde nationale, où il occupait la quatrième place, et qui enleva tous les sièges. Il obtint personnellement 65.032 voix sur 124.444 votants.

Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique et appartint aux Commissions de l'enseignement et des Beaux-arts, et du suffrage universel. Il limita ses activités à son rôle de Commissaire.

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il se présenta dans la circonscription de Redon, et emporta le siège au premier tour de scrutin, par 11.189 voix contre 4.809 à M. Duclos. Toujours inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il entra à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Comme sous la précédente législature, il ne prit part à aucun débat en séance publique.

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 10.873 voix contre 4.219 à M. Hautbois, il s'inscrivit au groupe du centre républicain, et appartint aux Commissions de l'Algérie, des colonies et des protectorats et du suffrage universel. Il fut chargé d'un rapport sur une proposition de loi tendant à compléter les dispositions du code du travail et de la prévoyance sociale en ce qui concerne les employés (1932).

Il conserva son siège aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 10.351 voix, contre 7.664 à M. Leparoux. Il ne s'inscrivit à aucun groupe et resta membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Il se cantonna, comme précédemment dans son rôle de commissaire.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il se prononça en faveur des pleins pouvoirs demandés par le Maréchal Pétain, et se tint désormais à l'écart de la politique. Il s'est fixé à Paris.

BRETEAU (ALMIRE), né le 28 mai 1862 à Tresson (Sarthe), mort le 6 juillet 1930 au Mans (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1924 à 1927.
Sénateur de la Sarthe de 1927 à 1930.

Boursier au Lycée du Mans, Almire Breteau, après avoir obtenu son baccalauréat, s'inscrivit à la Faculté de médecine de Paris où il soutint sa thèse de doctorat.

Il installa son cabinet médical à Bouloire, où il exerça durant 35 ans. Son dévouement aux familles éprouvées, son attachement à ses malades, lui valurent d'être élu conseiller municipal et maire de Bouloire en 1890, pour le rester jus-

qu'en 1919, et d'entrer au conseil général de la Sarthe (canton de Bouloire) en 1895 pour y siéger jusqu'à sa mort.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste du Cartel des gauches, où il occupait la deuxième place et qui fut élue toute entière. Il obtint personnellement 51.079 voix, sur 95.588 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il entra à la Commission de l'hygiène, et eut l'occasion de se faire entendre à la tribune au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1925.

Mais il devait bientôt se démettre de son mandat de député à la suite de son élection au renouvellement sénatorial du 9 janvier 1927. Il emporta le siège de sénateur au premier tour de scrutin, par 442 voix sur 867 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, et fut admis à la Commission de l'hygiène, de l'assurance, de l'assistance et de la prévoyance sociales. Il intervint dans la discussion du budget du travail et de l'hygiène, de l'exercice 1929 (1928), et dans celle du projet de loi relatif à la protection de la santé publique (1929).

Son état de santé ne lui permit pas de donner sa mesure. Il mourut en cours de mandat, le 6 juillet 1930, au Mans, âgé de 68 ans. Le Président Paul Doumer prononça son éloge funèbre à la séance du 7 juillet : « C'était un homme modeste, déclara-t-il. Affable, dévoué, qui avait su conquérir l'estime et la sympathie de ses concitoyens. Au Luxembourg, où il siégeait depuis peu, il était apprécié de tous. Son bon sens, la rectitude de son jugement, rendaient ses avis précieux. »

BRETEUIL (HENRY, CHARLES, JOSEPH LE TONELIER DE), né le 17 septembre 1848 à Paris, mort le 4 novembre 1916 à Paris.

Député des Hautes-Pyrénées de 1877 à 1881 et de 1885 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 482.)

Réélu sans concurrent aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 6.804 voix sur 8.464 votants dans la circonscription d'Argelès, il démissionna le 18 octobre 1892, ayant refusé, malgré les conseils du pape Léon XIII aux catholiques français, de se rallier à la République. Cette décision fut chaleureusement approuvée par les partis républicains auxquels elle donnait un siège supplémentaire et réprouvée par les partis de droite qui la qualifiaient de trahison. Il fut remplacé par son vieil adversaire Alicot.

Retiré de la politique, il accomplit de nombreux voyages aux Indes, au Danemark, au Portugal, en Russie, etc.

Très répandu dans la haute société parisienne, il avait été le guide et le conseil du roi Edouard VII, alors Prince de Galles, durant ses séjours à Paris, et était devenu son ami. Le futur Georges V

résida plusieurs semaines dans son hôtel de l'Avenue du Bois de Boulogne quelques années avant la guerre de 1914-1918.

Il est mort le 4 novembre 1916 à Paris, à 68 ans.

BRETIN (Louis), dit THEO-BRETIN, né le 11 janvier 1879, à Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire), mort le 12 juillet 1956 à Chagny (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1914 à 1919 et de 1924 à 1928.

Elève de l'Ecole normale primaire de Mâcon, Théo-Bretin en sort instituteur. Affilié très jeune au parti socialiste S.F.I.O., il fonde, vers 1899, le groupe socialiste du centre minier d'Epinac.

Conseiller municipal, puis maire de Chagny, il se présente aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, dans la deuxième circonscription de Chalon-sur-Saône, et est élu au deuxième tour de scrutin, par 7.564 voix contre 5.912 à M. Robin-Perrier. Il s'était déclaré partisan du relèvement national par une réforme profonde du système fiscal, par la réforme de l'enseignement et par la constitution des Etats-Unis d'Europe.

Il s'inscrit au groupe socialiste, et entre à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, à celle de la législation fiscale, à celle de la marine marchande, à celle de la réorganisation économique et à celle de l'armée.

Mais la première guerre mondiale éclate, et il est mobilisé comme soldat au 59^e régiment d'infanterie territoriale, puis promu sous-lieutenant et muté au 65^e territorial le 6 mars 1915. Il regagne un peu plus tard le Palais-Bourbon où il fait preuve d'une intense activité. Il participe à de nombreux débats parmi lesquels on peut citer ceux concernant : la réglementation et l'ouverture de nouveaux débits de boissons, la gratuité des envois postaux aux militaires mobilisés (1915) ; la crise des frets, la taxation des denrées et substances propres à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage, la prime au quintal de blé récolté en 1917, la visite des exemptés et réformés (1916) ; le régime des productions de guerre, la taxation du blé, l'imposition de la saccharine et des autres substances édulcorantes artificielles (en qualité de rapporteur), le ravitaillement, les pupilles de la Nation, la répression de l'ivresse publique (1917) ; la législation des pensions des armées de terre et de mer, le relèvement des tarifs de chemins de fer d'intérêt général, le monopole de l'alcool (1918) ; la réforme de la loi électorale, la journée de huit heures, la création et l'organisation des chambres d'agriculture, le traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919 (1919), et il interpelle entre temps le Gouvernement sur la réquisition des vins (1916).

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste, il prend la deuxième place de la liste socialiste qui est battue par la liste de concentration républicaine. Il n'obtient personnellement que 36.515 voix sur

120.825 votants. Mais à celles du 11 mai 1924, la liste socialiste où il occupe la troisième place enlève cinq sièges. Il entre à la Commission des douanes et conventions commerciales, à celle de la marine marchande, à celle du suffrage universel, à celle des marchés et spéculations, à celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats et à celle des boissons. Il se fait entendre sur : la vie chère, l'approvisionnement en blé, farine et pain (1924) ; la réintégration des cheminots révoqués, les tarifs de transports des marchandises, le prix de la betterave sucrière, la viticulture, la liquidation des pensions (1925) ; le prix du pain, le tarif général des douanes (1926) ; les écoles normales primaires (1927).

Il subit un échec dans la circonscription de Mâcon aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement n'obtenant, au deuxième tour, que 9.892 voix contre 10.564 à M. Vincent Jacoulat qui lui succède.

Il reprend alors ses occupations et se retire dans sa ville de Chagny, où il meurt le 12 juillet 1956, âgé de 77 ans.

BRETON (ERNEST, JOSEPH), né le 19 avril 1841 à Bray-Envermeu (Seine-Inférieure), mort le 12 novembre 1901, à Paris-18^e.

Député de la Seine-Inférieure de 1889 à 1901.

Fils d'agriculteur normands, agriculteur lui-même, Ernest Breton s'était toujours considéré comme le mandataire de l'agriculture. Membre de la Société agricole de l'arrondissement de Dieppe, il sut gagner la sympathie et l'estime du monde rural à qui il prodiguait des conseils toujours très appréciés.

Ses compatriotes l'envoyèrent successivement siéger au conseil d'arrondissement puis au conseil général et l'élirent maire d'Envermeu.

Il fut ainsi encouragé à se présenter aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la première circonscription de Dieppe. Dans sa profession de foi, il se déclarait sincèrement partisan de la République et du maintien des institutions qui nous assurent l'ordre et la liberté, son programme comportait : « Diminution de l'impôt foncier, défense des intérêts maritimes, allègement des charges financières, pratique d'une politique d'économie, respect absolu de la liberté de conscience. »

Il fut élu par 5.454 voix, contre 5.381 à M. de Laborde-Noguez, au premier tour de scrutin. Inscrit au groupe de l'Union progressiste, il appartint à diverses Commissions spéciales. Il se fit entendre à la tribune, au cours du débat sur le projet de loi tendant à distraire une portion du territoire de la commune du Tréport (Seine-Inférieure), pour l'annexer à celle de Mers (Somme) (1891), et dans la discussion d'interpellations concernant les mesures à prendre en présence de l'avi-lissement du prix du bétail occasionné par la sécheresse (1893).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin par 6.384 voix contre 3.808 à M. Jubault, et toujours membre de diverses Commissions, il prit la parole sur le budget des affaires étrangères de l'exercice 1895 pour protester contre le transport de matériel de guerre à Madagascar, confié à une compagnie anglaise et dans la discussion générale du budget des postes et télégraphes du même exercice (1895).

Il retrouva son siège aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 et présenta un amendement au budget des finances de l'exercice 1899, tendant à faire augmenter l'indemnité parlementaire (1899).

Dans le même temps, il déposait un certain nombre de rapports sur des projets de loi d'intérêt local.

Il mourut à Paris, en cours de mandat, le 12 novembre 1901. Son éloge funèbre fut prononcé par M. Georges Cocheru, vice-président, à la séance du 14 novembre. Après avoir rendu hommage au « fils de la plantureuse Normandie qui avait conservé toute la vigueur du sang dont il était issu, aux qualités de force et d'endurance des races du Nord », « il laissera le souvenir, déclara-t-il, d'un ferme républicain, dévoué sans réserve à sa foi politique, d'un collègue loyal et modeste, vers lequel son caractère désintéressé entraînait toutes les sympathies. »

BRETON (JEAN-PIERRE), né le 24 mars 1865 à Saint-Julien (Rhône), mort le 9 juin 1952 à Pommiers (Rhône).

Député du Rhône de 1924 à 1928.

Descendant d'une famille de viticulteurs, originaire du Beaujolais, viticulteur lui-même, Jean-Pierre Breton s'intéressa très jeune à l'organisation coopérative de la production viticole. Ses initiatives heureuses, ses qualités de chef, lui valurent bientôt la sympathie et la reconnaissance de ses compatriotes qui l'élirent conseiller municipal de Pommiers en 1908, maire en 1912, et conseiller général du Rhône, pour le canton de Pommiers en 1922.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il fut inscrit huitième sur la liste du bloc des gauches, composée de radicaux-socialistes et de socialistes S.F.I.O., menée par Edouard Herriot, qui fut élue toute entière. Il obtint personnellement 110.807 voix sur 194.916 votants. Inscrit au groupe socialiste, il appartint à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, et à la Commission de la marine militaire. Se consacrant tout particulièrement à ses travaux de commissaire, il ne participa à aucun débat.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928, et reprit ses occupations à Pommiers, se désintéressant, tout au moins en apparence, de la vie politique.

Il y mourut, le 9 juin 1952, âgé de 87 ans.

BRETON (JULES, LOUIS), né le 1^{er} avril 1872, à Courrières (Pas-de-Calais), mort le 2 août 1940 à Bellevue.

Député du Cher de 1898 à 1921.

Sénateur du Cher de 1921 à 1930.

Sous-secrétaire d'Etat aux inventions de 1916 à 1917.

Ministre de l'Hygiène,

Assistance et Prévoyance sociales de 1920 à 1921.

Neveu du peintre et poète Jules Breton, membre de l'Institut, Jules, Louis Breton fit ses études secondaires au lycée de Lille, puis vint à Paris pour entrer au laboratoire de chimie de M. Schutzenberger, au collège de France.

Dès 1891, alors qu'il n'a que 19 ans, se dessine sa vocation politique : il collabore, de Paris, au *Réveil du Nord*, et fonde le groupe socialiste des étudiants.

L'année suivante, il crée une revue socialiste *Le Drapeau rouge* et adhère au comité révolutionnaire central. Il prend part à la manifestation anticléricale du 22 mars 1892, à l'église Saint-Merry, où, prenant la place du prédicateur, il prononce un discours du haut de la chaire. Puis il dirige *Le Parti socialiste*, organe du comité révolutionnaire et fonde une imprimerie destinée à la publication de brochures socialistes.

Le 1^{er} mai 1893, le Gouvernement ayant ordonné la fermeture de la Bourse du travail, il participe à la manifestation de protestation, et est condamné, en même temps que le député Eugène Baudin à 200 francs d'amende. Le 10 février 1894 il est condamné par la Cour d'assises à deux ans de prison, pour un article publié dans *Le Parti socialiste*. Libéré en 1895 de la prison de Clairvaux, son retour à Paris est salué par un rassemblement socialiste. Il continue son activité journalistique en assurant la chronique scientifique à *La Petite République*. Il est élu député de la 2^e circonscription de Bourges, au scrutin de ballottage du 22 mai 1898, par 9.084 voix contre 7.881 à M. Monnier.

Siégeant à l'extrême gauche du groupe républicain socialiste, il appartient à diverses commissions spéciales, et attaque, dès le début de la législature, l'élection du prince d'Arenberg, réclame l'abrogation de la loi d'exception contre les anarchistes, et appuie le vote de nombreuses lois sociales. A l'ouverture de la session de 1899 il est secrétaire d'âge de la Chambre. Il interpelle le Gouvernement sur l'affaire Dreyfus, prend part aux discussions des budgets des exercices 1899, 1900, 1901 et 1902, parle du chômage, de l'augmentation de la flotte, du régime des boissons, de l'amnistie, du contrat et du droit d'association, de la durée du service militaire, de l'affichage électoral, etc. Son interpellation sur l'emploi du blanc de céruse dans les travaux publics sera à l'origine de l'interdiction de l'emploi des composés du zinc dans la fabrication des peintures de décoration. Il est élu secrétaire de la Chambre en 1902, pour la durée de la session.

Il retrouve son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier

tour de scrutin, par 9.617 voix contre 4.493 à M. Robin. Membre de la Commission des associations et congrégations, de celle d'assurance et de prévoyance sociales et de celle du règlement, il est de nouveau secrétaire d'âge de la Chambre. Il interpelle le Gouvernement sur le fonctionnement de certains établissements congréganistes d'assistance, et rapporte le projet de loi, dont il est l'inspirateur, sur l'emploi des composés du plomb dans la peinture en bâtiment. Il s'intéresse en outre à la remise à la ville de Paris des terrains du Champ de Mars, au recrutement de l'armée (service de deux ans), aux périodes d'exercice des hommes de la réserve, à l'amnistie, et aux budgets des exercices 1903, 1905 et 1906, etc.

Réélu aux élections générales du 24 avril 1906, au premier tour de scrutin, par 13.546 voix contre 2.768 à M. Géraudain, il siège à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle de l'hygiène publique et à celle du règlement. Dès le début de la législature il interpelle le Gouvernement sur l'application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, rapporte le projet de loi tendant à l'interdiction de l'emploi de la cêruse dans les travaux de peinture en bâtiment, parle des compagnies de discipline, de la réforme électorale, du tarif général des douanes et prend part à la discussion des budgets des exercices 1907, 1908, 1909 et 1910, etc. tandis qu'il dépose une proposition de loi tendant à transférer au Panthéon des cendres d'Emile Zola.

Ses électeurs lui restent fidèles aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, où il obtient 10.720 voix contre 6.790 à M. Péraudin. Il appartient aux mêmes Commissions que sous la précédente législature, et entre à celle du suffrage universel. Il devient président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et est élu membre du conseil d'administration de la caisse des recherches scientifiques. Il se fait entendre à la tribune sur : la réforme électorale, les établissements de bienfaisance privée, les habitations à bon marché, le repos des femmes en couches, l'extension aux maladies professionnelles de la loi sur les accidents du travail, la durée du service dans l'armée active, l'assistance aux familles nombreuses, les modifications à apporter aux lois organiques sur l'élection des députés, les soldes des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer, les bonifications aux veuves d'assurés des retraites ouvrières, l'établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu, etc. Il fait voter en outre un règlement qui améliore notablement le travail parlementaire et servira de base aux modifications ultérieures.

Il est encore réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 8.918 voix contre 5.728 à M. Mignaine. Il siège aux mêmes commissions auxquelles viennent s'ajouter celle des documents de guerre, et celle

de l'énergie hydraulique. Il préside encore la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et devient président de celle du suffrage universel et de celle du règlement. Il parle à la tribune de la représentation proportionnelle, des victimes civiles de la guerre, des accidents agricoles, des allocations aux familles de mobilisés, des baux et loyers pendant la guerre, de l'organisation du contrôle aux armées, de la rééducation des blessés et mutilés de la guerre, de la réforme de la loi électorale, du droit de vote des femmes dans certaines élections. Président du groupe parlementaire de protection des familles nombreuses, il fait adopter le régime des permissions en faveur des combattants du front qui a les conséquences les plus heureuses sur le moral des troupes et rétablit le rythme de la natalité. Il oriente ses travaux de savant vers la création de voitures blindées dont il prévoit la nécessité, et introduit en France la traction sur chenilles, devenant ainsi le père des chars d'assaut français.

Ces recherches scientifiques le désignent en septembre 1914 pour siéger à la Commission supérieure des inventions intéressant la défense nationale. Le 14 décembre 1961 il devient sous-secrétaire d'Etat des inventions intéressant la défense nationale dans le sixième Cabinet Aristide Briand du 12 décembre et conserve ce portefeuille dans le cinquième Cabinet Ribot du 20 mars 1917 et le premier Cabinet Painlevé du 12 septembre 1917 où il est chargé des inventions, études et expériences techniques intéressant la défense nationale. Il démissionne avec ce Ministère le 13 novembre mais est chargé des fonctions non rétribuées de directeur des inventions, des études et des expériences techniques jusqu'en 1922 date à laquelle la direction est transformée en office national des recherches scientifiques et industrielles dont il reste pendant près de vingt ans le directeur énergique et compétent.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prend la tête de la liste de concentration républicaine, qui a trois élus. Il obtient personnellement 37.293 voix sur 75.997 votants. Quelques semaines plus tard, le 20 janvier 1920, Alexandre Millerand lui confie le premier portefeuille de Ministre de l'hygiène, assistance et prévoyance sociales dans son premier Cabinet. Il conserve ces mêmes fonctions dans le deuxième Cabinet Millerand du 18 février 1920 et dans le Cabinet Georges Leygues du 24 septembre 1920. En cette qualité, il soutient le budget de son Ministère, obtient l'autorisation de construire des habitations provisoires dans la banlieue parisienne et une série d'habitations à bon marché. Partisan d'une politique de repopulation du pays, il crée la Médaille de la famille française ; on le surnomme le « Ministre de la natalité ».

Il crée à cette même époque le salon des Arts Ménagers dont les bénéfices sont destinés au budget de l'office des inventions, et il est élu en 1927 à l'Académie des sciences, au siège laissé vacant par

Adolphe Carnot. Il est le plus jeune membre de l'Institut.

Au renouvellement du 9 janvier 1921, il est élu sénateur du Cher, au deuxième tour de scrutin, par 407 voix, sur 683 suffrages exprimés. Il se démet de son mandat de député le 15 février. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et entre à la Commission de l'armée. Il se fait entendre au cours de la discussion des budgets de l'hygiène et de l'instruction publique de l'exercice 1921, et s'intéresse en 1922, au droit de vote des femmes. Il échoue aux élections du 20 octobre 1920 (renouvellement du 14 janvier 1930, n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 113 voix sur 687 votants ; il ne s'est pas représenté au tour suivant.

Il se consacre alors uniquement à ses travaux scientifiques.

La dernière partie de sa vie est assombrie par une paralysie progressive, contre laquelle, de son lit, il lutte farouchement en inventant des mécanismes lui permettant, par le seul mouvement des lèvres, d'ouvrir sa fenêtre, de téléphoner et de travailler au tableau noir.

Après quarante années de vie politique et scientifique intense, il meurt le 2 août 1940, accablé par les événements qui désolent le monde.

Directeur de l'*Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales*, il laissait un grand nombre d'ouvrages : *Les rayons X et les ampoules radiographiques*, *La télégraphie sans fil et les courants de haute fréquence*, *Le plomb et ses composés*, *Les chars d'assaut*, *Rayons cathodiques et rayons X*, *Le carbure de calcium et l'acétylène*, *La chromophotographie*, *Les machines motrices*, *La traction mécanique*, *La commande électrique des machines*, etc.

Il avait créé la *Revue scientifique et industrielle* où étaient publiés de savants exposés sur les rayonnements à haute fréquence (rayons cathodiques, rayons X) et d'ingénieuses expériences sur les courants polyphasés et les dynamos.

BRETON (ANDRÉ, EMILE, ROBERT, dit ANDRÉ-JULES-LOUIS), né le 3 avril 1897 à Paris-13^e, mort le 1^{er} novembre 1954, à Paris-16^e.

Député du Cher de 1928 à 1936.

Sénateur du Cher de 1939 à 1945.

Fils du précédent, André-Jules-Louis Breton fait ses études secondaires au Lycée Charlemagne à Paris. Il attend d'avoir passé son baccalauréat pour s'engager aux armées. Il part au front en 1915 pour être versé sur sa demande dans les chars d'assaut introduits en France par son père. Il y gagne ses galons d'officier, est blessé au combat, et sa brillante conduite lui vaut la Croix de guerre avec palme et la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, il entreprend des études juridiques retardées par la guerre et les poursuit avec succès jusqu'au doctorat en droit.

En 1920, il entre, en qualité de Chef-adjoint, au Cabinet de son père, alors

Ministre de l'Hygiène. Puis, commence une carrière administrative, comme sous-préfet de Lesparre (Gironde). Il l'abandonne bientôt pour venir à Paris présider aux destinées du Salon des Arts ménagers, œuvre de son père. Il en devient commissaire général en 1926 et crée la revue « *Arts ménagers* », qui obtient un succès qui ne cesse de se démentir.

Il est attiré à son tour par la politique, et se présente aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la deuxième circonscription de Bourges. Il est élu au deuxième tour de scrutin, par 9.535 voix, contre 8.838 à M. Cornavin, député sortant. Il s'inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français et est nommé membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, de celle du suffrage universel et de celle des travaux publics et des moyens de communications. Il devient également membre du conseil national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Il participe à de nombreux débats. C'est ainsi qu'on l'entend parler des Palais nationaux à propos du budget des beaux-arts de l'exercice 1929, de l'achat de matériel cinématographique à propos du budget de l'instruction publique de l'exercice 1930, et des habitations à bon marché à l'occasion du budget de la santé publique de l'exercice 1932. Il s'intéresse en outre au sucrage des vins, aux dégrèvements d'impôts, aux secours de chômage, à la viticulture et au commerce des vins, à l'outillage national, et tout spécialement aux brevets d'invention. Il interpelle à plusieurs reprises sur le caractère illégal de la composition du Gouvernement, sur la création de départements et sous-départements ministériels et sur leur répartition. Il réclame l'installation à la Chambre d'un système électrique de votation pour alléger les débats. Il dépose en même temps des propositions de loi sur la législation des maladies professionnelles, sur le point de départ de l'année financière, sur l'application des assurances sociales aux anciens combattants et victimes de la guerre, etc.

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 9.816 voix contre 7.489 à M. Cornavin, il conserve son siège à la Commission du suffrage universel et entre aux Commissions des finances et du règlement. Il est nommé rapporteur des propositions de résolution tendant à la nomination de Commissions d'enquête sur l'affaire Stavisky, sur les événements du 6 février 1934, et chargée de préparer une réforme de la constitution. Il rapporte également le budget des pensions. en 1933, 1934 et 1935, puis celui des P.T.T. et de la Caisse d'épargne en 1936. Il se fait entendre en outre sur le perfectionnement de l'outillage national, sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire, sur le programme de travaux concernant la défense nationale, sur la réforme fiscale, sur l'assainissement du marché du blé, sur les pensions civiles et militaires, sur le statut organique de

l'armée de l'air, sur l'exposition internationale de 1937 à Paris, sur la réforme électorale, etc... tandis qu'il dépose un grand nombre de propositions de loi et de rapports tendant à modifier le règlement de la Chambre.

Il subit un échec aux élections générales du 26 avril 1936, où n'ayant recueilli que 5.933 voix au premier tour de scrutin, il ne se représente pas au second. M. Cornavin lui succède.

Il est alors nommé directeur du Cabinet de M. Maurice Viollette, Ministre d'Etat dans les deux Ministères Léon Blum du 4 juin 1936 et du 13 mars 1938; il assume les mêmes fonctions auprès de M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires étrangères et de M. Paul Ramadier, Ministre du Travail.

Mais aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939) il est élu sénateur du Cher, au deuxième tour de scrutin, par 352 voix sur 670 suffrages exprimés. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et entre à la Commission de l'enseignement, à celle de la législation civile et criminelle, à celle des comptes définitifs, à celle du règlement, et à celle des pétitions dont il devient secrétaire. Il se fait entendre sur le budget de l'éducation nationale de l'exercice 1940 et sur le fonctionnement des cours et tribunaux pendant la guerre, et il dépose en même temps un rapport sur la modification du règlement, et des propositions de résolution tendant l'une à assurer la protection des familles nombreuses par l'adoption de mesures de rationnement général, l'autre tendant à coordonner tous les services de la radiodiffusion française.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il se prononce en faveur de l'attribution des pouvoirs constituants au Maréchal Pétain comme le plus grand nombre de ses collègues, et, face à des chambres condamnées au mutisme décide d'entrer dans la magistrature. Il est d'abord nommé juge au tribunal civil de la Seine, puis président du tribunal de sécurité sociale dont il est pendant dix années l'organisateur et l'animateur. C'est sans doute dans ces fonctions que sa bonté, sa bienveillance pour tous, son dévouement inlassable qui étaient le fondement de son caractère, eurent l'occasion de s'exercer pleinement. Créateur dès 1930 de l'œuvre pour la sécurité et l'organisation des secours (S.O.S.) qui comprenait : le Comité de la sécurité contre l'incendie et le danger aérien, le Comité de la sécurité dans les transports et le Comité de la sécurité dans le travail, il développa ces organismes jusqu'à la perfection, organisant des expositions, publiant des ouvrages techniques et de propagande, créant enfin au début de 1954, dans le cadre de l'œuvre S.O.S. le Comité national pour la prévention et la protection (C.N.P.P.). A la sécurité sociale, dont il bâtit les murs et les bureaux, il lui fut loisible de prodiguer son activité en faveur du droit social dont il se fit l'apôtre : Sécurité dans le travail, la maladie, la vieillesse, lutte contre tous les fléaux, toutes les misères, en un mot, justice

sociales, telles étaient les fins auxquelles il consacrait le meilleur de lui-même.

Nommé en 1954, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, il ne put surmonter les fatigues dues à son labeur acharné. Il mourut prématurément, à 56 ans, dans son appartement parisien entouré de sa femme et de ses enfants, et de la sympathie de tous ceux qui avaient eu l'occasion de le connaître.

Mais son œuvre généreuse persiste et se poursuit grâce à ceux qu'il sut former.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

BREUIL DE SAINT-GERMAIN

(ALBERT, MOREAU DU), né le 3 décembre 1838 à Chaumont (Haute-Marne), mort le 9 avril 1919 à Paris.

*Représentant de la Haute-Marne
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député de la Haute-Marne
de 1839 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 483).

Il se représenta aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Langres. « Je m'efforcerais, déclarait-il, de faire prévaloir le programme des revendications du travail national : protection de l'agriculture et du travail contre la concurrence étrangère, suppression du régime des traités de commerce, dénonciation des traités expirant en 1892, révision du tarif général des douanes, taxation du vin au degré, réduction des charges fiscales qui pèsent sur les agriculteurs, révision des tarifs de pénétration, organisation de l'assistance publique dans les campagnes, fourniture des produits agricoles réservée aux cultivateurs français, et le travail aux ouvriers français, défense des intérêts religieux. »

Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 12.290 voix contre 6.296 à M. Mougeot. Inscrit au groupe conservateur, il appartint à diverses commissions spéciales et notamment à celle chargée d'étudier la révision des services administratifs. Il prit part à de nombreux débats sur : les propositions de loi relatives à la répression des atteintes portées à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers (1890), le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1890); le tarif général des douanes (1891); les propositions de loi ayant pour objet d'interdire le travail industriel aux accouchées pendant un certain délai, et de les indemniser de ce chômage (1892), et déposa au cours de la discussion du budget de l'exercice 1913, une disposition additionnelle, tendant à exempter de l'impôt foncier les terrains plantés de vignes (1893). Il interpella en outre le Gouvernement sur les faits qui se passèrent à Vicq (arrondissement de Langres) le 13 juin 1890.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1893, et se fixa à Paris, où il mourut le 9 avril 1919, âgé de 81 ans.

BRIAND (ARISTIDE), voy. ARISTIDE-BRIAND.

BRICE (DAMAS, DOMINIQUE, Jules), né le 28 octobre 1830, à Abancourt (Meurthe-et-Moselle), mort le 11 juillet 1905 à Montauville (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1893 à 1905.*

Propriétaire-agriculteur à Montauville, mais plutôt théoricien qu'expérimentateur, Jules Brice était vice-président de la Société d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, et publiait de nombreux articles économiques, notamment sur les douanes dont il combattit le tarif général de 1881, sur les traités de commerce etc. dans le bulletin édité par cette Société.

Elu conseiller général de Pont-à-Mousson le 4 août 1889, il fut présenté aux élections législatives de 1893, par les éléments réactionnaires de son arrondissement, qui tenaient à opposer au candidat agricole patronné par les républicains, un autre candidat agricole pour faire échec à M. Jules Cordier, député sortant. C'est Jules Brice qui emporta le siège au scrutin de ballottage du 3 septembre, par 7.420 voix contre 4.959 à M. Jules Cordier, dans la 1^{re} circonscription de Nancy. Il s'inscrivit au groupe des républicains nationalistes, et appartint à diverses commissions spéciales. Il intervint au cours de la discussion du budget des affaires étrangères de l'exercice 1898, au sujet des traitements des agents diplomatiques et consulaires, et déposa, en 1893, une proposition de loi établissant une taxe sur les ouvriers étrangers, et, en 1894, une proposition de loi établissant la déchéance, pour cause d'indignité, du mandat législatif.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 9.000 voix contre 2.393 à M. Pavin de Courteville et 2.080 à M. Schuh, il entra à la Commission relative à la crise vinicole. Il se fit entendre à la tribune à propos du régime des blés (1900), et déposa une seconde proposition de loi, tendant à établir une taxe sur les ouvriers étrangers (1898).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 10.484 voix contre 2.847 à M. Pantz et 2.419 à M. Bricchon ; mais, atteint dans sa santé, ses activités se bornèrent au dépôt d'un rapport sur les élections dans la 1^{re} circonscription des Côtes-du-Nord.

Le Président Paul Doumer annonça son décès à la Chambre, à la séance du 11 juillet 1905 et rendit hommage au « Collègue aimé et estimé de tous, dans cette Assemblée, comme dans son département. »

BRICE (RENÉ, JOSEPH), né le 23 juin 1839 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 26 août 1921 à Paris (6^e).

*Représentant de l'Ille-et-Vilaine
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député de l'Ille-et-Vilaine
de 1876 à 1889 et de 1893 à 1921.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 486).

Il échoua aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la 2^e circonscription de Rennes, ses adversaires lui ayant reproché avec véhémence de s'occuper personnellement de nombreuses sociétés financières. Il était en effet sous-gouverneur du crédit foncier, administrateur des chemins de fer de l'Ouest, du crédit foncier d'Algérie, de la Paternelle, du crédit franco-canadien et ces activités privées ne furent pas étrangères à son échec.

Mais il prit sa revanche aux élections générales du 20 août 1893 en se faisant réélire au premier tour de scrutin, par 8.807 voix contre 6.288 à M. Paul Carron, député sortant.

Inscrit au groupe des républicains progressistes, il appartint à diverses commissions spéciales, et notamment à celle chargée de l'examen des projets et propositions de loi sur le tarif général des douanes. Son activité ne se ralentit pas. Il intervint à la tribune pour parler plus particulièrement : des droits de douanes sur le blé et ses dérivés, à l'importation (1894) ; de la répression des fraudes commises dans la vente des beurres (en qualité de rapporteur) (1896) ; de l'établissement d'un droit d'entrée sur le plomb et ses dérivés (en qualité de rapporteur) (1896).

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 12.635 voix, il interpella le Gouvernement sur les chemins de fer d'intérêt local, et les tramways (1900).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 13.534 voix contre 26 à M. Huet. Il intervint en 1904 au sujet de l'amnistie des délits de régie, de chasse et de pêche.

Réélu sans concurrent aux élections générales des 6 mai 1906, 24 avril 1910 et 26 avril 1914, par 13.798, 13.111 et 12.090 voix, toujours au premier tour de scrutin, il intervint au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1912, au sujet des comices agricoles qui ne purent se réunir en 1911. Au début de la législature de 1914, il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste républicaine, qui eut quatre élus. Il obtint lui-même 47.759 voix sur 114.347 votants. Mais son activité se ralentit, il ne participa plus aux débats, et à la séance du 18 octobre 1921, le Président Raoul Péret annonçait son décès à la Chambre. Il avait épousé Antoinette Doucet, fille du secrétaire perpétuel de l'Académie française, et était devenu le beau-père

de Paul Deschanel. Il disparaissait à 82 ans. Dans son éloge funèbre, le Président Raoul Péret, après avoir retracé la longue carrière politique du défunt, déclara : « A cette place, nos yeux le chercheront souvent, notre souvenir retrouvera le collègue qui était la courtoisie même, le causeur délicat et charmant, le parlementaire attaché à toutes les traditions qui sont la garantie du prestige de nos assemblées. Nous sommes doublement affligés, car, dans le moment même que nous voyons disparaître un collègue vénéré que distinguaient les plus rares qualités d'esprit et de cœur notre pensée va vers celui qui, durant des années inoubliables a présidé nos débats avec un si vif éclat. »

BRIENS (ERNEST, FRANÇOIS), né le 13 août 1835 à Cérences (Manche), mort le 10 août 1907 à Cérences.

*Député de la Manche de 1883 à 1885
et de 1889 à 1894.
Sénateur de la Manche
de 1894 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT et COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. 1, p. 488).

Il prit sa revanche aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la 1^{re} circonscription de Coutances, au premier tour de scrutin, où il battit M. Charles Chevalier, député sortant, par 6.763 voix contre 5.637.

Membre de diverses commissions spéciales, il s'intéressa principalement aux problèmes agricoles, à ses affaires locales et aux élections. Il intervint à la tribune, en 1893, au cours de la discussion d'une interpellation sur l'avitilissement du prix du bétail occasionné par la sécheresse.

Il retrouva son siège aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 7.267 voix, contre 4.844 à son ancien adversaire Charles Chevalier. Mais quelques mois plus tard, il entra au Sénat, à la faveur de l'élection partielle du 7 janvier 1894, en remplacement de M. Emile Lenoël décédé le 24 octobre 1893. Il emporta le siège au premier tour de scrutin par 992 voix sur 1.089 suffrages exprimés et fut réélu au renouvellement triennal du 3 janvier 1897, toujours au premier tour, par 1.025 voix sur 1.129 votes émis.

Il s'inscrivit au groupe de l'alliance républicaine progressiste et appartint à plusieurs commissions *ad hoc*. Il eut l'occasion de se faire entendre au cours de la discussion des budgets des exercices 1903, 1904 et 1905.

Républicain progressiste jusqu'en 1899, il évolua par la suite sous l'influence de la politique Waldeck-Rousseau et vota depuis lors avec le bloc.

Est-ce en raison de ce revirement ? Mais il échoua au renouvellement du 7 janvier 1906, où il n'obtint que 422 voix au premier tour de scrutin, 461 au deuxième et 446 au troisième. Il ne se consola pas de cet échec et se retira dans ses terres de Cérences pour y chercher

l'oubli. Il demeura cependant conseiller général du canton de Lessay jusqu'aux élections cantonales de juillet 1906 où il ne se représenta pas. Il mourut quinze jours plus tard, le 10 août 1907, n'ayant pu subir, en raison de son grand âge l'opération qui l'eût sauvé. Il avait 72 ans.

Ses obsèques, ayant eu lieu avec les secours de la religion, produisirent certains remous parmi nombre de ses nouveaux amis anticléricaux qui se virent amenés à l'église, contre toute attente. Huit discours furent prononcés au cimetière. Le deuil était conduit par son fils, préfet de l'Hérault. Le défunt était président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Coutances depuis 1893. Outre son roman *La Baronne d'Ostie* il avait publié sous le pseudonyme d'Ernest Duchêne une pièce de théâtre, en un acte, en vers, intitulée : *Les charmes de Suzette*.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre du Cambodge.

BRIÈRE (HENRI, EMILE), né le 13 décembre 1873 à Flers (Orne), mort le 25 mars 1957, à Oran.

Député d'Oran de 1928 à 1936.

Henri Brière a fait ses études secondaires au collège catholique de Tinchebrai (Orne). Après avoir passé son baccalauréat, il vint s'installer, à l'âge de 17 ans, aux environs d'Oran, dans une propriété viticole appartenant à ses parents, pour en assurer l'exploitation. Il fait son service militaire à Philippeville, se marie en 1897 à Saint-Cloud (Oran) et est père de trois enfants lorsque survient la guerre de 1914. Il est d'abord mobilisé comme instructeur d'artillerie à Oran. Mais cette affectation ne convient pas à son patriotisme. Il demande à partir au front malgré ses 41 ans et est envoyé à Dinan (Côtes-du-Nord) toujours en qualité d'instructeur. Encore insatisfait, il renouvelle sa demande de départ au front avec le 10^e régiment d'artillerie de campagne. Son vœu est enfin exaucé : il combat en Argonne, à Verdun, et à l'armistice est un des premiers à faire son entrée à Strasbourg. Parti maréchal des logis, il termine la guerre avec les galons de lieutenant, la Croix de guerre, la Croix du combattant volontaire, et celle de Chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

Rendu à la vie civile, il regagne Oran où il fonde la caisse régionale agricole et est décoré de la Croix de Chevalier du Mérite agricole.

Sollicité par ses amis, il se présente aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la 2^e circonscription d'Oran, et est élu au deuxième tour de scrutin, par 6.768 voix contre 5.941 à M. Jules Gasser, ancien Sénateur d'Oran.

Il s'inscrivit au groupe de l'action démocratique et sociale, il entre à la Commission des mines et de la force motrice et

à celle de l'aéronautique civile, commerciale et militaire, maritime et coloniale. Il prend la parole à plusieurs reprises : sur le commerce des blés, pour évoquer la question des blés durs d'Algérie, sur le budget des postes, télégraphes et téléphones, des exercices 1931 et 1932, au sujet des commis d'ordre et de comptabilité des services extérieurs, sur la viticulture et le commerce des vins, sur le budget de la marine marchande de l'exercice 1932 pour défendre les industries de la conserve, tandis qu'il dépose une proposition de loi tendant à renvoyer dans leurs foyers, par anticipation, les soldats exerçant la profession d'agriculteur.

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 7.208 voix contre 6.995 à M. Abeilhé, il s'inscrit au centre républicain. Il retrouve son siège à la Commission de l'aéronautique et entre à celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Il se fait entendre sur l'organisation et la défense du marché du blé, sur la viticulture et le commerce des vins, sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933) ; sur l'assainissement du marché des vins (1934), sur l'activité des ligues (1935), et dépose un avis sur l'agrandissement projeté du port d'Oran.

Il ne se représente pas en 1936 et regagne Oran qu'il ne quitte plus.

Il devait y mourir, le 25 mars 1957, âgé de 84 ans, entouré de tous ses enfants.

BRIERRE (JACQUES, CHARLES, HYACINTHE), né le 14 janvier 1818 à Pithiviers (Loiret), mort le 22 août 1896 à Pithiviers.

Député du Loiret de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 488).

Il se fit battre à nouveau aux élections générales de 1889, Georges Cocheri l'ayant emporté sur lui de plus de 1.500 voix. Ce fut sa dernière tentative.

Il mourut quelques années plus tard, en 1896, dans sa ville natale âgé de 78 ans.

BRIET DE RAINVILLIERS (LOUIS, JEAN, PHILIPPE), né le 8 novembre 1838 à Boisumont (Somme), mort le 14 février 1907 au Château de Villalet, près d'Aumale (Seine-Inférieure).

Député de la Somme de 1877 à 1878 et de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 489).

Il fut battu encore une fois aux élections générales de 1889, au premier tour de scrutin par le comte de Douville-Maillefeu, et renonça désormais à la politique.

Il se retira dans sa propriété de Villalet, où il mourut le 14 février 1907 à 69 ans. Il est l'auteur de nombreux rapports sur des affaires d'intérêt communal ou départemental.

BRIFFAUT (HENRI, JEAN-BAPTISTE), né le 30 juillet 1857 à Wattrelos (Nord), mort le 21 juin 1938 à Wattrelos.

Député du Nord de 1924 à 1928.

Henri Briffaut commença à travailler dès que ses forces le lui permirent, comme ouvrier tisserand. Il milita très jeune, dans les rangs socialistes. La popularité qu'il y acquit l'amena au conseil municipal de Wattrelos en 1892 pour être constamment réélu. Il fut conseiller d'arrondissement de 1892 à 1896 et de 1901 à 1904, et entra au conseil général du Nord en 1906.

Maire de Wattrelos depuis 1912, il resta à la tête de sa commune pendant l'occupation allemande, et sa conduite patriotique devait lui valoir de dures épreuves : arrêté en avril et juin 1915 pour avoir refusé de fournir la liste des indigents et avoir conseillé aux ouvriers de ne pas travailler pour l'ennemi, il fut condamné en 1916 à deux mois de cellule. De nouveau appréhendé le 18 octobre 1916 pour s'être refusé au recensement des hommes de sa commune et astreint à trois mois de cellule, il fut déporté, à l'expiration de sa peine, au camp d'Holzwinden où il resta interné jusqu'en 1917.

Rapatrié, il eut la joie d'assister à la débâcle allemande de 1918 et à la libération de sa commune où il put fêter l'armistice au milieu de ses concitoyens. Les sentiments d'admiration et de sympathie dont il était entouré, l'amènèrent à se présenter aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste socialiste, où il figurait en 14^e position, et qui eut dix élus. Il emporta son siège par 160.156 voix sur 451.028 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il appartenait à la Commission de l'hygiène, et borna ses activités à son rôle de commissaire.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il se présenta dans la 7^e circonscription de Lille. Il n'obtint que 11.875 voix contre 12.963 à M. Léon Lierman qui emporta le siège au deuxième tour de scrutin.

Il regagna sa ville natale où il mourut dix ans plus tard, le 21 juin 1938, âgé de 81 ans.

BRIGAUT (EMILIEN), né le 15 septembre 1886 à Châtelleraut (Vienne).

Député d'Indre-et-Loire de 1924 à 1928.

Ses études terminées, Emilien Brigaut entra en 1899, comme apprenti, chez un coiffeur. Après deux ans de formation, il s'embarqua sur le *Trimard* en qualité d'ouvrier coiffeur, puis accomplit son service militaire obligatoire de deux années, en Algérie dans le service de santé.

Rendu à la vie civile, il s'établit artisan-coiffeur, à Tours, en 1909.

En août 1914, il est rappelé sous les drapeaux, et fait la guerre dans les trains sanitaires, puis dans les brancardiers divisionnaires, enfin au 155^e régi-

ment d'infanterie. Réformé n° 2 en 1918, il rentre à Tours pour se lancer dans la vie politique active.

Il devient aussitôt secrétaire général de la fédération S.F.I.O. d'Indre-et-Loire, fonctions qu'il occupera de 1918 à 1928, puis de 1932 à 1934, enfin de la libération jusqu'en 1946.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il occupe la cinquième place sur la liste d'Union des gauches, qui est élue toute entière. Il obtient personnellement 40.641 voix sur 83.071 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il entre à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et à celle des douanes et des conventions commerciales.

En 1925, il demande à interpeller le Gouvernement sur les résultats des élections municipales et les leçons qu'elles comportent pour la politique gouvernementale. En 1927, il plaide la cause des locataires ayant été mobilisés ou réformés, au cours de la révision des prix des baux à ferme de longue durée, tandis qu'il dépose en 1926, une proposition de loi tendant à favoriser la mise en culture des terres en friches.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, il se présente dans la 3^e circonscription de Tours, mais n'obtient, au deuxième tour de scrutin que 1.576 voix contre 7.278 à M. Emile Faure qui emporte le siège.

Ayant regagné Tours dont il était conseiller municipal depuis 1925, il devint adjoint au maire en 1931 pour le rester jusqu'en 1947, sans pour cela perdre son mandat de conseiller qu'il conserva jusqu'en 1953.

Il fut vice-président délégué, puis commissaire général de la grande semaine de Tours, de 1932 à 1956, et vice-président de la fédération des Foires françaises de 1932 à 1938.

Toujours fixé à Tours, il n'exerce plus d'activité politique depuis 1956.

BRILLE (MICHEL, LOUIS), né le 26 décembre 1895 à Paris (19^e).

Député de la Somme de 1936 à 1942.

Après avoir terminé son cycle secondaire et avoir obtenu son baccalauréat de mathématiques et celui de philosophie, Michel Brille entra à l'École des travaux publics, tandis qu'il s'inscrivait parallèlement à la Faculté de droit de Paris. Ingénieur des travaux publics de l'Etat docteur en droit, il s'inscrivit au barreau de Paris et devint secrétaire de la conférence des avocats.

Mobilisé au cours de la guerre de 1914-1918, avec la classe 1915, il en revint mutilé à 85 %.

Attiré par la politique, il se présenta à une élection législative partielle, dans la Somme en 1930, mais subit un échec. Il ne fut pas plus heureux aux élections générales de 1932, mais à celles des 26 avril et 3 mai 1936, il fut élu député de la circonscription de Montdidier, au deuxième tour de scrutin, par 6.129 voix

contre 6.037 à M. Rodolphe Tonneller, député sortant. Inscrit au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, il appartient à la Commission d'Alsace et Lorraine, à celle des travaux publics et des moyens de communication, et à celle de l'enseignement et des beaux-arts.

Il s'intéressa plus particulièrement à l'institution d'un office national interprofessionnel du blé, à l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans, à la dévaluation du franc, à la modification de la loi sur la presse, à la prophylaxie de la tuberculose bovine (1936); à la modification du tarif douanier (1937); à la simplification de la procédure de vote du budget (1939).

Il déposa dans le même temps deux propositions de loi, l'une tendant à protéger les entreprises de carrosserie et de peinture au pistolet sur les véhicules de toute espèce (1936); l'autre tendant à modifier l'article 340 du Code civil, concernant la recherche de la paternité (1938).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il se prononça en faveur de l'octroi des pouvoirs constituants au maréchal Pétain, et fut accusé d'avoir été, pendant l'occupation, membre du R.N.P. Il fut en effet, durant la même époque, l'avocat de Marcel Déat pour qui il plaida dans diverses procès de presse.

Il a repris à partir de 1950, ses activités au barreau de Paris, et est professeur de droit au centre national d'enseignement par correspondance.

Journaliste à ses heures, il écrit des articles dans *L'Aurore*.

BRINCARD (BARON LOUIS, ERNEST), né le 11 mars 1842 à Paris, mort le 18 janvier 1920 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1889 à 1898.

Petit-fils d'un soldat du Premier Empire anobli pour faits de guerre, fils d'un grand industriel de Pontoise, Louis Brincard, après avoir fait son droit, entra dans la diplomatie et devint secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe.

Il fit brillamment la guerre de 1870 comme chef de bataillon aux mobiles de Seine-et-Oise et fut décoré pour sa belle conduite.

Il donna sa démission de secrétaire d'ambassade en 1880 pour se consacrer à la politique.

Maire de Domont, conseiller général du canton d'Ecouen, vice-président de l'Assemblée départementale, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la deuxième circonscription de Pontoise et fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.933 voix contre 5.575 à M. Jules Périllier, député sortant.

Inscrit au groupe conservateur, puis membre du groupe Jacques Piou, il appartient à diverses commissions spéciales, notamment à celle des douanes.

Il eut l'occasion d'intervenir souvent à la tribune à propos : du régime des sucres, du tarif général des douanes

*1891), de la réforme de l'impôt des prestations, de l'assistance médicale gratuite et de la création d'hôpitaux-hospices (1892) des budgets des travaux publics, de la guerre, des finances et de la loi de finances de l'exercice 1893, de la protection du travail national, de la modification des circulaires électorales, de la suspension des droits d'entrée sur les fourrages (1893). Il présenta, dans le même temps, des propositions de loi sur : le recrutement de la magistrature (1890), l'abrogation des candidatures multiples (1892), la réforme des prestations (1893).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 7.177 voix contre 6.521 à M. Emile Aïmond, il entra à la Commission de l'assistance et de la prévoyance sociales et à celle de la réforme générale de l'impôt.

Il se fit entendre à la tribune sur : l'assainissement de Paris et de la Seine (1894), les trains ouvriers, les budgets de l'intérieur, de la guerre, des finances, de l'exercice 1895, la réforme de l'impôt des boissons, le régime fiscal des successions et donations, les budgets des travaux publics, de la guerre, des finances de l'exercice 1896 (1895), les budgets de l'intérieur, des travaux publics, de la guerre et la loi de finances de l'exercice 1897 (1898), le régime des sucres, les trains ouvriers, la prorogation du privilège de la Banque de France (1897), le budget de la guerre de l'exercice 1898 (1898) ; tandis qu'il déposait des propositions de loi sur : l'organisation des caisses de retraites pour la vieillesse (1894), l'incompatibilité du mandat législatif avec les postes d'administrateur de sociétés de crédit contrôlées par l'Etat (1895), l'organisation des troupes coloniales et leur recrutement (1896).

Il subit un échec aux élections générales du 8 mai 1898 où il n'obtint au premier tour de scrutin que 7.789 voix contre 8.521 à M. Emile Aïmond qui lui succéda.

Il se tint désormais à l'écart de la politique, et mourut à Paris le 18 janvier 1920 à 78 ans.

BRINDEAU (LOUIS, EUGÈNE, HENRI), né le 21 décembre 1856 au Havre (Seine-Inférieure), mort le 25 août 1936 au Château de Cretot (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1895 à 1912.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1912 à 1936.*

Fils de Gustave Brindeau qui fut adjoint au maire du Havre et conseiller d'arrondissement, Louis Brindeau fit ses études secondaires au Lycée de sa ville natale, et ses études de droit terminées, s'inscrivit au barreau du Havre en 1881. Il fut nommé juge suppléant au tribunal civil en 1884.

Elu conseiller municipal du Havre le 7 février 1886, il en devint maire le 9 novembre 1890, pour le rester jusqu'en 1896.

Il se présenta à l'élection législative partielle du 10 mars 1895, au siège laissé vacant par M. Félix Faure élu Président

de la République le 17 janvier. Il devint député de la circonscription du Havre par 9.295 voix contre 8.159 à M. André Pierard, ancien député.

Inscrit au groupe républicain progressiste dont il devait devenir le président, il appartient à diverses commissions spéciales. Son activité fut intense. Parmi ses nombreuses interventions, on peut retenir celles relatives : à la détaxe de distance des sucres bruts expédiés des ports francs de la mer du Nord et de la Manche, à destination des ports francs de l'Atlantique et de la Méditerranée ; aux indemnités de résidence accordées aux douaniers casernés dans les grandes villes ; aux accidents du travail ; à l'amélioration des rivières et des ports maritimes (1897) ; au service maritime postal du Havre à New York (1898). Il déposa en outre une proposition de loi tendant à autoriser divers départements à contracter des emprunts (1896), et des rapports tendant à faciliter la constitution et le maintien de la petite propriété rurale (1897) ; et ayant pour but la création et la négociation de warants agricoles (1897).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 10.767 voix contre 1.638 à M. Laville, il siégea dans diverses commissions, et fut élu secrétaire de la Chambre en 1900 pour le rester jusqu'à la fin de la législature. Il se fit entendre au cours de plusieurs débats portant notamment sur : les primes à la marine marchande ; les funérailles civiles de Félix Faure ; l'amélioration et l'extension des ports maritimes (1899) ; le canal maritime de Paris à Rouen ; le port du Havre ; les juges de paix ayant deux cantons sous leur juridiction ; les services maritimes postaux entre le Continent et la Corse (1902) ; et il déposait dans le même temps une proposition de résolution tendant à autoriser une loterie en faveur de la société d'aide et de protection aux colons (1899) ; et plusieurs rapports relatifs : à l'organisation de l'Algérie (1899) ; à l'attribution d'une médaille d'honneur aux marins français après 300 mois de navigation (1900) ; à la création d'un corps de marins indigènes en Algérie et en Tunisie (1900) ; à l'organisation du sauvetage sur le littoral de la France et de l'Algérie (1901) ; et à la sécurité de la navigation maritime (1901).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 9.648 voix contre 4.416 à M. Nicolle, et entra à la Commission des travaux publics et des chemins de fer, et à celle du commerce et de l'industrie.

Il s'intéressa plus particulièrement à l'augmentation proposée du droit sur les cafés (1903) ; à la création d'une colonie pénitentiaire à Cadillac ; aux officiers et maîtres de ports ; à la marine marchande (1906) ; et fut chargé d'un rapport relatif à l'équipement du port du Havre par la construction d'un écluse de communication entre le bassin Billot et les quais maritimes du canal de Tancaurville (1904).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906, où il recueillit au premier tour de scrutin 9.193 voix contre 7.696 à M. André Siegfried. Il conserva son siège à la Commission des travaux publics et des chemins de fer. Il se fit entendre notamment sur : l'amélioration et l'extension des ports maritimes (1906) ; la réforme du régime administratif des ports maritimes (1906) ; le port du Havre (1907) ; la politique du Cabinet (1908) ; l'approbation d'une convention entre l'Etat et la compagnie des messageries maritimes (1909) ; la construction d'une ligne de chemin de fer sur la rive droit de la Seine, entre Le Havre et Rouen (1910). Il déposa en outre un rapport relatif au régime des ports maritimes de commerce (1910).

Il fut encore réélu, aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 10.290 voix, contre 7.687 à M. André Siegfried, et entra à la Commission de la marine ; il se préoccupa notamment de l'établissement d'une seconde ligne de chemin de fer du Havre à Paris, et de l'exploitation des services maritimes postaux entre la France, les Antilles et l'Amérique centrale (1911).

Le 7 janvier 1912, une élection partielle sénatoriale eut lieu dans son département, pour pourvoir au remplacement de M. Raoul Ancel, décédé le 5 octobre 1911. Louis Brindeau emporta le siège au premier tour de scrutin, par 790 voix sur 1.455 suffrages exprimés. Il fut réélu au renouvellement du 11 janvier 1920 par 986 voix sur 1.443 votes émis et à celui du 9 janvier 1927, par 995 voix sur 1.466 suffrages, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartint à diverses commissions *ad hoc*, notamment à celle chargée d'une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies françaises (1918) ; à celle de la marine, de l'outillage national, des voies navigables et des ports (1920) ; à celle des chemins de fer, des transports et de l'outillage national, à celle de l'agriculture (de 1921 à 1926) ; à celles de la marine, des travaux publics, des colonies et protectorats et possessions ressortissant du Ministère des Colonies 1927, 1928, 1933.

Son activité ne se ralentit pas. Toujours attentif aux intérêts maritimes de la France, et de la région qu'il représentait, il intervint à la tribune sur les questions suivantes : approbation d'une convention conclue entre l'Etat et la compagnie générale transatlantique pour l'exploitation du service postal entre Le Havre et New York (1913) ; interdiction des relations économiques avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (1915) ; taxation des denrées alimentaires (1916) ; autonomie des ports (1920) ; flotte en gérance (1921) ; taux des pensions servies par les caisses des invalides de la marine (1925) ; régime du pilotage dans les eaux maritimes (1928) ; réorganisation des services d'assurance des marins français (1929) ; etc... Il prit également part à la

discussion du budget, et principalement de celui de la marine marchande, des exercices 1912, 1913, 1922, 1925, 1926, 1930 et 1931-1932. En 1922, il demanda à interpeller le Gouvernement sur la situation de la marine du commerce et de l'industrie des constructions navales, sur la crise qu'elles subissent et les remèdes à prendre pour parer à ces difficultés, et intervint au cours de la discussion de l'interpellation sur le naufrage du « *Député Albert Tailliandier* » et la flotte des « *Marie-Louise* ». Il fut en outre chargé de la rédaction de nombreux rapports sur des projets ou propositions de loi concernant : l'autonomie des ports maritimes de commerce (1920) ; l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général sur l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, la Côte orientale d'Afrique et la Méditerranée orientale (1921) ; les décorations sans traitements destinées aux réserves de l'armée de mer et au personnel de la marine marchande (1922) ; l'exploitation du service maritime postal entre Le Havre et New York (1924) ; l'institution du mérite maritime (1927) ; la réorganisation des services d'assurance des marins français contre la vieillesse, le décès, et les risques d'accidents de leur profession (1929) ; la navigation côtière (1930) ; l'aménagement de l'estuaire de la Seine (1931) ; l'aide de l'Etat à la compagnie générale transatlantique (1932) ; l'abandon en navigation intérieure (1934).

Il réussit à conserver à sa ville du Havre le privilège de grand port transatlantique à une époque où Brest n'eut pas dédaigné ce titre, et joua un rôle prépondérant dans l'institution de l'autonomie des ports de commerce.

En 1900, il avait pris la direction du « *Journal du Havre* » et était devenu vice-président du syndicat de la presse maritime.

En 1908 il présida le Congrès international de sauvetage, organisé à Nantes et à Saint-Nazaire sous le patronage de la Ligue maritime.

Grand collectionneur de documents rares sur la marine, il en fit don à la ville du Havre.

En raison de sa conduite courageuse en 1892, lors de l'épidémie cholérique qui sévit dans sa ville, il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur.

Il était, depuis 1891, officier de l'ordre du sauveur de Grèce.

Il ne se représenta pas au renouvellement sénatorial de janvier 1936. Il devait mourir quelques mois plus tard, au Château de Cretot, à 80 ans.

BRINGER (Louis), né le 3 août 1872, à Mende (Lozère).

Député de la Lozère de 1919 à 1932.
Sénateur de la Lozère de 1932 à 1941.

Fils d'un ouvrier maçon, Louis Bringer eut une enfance difficile dans un foyer affectueux, mais pauvre. Elève de l'école communale où son application et ses facilités intellectuelles, le firent remarquer de ses maîtres, son père désira, pour lui

épargner une vie aussi pénible que la sienne, le voir entrer à l'École des Arts-et-Métiers d'Aix-en-Provence. Ayant passé son écrit avec succès, il ne se présenta pas à l'oral et apprit le métier de tailleur de pierre.

Son apprentissage terminé, son père lui donna cent francs et il partit pour Paris. Ayant payé son billet de chemin de fer 33 francs, c'est avec 67 francs qu'il arriva dans la capitale. Il ne reçut dans sa vie d'autre argent à titre gratuit que celui-là.

Il travailla d'abord chez un entrepreneur du quartier de l'Hôtel de Ville, puis, après avoir suivi des cours de stéréotomie, fut embauché dans la maison Dior et Bordesoule comme souffleur, aide-appareilleur. Il compléta sa formation sur divers chantiers de construction et finit par s'acquérir un renom dans le façonnage des calepins et des panneaux, et dans la coupe de pierres. Il avait alors 19 ans.

Il revint à Mende pour seconder son père qui avait créé une petite entreprise.

Il dut interrompre cette collaboration pendant un an pour accomplir son service militaire au 158^e régiment d'infanterie, à Lyon. Là, il rendit visite à la « mère des compagnons » et par son intermédiaire fut sollicité de donner des cours de stéréotomie le soir, sous réserve d'obtenir quotidiennement la permission de onze heures. Cette permission lui fut refusée par le régiment, mais... lui fut accordée par le Ministre de la Guerre.

Rendu à la vie civile, il regagna Mende, où après avoir acheté, grâce à un emprunt, un rouleau compresseur, il obtint par adjudication, la réfection des routes difficiles de la Lozère. Pendant 10 ans, il se consacra à cette tâche, malgré qu'elle ne correspondit pas à sa formation et à ses fins. Il entreprit par la suite divers travaux sur les lignes de chemin de fer de Mende à La Bastide et de Florac à Sainte-Cécile-Dandorge.

Il étendit progressivement son exploitation, jusque là locale, à l'ensemble de la France et fut ainsi chargé du doublement de la ligne de Fiers à Foleigny, du balastage, de la pose et du remplacement des voies de divers autres lignes, notamment de La Mothe à Morcein et d'Agen à Marmande.

Puis survint la guerre de 1914, et il dut avec les hommes de sa classe se cantonner dans le rôle peu glorieux de garde-voie, qui ne satisfaisait pas son patriotisme, jusqu'au jour où le directeur de l'arsenal de Tarbes, qui avait eu l'occasion, en temps de paix, de le voir à l'œuvre, vint lui confier la fabrication et la garniture des arçons de selles. Il s'installa fabricant de selles, puis parallèlement, fabricant de cuisines roulantes. Il avait entre temps, été déclaré adjudicataire de l'installation de la gare internationale de la Tour-de-Carol, dont il avait décliné l'offre d'exécution antérieurement.

Sur les instances de l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, il mena ce travail à bonne fin, malgré les difficultés de main-d'œuvre et la pénurie de matériel dues aux hostilités. Il fut chargé dans

le même temps de la réfection du viaduc de Poix et de divers tunnels aux abords de la ligne de feu. Le général Gouraud lui confia ensuite la construction d'un réseau de tranchées sur la montagne de Reims, travaux qu'il exécuta de nuit, sous le feu de l'aviation allemande.

Après la guerre, il fut chargé par la compagnie des chemins de fer du Nord, de la remise en état des lignes détruites pendant les combats.

Comment ces activités si diverses et si absorbantes amenèrent-elles Louis Bringer au Parlement ? C'est M. Daudé-Gleize, sénateur de la Lozère, qui prit l'initiative de lui ouvrir une carrière politique et qui fut à l'origine d'une nouvelle étonnante ascension.

Il se présenta, sur ses instances, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, sur la liste d'Union républicaine et fut élu par 13.257 voix sur 25.024 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il entra aux Commissions de la marine militaire, des travaux publics, des mines, et du travail. Auteur d'une proposition de loi sur l'organisation du crédit national à la production, il fut chargé de rapports sur les chemins de fer, sur la réforme financière du service des P.T.T., sur un nouveau classement des bureaux de postes, sur l'approbation des conventions de l'Union postale, et émit un avis sur les mines de potasse d'Alsace sous séquestre.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine, par 14.625 voix sur 24.972 suffrages exprimés, il ne se fit inscrire à aucun groupe, et appartint aux Commissions des travaux publics et de l'Algérie.

Durant cette période, il fut attaqué par des adversaires politiques qui lui reprochaient d'avoir reçu une indemnité de l'Administration des Ponts et Chaussées pour l'exécution, pendant la guerre, des travaux à la Tour-de-Carol, indemnité qui lui avait été imposée en raison des difficultés de l'heure. Cette attaque se traduisit par une demande de levée de son immunité, qui sur le plan parlementaire n'eut aucune suite, mais qui aboutit à un procès pendant l'intersession. Le jugement lui donna gain de cause, et aux élections générales suivantes qui marquèrent le retour au scrutin uninominal par arrondissement, il fut élu, le 22 avril 1928, dans la circonscription de Mende, par 5.524 voix contre 2.230 à M. Nouet.

Inscrit au groupe des députés indépendants, il resta membre des mêmes commissions que sous la précédente législature.

M. Bonnet de Paillerets, sénateur de la Lozère, étant décédé le 30 janvier 1930, Louis Bringer se présenta à l'élection partielle du 23 mars suivant, et fut proclamé élu au troisième tour de scrutin par 193 voix contre 184 à M. de Chambrun. Mais le faible écart des voix entraîna le dépôt à la Haute-Assemblée d'une contestation de cette élection. Après un long et minutieux examen des résultats obtenus par chacun des candidats, l'élection de Louis Bringer fut validée le 2 fé-

vrier 1932, et il donna sa démission de député le lendemain, 3 février.

Il fut réélu sénateur de la Lozère aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933).

Il ne s'inscrivit à aucun groupe, puis adhéra à celui des indépendants de gauche qu'il abandonna pour reprendre sa position initiale. Il appartint à la Commission des travaux publics, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des douanes et à celle de la marine. Il fut chargé par ces commissions de divers rapports sur : l'agrandissement du port de Mostaganem (1936) ; les retraites des employés des lignes secondaires (1937) ; le reclassement des inscrits maritimes (1937) ; la conservation des postes électro-sémaphoriques (1937) ; la composition du Comité consultatif du tourisme (1938) ; la constatation des infractions en matière d'extraction de matériaux dans le lit des cours d'eau du domaine public (1939) ; et émit un avis sur la situation de l'inscription maritime (1938).

Malgré ses activités politiques, il n'abandonna jamais son entreprise de travaux publics, et eut l'occasion d'exécuter d'importants ouvrages au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

Après la déclaration de guerre de 1939, il effectua de nombreux travaux de défense aux abords de Charleville, qu'il dut abandonner au moment de l'avance des Allemands, en laissant sur place une grande partie de son matériel.

Après la défaite, sur les instances du Colonel du 7^e régiment de génie d'Avignon, il installa pour l'occupant un chantier destiné à l'extraction de minerai de bauxite, ainsi qu'un petit aérodrome, pour pouvoir occuper un personnel militaire français et le mettre à la disposition du pays au moment opportun.

Il put ainsi maintenir en France de nombreux jeunes gens menacés de déportation, qu'il transporta au moment de la débâcle allemande, et par ses propres moyens, aux lieux qui lui étaient signalés pour l'exécution de destruction de voies ferrées.

Ayant voté, le 10 juillet 1940, à Vichy, les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain comme la majorité de ses collègues. Il cessa toute activité politique et se fixa à Paris où il est présentement domicilié.

BRIQUET (CAMILLE, VICTOR, JOSEPH), né le 10 mars 1880 à Reims (Marne), mort le 28 novembre 1960 à Pavillons-sous-Bois (Seine).

Député de l'Eure de 1928 à 1942.

Docteur en médecine, spécialisé dans la chirurgie, Camille Briquet, installé à Passy-sur-Eure, ne s'intéressa à la politique active qu'après la guerre de 1914-1918. Mobilisé dès le début des hostilités, en qualité de médecin-major, il participa à la bataille de Verdun, fut cité à l'ordre du jour et décoré de la Croix de guerre et de la Médaille de Verdun.

Sa popularité due à ses talents de praticien et à son dévouement, lui valut

d'être élu conseiller général de l'Eure, puis président du conseil général, et maire de Passy-sur-Eure, soutenu par le parti radical auquel il appartenait depuis plusieurs années.

Ces succès l'encouragèrent à se présenter aux élections générales législatives du 22 avril 1928, dans la deuxième circonscription d'Evreux. Il se déclarait partisan d'une large concentration de gauche, adversaire du fascisme et du communisme et favorable à la laïcité de l'Etat; il se proposait de soutenir les caisses de crédit agricole, de développer les coopératives agricoles et de dénoncer la fiscalité frappant les petits commerçants et les petits agriculteurs.

Il fut élu, au premier tour de scrutin, par 6.205 voix contre 4.420 à M. Leroy.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il entra à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, et à celle du suffrage universel.

Il fit preuve d'une grande activité politique en participant à de nombreux débats, parmi lesquels on peut citer : le budget du travail et de l'hygiène de l'exercice 1929 (1929) ; les budgets du travail, de la guerre, des affaires étrangères et de l'instruction publique de l'exercice 1930 (1930) ; les budgets de la santé publique et des postes télégraphes et téléphones de l'exercice 1931-1932 (1930) ; les interpellations sur les incidents du camp de Châlons (1929) ; sur l'accord douanier austro-allemand (1931) ; les projets de loi sur l'exercice de la profession de banquier (1929) ; sur le commerce des blés, sur les assurances sociales, sur les dégrèvements d'impôts, sur les emprunts coloniaux (1930), etc... Il déposa en outre une proposition de loi sur l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles, fut chargé de rapporter le projet de loi relatif à l'emprunt de Madagascar, et donna un avis sur la ratification de la délibération de la Commission des délégations financières de Madagascar relative au relèvement des droits de douane sur les grains et farines.

Il se représenta aux élections générales du 1^{er} mai 1932 avec un programme orienté vers la défense de l'agriculture, principale source de la richesse et de la stabilité du pays, vers le maintien de la Société des Nations et la réduction du programme des armements. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 6.019 voix contre 4.100 à M. Casanova. Membre de la Commission de l'agriculture et de celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats, il intervint au cours de la discussion : des interpellations sur le chômage et sur la politique agricole du Gouvernement, des projets ou propositions de loi sur la défense du marché du blé (1932) ; sur la révision des baux à ferme, sur la transformation des écoles rurales, sur le redressement budgétaire, sur l'amnistie (1933) ; rapporta le projet de loi sur la défense du marché du blé (1933-1934) et le projet de loi sur l'assainissement du marché du blé (1934) ; s'intéressa aux budgets de l'agriculture, de la santé publique (1933-1934), à la révision des baux ruraux, à l'aide aux

cultivateurs endettés, à la politique financière du Gouvernement (1935) et à politique agricole (1936). Il déposa en outre plusieurs propositions de loi concernant les droits de circulations payés par les automobilistes, l'organisation et la défense du marché du blé (1934), les agriculteurs grevés de dettes (1935) et la loi de finances de l'exercice 1935.

De nouveau candidat aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il se déclara hostile au front populaire, et attaché à la tradition du parti radical; partisan de l'organisation de la profession d'agriculteur et de la révalorisation des produits agricoles. Il fut réélu, au deuxième tour de scrutin, par 6.570 voix contre 2.948 à M. Davesne.

Membre des mêmes commissions que sous la précédente législature, il demeura plus que jamais l'avocat du monde rural, intervenant sur la création d'un office national professionnel du blé, revenant sur ce même sujet au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1938, cherchant à faire obtenir une aide aux producteurs de blé et parlant encore de la politique agricole du Gouvernement. Il se fit entendre en outre sur la convention passée avec la Banque de France, sur la proposition de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle, et sur la déchéance de certains parlementaires. Il faut citer aussi sa proposition de loi tendant à étendre aux exploitants agricoles la législation sur les accidents du travail.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constitutants demandés par le Maréchal Pétain, et rentra dans la vie privée.

Il mourut le 28 novembre 1960, à Pavillons-sous-Bois, entouré de ses enfants et petits-enfants. Il était âgé de 80 ans.

BRIQUET (Raoul), né le 4 novembre 1875 à Douai (Nord), mort le 25 mars 1917, à Bapaume (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1910 à 1917.

Avocat, docteur en droit, juriste distingué, Raoul Briquet, inscrit très jeune au parti socialiste S.F.I.O., fut choisi comme conseiller par le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Spécialiste du droit ouvrier, il fut présenté par M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui avait pour lui la plus profonde estime, au Collège libre des sciences sociales où il fut admis comme professeur. Pendant l'année scolaire 1902-1903, il traita « *La formation du droit ouvrier* ». En 1911-1912, il développa « *La crise et les tendances du droit ouvrier* » : le code du travail; sources et conflits du droit ouvrier; la lutte contre le paternalisme; le syndicalisme et l'ordre public; la protection et l'organisation du travail; l'assurance sociale; l'actionnariat ouvrier et le pacifisme social; producteurs et consommateurs, la coopération; conceptions juridiques nouvelles; l'avenir du droit ouvrier et le socialisme.

Pendant l'année scolaire 1916-1917, et en raison des circonstances, il avait choisi comme sujet : « *La guerre et l'évolution du droit ouvrier* ». Mais, comme on le verra plus loin, la conjoncture ne lui permit pas de développer ce thème.

Il était conseiller général du Pas-de-Calais, lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, dans la première circonscription d'Arras. Il fut élu député au deuxième tour de scrutin, par 9.624 voix contre 9.387 à M. Théodore Rose, député sortant.

Inscrit au groupe socialiste, il entra à la Commission des douanes et à celle de la réforme judiciaire.

Il se fit entendre à différentes reprises à la tribune, sur les sujets qui étaient de sa compétence ou qui étaient intimement liés à ses convictions. Dès le début de la législature, il interpella le Gouvernement sur les atteintes portées à la liberté syndicale des employés et ouvriers des chemins de fer (1910); au cours de la discussion du budget des exercices 1911 et 1912, il s'intéressa aux retraites des mineurs et aux confections d'équipements militaires à domicile (1911); lors du débat sur la loi de finances de l'exercice 1913, il demanda la communication d'office de leurs notes à tous les fonctionnaires civils et militaires (1913); il parla en outre de la durée du travail dans les mines, et fut un des rares députés socialistes à voter en faveur de la loi portant à trois ans la durée du service militaire.

Dans le même temps, il déposait des propositions de loi concernant: la réparation des dommages causés aux récoltes par le gibier (1911 et 1914); le droit à la retraite des cheminots révoqués à la suite de la grève d'octobre 1910 (1911); la défense des inculpés aux audiences de flagrants délits des tribunaux correctionnels (1911), dont il fut nommé rapporteur (1914); la suspension de la prescription de l'action en reconnaissance judiciaire de la paternité, pendant le temps de service militaire du père prétendu (1913).

Réélu au renouvellement général des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 11.795 voix, contre 11.365 à M. Paris, il appartint à la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, à celle de l'armée, et à celle de la révision des lois constitutionnelles. Il se fit entendre au cours de la discussion : de la proposition de résolution concernant l'organisation du contrôle aux armées (1916), du projet et des propositions de loi ou de résolution sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre (1916), et de l'interpellation sur le logement des réfugiés des régions envahies (1917), tandis qu'il déposait des propositions de loi sur la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale pendant la durée de la guerre (1916); sur le mode d'élection et le fonctionnement des Commissions de l'armée, de la marine et de l'hygiène publique en temps de guerre; sur la retraite sans

solde et l'honorariat du grade au profit des officiers de complément (1915), qu'il fut chargé de rapporter (1916). Il présenta en outre un rapport sur la réparation des dégâts commis aux propriétés par les troupes logées ou cantonnées chez l'habitant (1916).

Au mois de mars 1917, il se rendit en compagnie de son collègue Albert Taillandier, dans le Pas-de-Calais pour visiter leurs circonscriptions respectives qui venaient d'être libérées, et distribua des secours aux populations. Cette mission avait été confiée symboliquement à deux députés d'opinions politiques opposées. Ils s'étaient réfugiés, pour y passer la nuit du 25, à la mairie de Bapaume, restée seule debout parmi les ruines de la ville. Mais les Allemands, avant de se retirer, avaient placé dans le sous-sol de l'édifice une bombe à retardement, qui explosa cette même nuit, les ensevelissant sous les décombres.

À la séance du 30 mars 1917, le Président Paul Deschanel, prononça un éloge funèbre des deux victimes, rempli d'émotion. Dans sa péroraison il déclara : « Sur les ruines fumantes de Bapaume, où brille la mémoire toujours présente de Gambetta, le nom de nos jeunes amis, notables victimes du devoir civique, respicndra éternellement. »

M. Alexandre Ribot, Président du Conseil, associa le Gouvernement à cet hommage.

La ville de Bapaume a élevé un monument Briquet-Taillandier, à la mémoire des deux martyrs.

BRISSON (JEAN DIT JULES), né le 9 août 1837 à Saint-Sévère (Charente), mort le 1^{er} juillet 1922 à Cognac (Charente).

Sénateur de la Charente de 1903 à 1912.

Propriétaire, dans les environs de Cognac, d'un domaine agricole et viticole, Jules Brisson fit ses débuts dans la politique en 1885, comme conseiller d'arrondissement. Il fut maire de Cognac de 1889 à 1902.

La popularité dont il jouissait dans les milieux ruraux, l'amena à se présenter sur le tard au Sénat au renouvellement du 4 janvier 1903. Il avait alors 66 ans. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 464 voix sur 826 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à diverses commissions spéciales.

Sa carrière sénatoriale fut assez effacée. Il présenta quelques observations au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1903, du budget de l'exercice 1904 (1903) ; du budget des travaux publics de l'exercice 1905 (1906) ; du budget des finances de l'exercice 1906 (1906) et de la loi de finances de l'exercice 1910 (1909), qui traduisaient des préoccupations n'allant pas au-delà des limites de son département.

Il subit un échec au renouvellement du 7 janvier 1912 où il n'obtint que 363 voix contre 464 à M. Pierre Limouzin-Laplanché qui lui succéda.

Il se retira à Cognac, où il mourut le 1^{er} juillet 1922, à 85 ans.

BRISSON (JOSEPH, ANDRÉ, PAUL, BENJAMIN), né le 28 mars 1857 à Libourne (Gironde), mort le 14 janvier 1942 à Néac (Gironde).

Député de la Gironde de 1902 à 1906.

Propriétaire du Château Saurac, à Néac où il laissa le souvenir d'une existence entièrement dévouée aux œuvres sociales, Joseph Brisson fut maire de Néac pendant soixante années consécutives, et reçut, à ce titre la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

L'estime et le respect dont il était entouré l'amènèrent à se présenter aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la première circonscription de Libourne. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, 8.456 voix contre 8.362 à M. Abel Surchamp, député sortant, et fut proclamé élu. Mais cette élection fut contestée en raison du faible écart des suffrages obtenus par les deux adversaires. Le bureau chargé de l'examen du dossier, conclut, par la voix de son rapporteur, à la nécessité d'annuler l'élection, et la Chambre adopta ces conclusions à la séance du 3 juillet 1902.

Une élection partielle en découla le 21 septembre suivant, et Joseph Brisson emporta définitivement le siège par 8.340 voix contre 7.807 à M. Lataste.

Inscrit au groupe des intérêts industriels et commerciaux il appartint à diverses commissions spéciales, dont la commission de révision de la loi de 1858 sur les pensions civiles.

Il manifesta une grande activité, intervenant à la tribune dans de nombreux débats parmi lesquels on peut retenir ceux sur : les vieillards, infirmes et incurables, l'amélioration du service des postes et télégraphes dans certaines communes rurales, la contribution des patentes frappant le commerce en gros des vins et spiritueux (1903) ; la réforme des justices de paix, la suppression de l'enseignement congréganiste, la liberté et le secret du vote (1904) ; les budgets de l'instruction publique et de l'agriculture de l'exercice 1905, les bouilleurs de cru, la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; le budget de l'exercice 1906, l'approbation d'une convention commerciale signée entre la France et la Russie (1906). Il déposait dans le même temps une proposition de loi tendant à modifier le régime des boissons (1903) et une deuxième tendant à venir en aide aux populations sinistrées de la Gironde (1905).

Il subit un échec aux élections générales de 1906, où il n'obtint que 8.160 voix contre 8.845 à M. Gabriel Combrousse, qui lui succéda.

Il reprit la direction de ses propriétés à Néac, où il mourut le 14 janvier 1942, à 85 ans.

BRISSON (EUGÈNE, Henri), né le 31 juillet 1835 à Bourges (Cher), mort le 13 avril 1912 à Paris.

Représentant de la Seine
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député de la Seine de 1876 à 1885.

Député du Cher de 1885 à 1889.

Député de la Seine de 1889 à 1902.

Député des Bouches-du-Rhône
de 1902 à 1912.

Président du Conseil

et Ministre de la Justice de 1885 à 1886.

Président du Conseil

et Ministre de l'Intérieur en 1898.

Président de la Chambre des Députés

de 1881 à 1885,

de 1894 à 1898, de 1904 à 1905

et de 1906 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 494.)

Aux élections générales de 1889, il abandonna le département du Cher pour celui de la Seine qu'il avait déjà représenté à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876, et au cours de la première législature de la Chambre des députés de 1876 à 1885. Il fut élu le 22 septembre dans la deuxième circonscription du 10^e arrondissement de Paris, au premier tour de scrutin, par 6.289 voix contre 4.663 à M. Thibaudin.

Il retrouva son siège aux élections générales du 20 août 1893, encore au premier tour, par 6.454 voix contre 1.663 à M. Pieron.

Ses électeurs lui restèrent fidèles le 3 mai 1898 en lui renouvelant son mandat par 6.916 voix contre 1.835 à M. Roldes.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, quoique arrivé en tête au premier tour de scrutin, il retira sa candidature au second, pour la présenter dans la quatrième circonscription de Marseille, où son ami Chevallon se désista en sa faveur.

Il fut élu par 6.640 voix contre 4.720 à M. Gay. Il fut réélu dans cette même circonscription aux élections générales du 6 mai 1906 par 6.140 voix contre 3.273 à M. Dubois et à celles du 24 avril 1910 par 6.683 voix contre 5.242 à M. Brion.

Il appartint à diverses commissions, dont la Commission d'enquête sur l'affaire du Panama, dont il fut nommé président (1892), aux Commissions du budget pour les exercices 1892 et 1893, à la Commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine (1890), et à celles de l'enseignement et des beaux-arts, pour ne citer que les plus importantes.

Il prit part à de nombreux débats qui s'ouvrirent notamment sur : les budgets des exercices 1891, 1892, 1893, 1904 et 1906, le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes (1894) ; le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes (1903) ; les conclusions de la Commission d'enquête sur l'élection de Syveton (1903) ; la proposition de loi sur le contrat d'association (1903) ; les projets et propositions de loi sur la sé-

paration des Eglises et de l'Etat ; le projet de résolution concernant la révision de la Constitution (1905).

Lors de la crise boulangiste, en 1889, il se montra partisan de la défense républicaine et présida avec une parfaite impartialité la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama en 1893.

Candidat malheureux à la présidence de la République en juin 1894 pour succéder à Casimir Périer, et en janvier 1895 pour succéder à Félix Faure, il avait retrouvé la présidence de la Chambre le 18 décembre 1894 pour la conserver jusqu'au 31 mai 1898 où il fut de nouveau appelé au pouvoir. Il forma le Ministère du 28 juin 1898, dans lequel il prit le portefeuille de l'Intérieur. La révision du procès Dreyfus venait de se poser et il fut interpellé à deux reprises sur la transmission à la Cour de cassation de cette demande en révision. Mais la démission successive de ses Ministres de la Guerre (le général Cavaignac le 5 septembre 1898, le général Zurlinden le 17 septembre, remplacé par le général Chanoine) ébranlèrent son Cabinet qui fut finalement renversé par un vote de la Chambre le 26 octobre suivant.

Ayant repris sa place à son banc de député, il dut encore s'expliquer sur la révision du procès Dreyfus au cours de la discussion d'une interpellation déposée par Millerand. L'année suivante, il appuya la demande présentée par Marcel Sembat tendant à l'affichage de l'Arrêt de cassation relatif à « l'affaire ». De 1899 à 1902 il soutint la politique de Waldeck-Rousseau et se fit entendre dans les débats sur le projet et les propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association et sur le projet de résolution relatif à la réforme de l'enseignement secondaire.

Le 12 janvier 1904, il fut réélu à la présidence de la Chambre, en remplacement de Léon Bourgeois qui ne se représentait pas, pour en être écarté le 10 janvier 1905 au profit de Paul Doumer.

Mais la majorité issue des élections de 1906 lui rendit son fauteuil qu'il devait conserver jusqu'à sa mort. Il se déclara néanmoins, en dépit de son rôle d'arbitre, partisan des mesures dirigées contre l'Etat-major et le clergé. Farouche défenseur de la laïcité, il se prononça pour la rupture du concordat et contre les congrégations enseignantes, attitude qu'il avait développée et exposée dans son livre *La Congrégation*, publié en 1902.

Il mourut dans l'exercice de ses fonctions présidentielles le 13 avril 1912, au Palais Bourbon, à 77 ans. A la séance du 21 mai, M. Eugène Etienne, vice-président, prononça son éloge funèbre dans une Chambre voilée de deuil. Après avoir retracé la longue carrière du disparu, « Henri Brisson, déclara-t-il, était du nombre de ces hommes qui donnent le beau spectacle d'une parfaite harmonie entre l'intelligence et le caractère, entre la raison et la conduite ; il n'a pas agi autrement qu'il a pensé et sa longue existence a été le pur reflet de ses idées.

Ayant fait partie de cette génération qui a appelé et fondé la République, il l'a fortement et fidèlement servie, marchant avec courage dans les voies où il s'était engagé, attendant l'heure où la justice lui serait rendue. »

Il laissait des discours, des plaidoyers et de nombreux papiers parlementaires.

Il était le frère d'Eugène Brisson, qui fut maire de Bourges.

BRIZON (PIERRE), né le 16 mai 1878 à Franchesse (Allier), mort le 1^{er} août 1923 à Paris.

Député de l'Allier de 1910 à 1919.

Professeur à l'École d'industrie de Rennes, militant socialiste, Pierre Brizon se présenta sous l'étiquette S.F.I.O. aux élections législatives de 1906, à Grenoble, mais subit un échec, dû, sans doute, à l'absence de toute attache entre le département de l'Isère et lui-même. Son pays d'origine devait lui être plus favorable : il fut élu en 1907 conseiller d'arrondissement de Bourbon-l'Archambault (Allier) et devait devenir ultérieurement maire de sa commune natale.

Candidat aux élections générales du 24 avril 1910, dans la 2^e circonscription de Moulins, il fut élu au premier tour de scrutin, par 8.697 voix contre 3.268 à M. Albert Minier, député sortant.

Inscrit au groupe socialiste, il appartenait à diverses commissions et notamment à celle de l'agriculture. Il fit preuve d'une intense activité, dès le début de la législature, interpellant le Gouvernement sur les difficultés d'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et le remplacement du versement ouvrier ou paysan par un impôt sur les successions (1911), et sur les sous-secrétariats d'Etat et l'incompatibilité qui devrait exister entre la présidence du Conseil des Ministres et la présidence de grands établissements financiers (1911), et participant à de nombreux débats parmi lesquels on peut citer : l'accaparement des sucres et des alcools (1910) ; le budget de l'agriculture et la loi de finances des exercices 1911, 1912 et 1913, au cours desquels il évoqua les contrats de métayage, le programme agraire du parti socialiste, les retraites ouvrières et paysannes. Il critiqua en outre la durée du service militaire actif, (1910, 1912, 1913).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, toujours au premier tour de scrutin, par 9.406 voix contre 3.642 à M. de Garidel-Thoron. Il demeura membre de la Commission de l'agriculture et entra à celle des marchés et à celle de la législation civile et criminelle. Il se fit entendre à la tribune sur : les accidents agricoles (1915) ; l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre ; les patentes et les mutations par décès (1916) ; les baux et les loyers pendant la guerre (1916). Cette même année il fut l'objet de l'application de la censure avec exclusion temporaire, en raison de ses interventions en faveur de la paix, qui firent scandale à

la Chambre, et comme suite à sa prise de position pour la reprise des relations internationales socialistes. Il venait, en effet, d'assister avec ses collègues Alexandre-Blanc et Rafin-Dugens à la Conférence de Kienthal pour préparer une nouvelle « internationale ».

Revenu à son banc de député, il n'abandonna pas pour autant sa thèse et demanda par voie d'amendement, l'organisation d'un référendum secret sur la guerre et la paix. Il déposa en outre un ordre du jour motivé à la suite de la discussion en comité secret, d'une interpellation sur l'attitude que le Gouvernement comptait prendre à l'égard des délégués à la conférence de Stockholm, et demanda à interpellier sur le « défaitisme gouvernemental » (1917). Il fonda en 1918 *La Vague* petit journal défaitiste qui trouva une certaine audience parmi des travailleurs et soldats d'une obédience particulière.

Il échoua aux élections générales du 16 novembre 1919. Inscrit sur la liste socialiste, il n'obtint personnellement que 37.308 voix sur 88.355 suffrages exprimés. Il subit le même échec aux élections municipales de décembre 1919 et perdit ainsi la mairie de Franchesse.

Partisan et soutien du syndicat des locataires il résolut un désaccord entre son propriétaire et lui-même, en 1917, en se faisant déménager par Cochon et ses hommes.

Après la scission que confirma le congrès de Tours, en 1920, il donna son adhésion au parti communiste (S.F.I.C.), mais s'en fit exclure en 1922, pour « déviationnisme de droite ». Il fonda alors, avec quelques dissidents du parti communiste, en révolte contre Moscôu, le 24 décembre 1922 à Dijon, l'Union fédérative socialiste, dont il devint membre du comité central et de la Commission politique.

Mais il devait mourir prématurément quelques mois plus tard, le 1^{er} août 1923, à Paris, à 45 ans.

BROCARD (FÉLIX, Antonin, GABRIEL), né le 14 novembre 1885 à Biol (Isère), mort le 28 mai 1959 à Paris.

Député de la Seine de 1924 à 1932.

Député de l'Isère de 1932 à 1936.

Fils d'un instituteur, Antonin Brocard entra à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1905, et en sort dans l'infanterie. Il assiste à la naissance de l'aviation en France sous l'impulsion des Farman, Blériot, Voisin, etc., et, officier de carrière, est un des premiers à comprendre l'importance militaire de l'aéronautique. Il obtient en 1912 son brevet de pilote, point de départ d'une vie désormais consacrée à l'aviation. La même année, il bat deux records d'altitude, et, en 1913, tente l'expérience des atterrissages en terrains difficiles. Il réussit à se poser à Grenoble, puis à Chambéry, puis à Annecy, puis à La Tour du Pin. Il entreprend ensuite le premier tour de France aérien sur un appareil mono-place.

Il est lieutenant pilote lorsqu'éclate la guerre de 1914, et un des officiers français les mieux avertis en matière d'aviation. On lui confie le commandement d'une escadrille en mars 1915, et c'est le début d'une épopée. Dans la formation de son groupement, il se révèle un extraordinaire « pêcheur d'hommes ». Avec Védrières, Guynemer, Deullin... et lui-même, l'escadrille des « Cigognes » patrouille le ciel où elle va se couvrir de gloire.

Promu capitaine, il commande le groupe d'escadrilles qui participent à la bataille de la Somme. Lorsqu'il est nommé chef de bataillon en 1917, il est déjà titulaire de cinq citations à l'ordre de l'armée, et de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur qui lui est remise sur le front de la Somme, accompagnée d'une sixième citation.

Il est nommé chef de Cabinet de M. Jacques-Louis Dumesnil, sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique le 15 septembre 1917. Il le demeure jusqu'en 1919 où il reprend le commandement de l'escadrille des « Cigognes » à Strasbourg.

C'est pour défendre la cause de l'aviation militaire et civile qu'il se décide à entrer dans la politique. Son programme est clair : la France doit posséder une force aérienne puissante et une aviation marchande qui puisse assurer sa suprématie sur les routes internationales.

Il se présente aux élections générales législatives du 11 mai 1924 dans la troisième circonscription de la Seine, sur la liste d'Union républicaine démocratique, et est élu par 61.323 voix sur 198.996 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il entre à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et à la Commission de l'armée. Ses interventions sont nombreuses et en majeure partie consacrées aux questions aéronautiques. Il parle régulièrement au cours de la discussion du budget de l'air des exercices 1925, 1926, 1927 et exprime son point de vue sur les conclusions de la Commission chargée d'examiner le mode d'acquisition du matériel d'aviation du Département de la guerre. Il est en outre chargé de rapporter une proposition de loi tendant à l'affectation à l'armée de l'aéronautique, d'officiers d'autres armes, volontaires pour cette mutation (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal, il se présente dans la circonscription d'Ivry. Sa campagne électorale est mouvementée. Il a comme principal adversaire Maurice Thorez que le parti communiste soutient avec vigueur. Il réussit néanmoins à le battre, au deuxième tour de scrutin, par 12.880 voix contre 11.654.

Il s'inscrit au groupe des députés indépendants, conserve son siège à la Commission de l'armée, et entre à la Commission de l'aéronautique civile, com-

merciale, militaire, maritime et coloniale, dont il sera élu président.

Au cours de la discussion du budget de l'Intérieur de l'exercice 1930, il se préoccupe de la protection de la population contre les bombardements aériens ; il s'intéresse aux marchés de l'aéronautique (1930) ; à la convention envisagée en vue de l'exploitation de la ligne France-Amérique du Sud, à la création d'une « Société africaine d'aviation marchande » chargée de l'exploitation de liaisons aériennes entre la France et diverses possessions d'Afrique (1931).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il subit un échec au deuxième tour de scrutin, n'obtenant que 13.947 voix contre 14.411 à Maurice Thorez qui lui succède. Ils avaient recueilli un nombre identique de suffrages au premier tour.

Mais, un siège se trouve vacant dans l'Isère, son département natal, par suite du décès de M. Paul Mistral, survenu le 17 août 1932. Une élection partielle a lieu dans la deuxième circonscription de Grenoble le 13 novembre. Antonin Brocard emporte le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.466 voix contre 10.399 à M. Léon Martin.

Inscrit au groupe de la Gauche radicale, il reste membre de la Commission de l'aéronautique, et les mêmes problèmes continuent à retenir son attention. Au cours de la discussion d'un projet de crédits provisoires, il évoque la situation de l'aéronautique, il intervient sur le statut organique de l'armée de l'air (1933) ; sur le budget de l'air de l'exercice 1935, pour signaler les inconvénients de la publicité faite au sujet de la technique, de l'organisation d'ensemble, et des inventions de l'aviation militaire (1934) ; sur l'organisation de la défense passive, et reproche au Gouvernement l'absence de politique industrielle au Ministère de l'air (1935). Il dépose dans le même temps plusieurs rapports relatifs aux décorations avec ou sans traitement, destinées au personnel de l'armée de l'air (1934-1935) ; et émet un avis au nom de la Commission de l'aéronautique sur le projet de loi tendant à approuver la convention conclue entre les Ministres des P.T.T., de l'air et des finances, et la société « Air bleu » en vue de l'organisation d'une aviation postale intérieure (1935).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il se présente dans la 1^{re} circonscription de La Tour du Pin, mais subit un échec au deuxième tour de scrutin, n'ayant obtenu que 5.736 voix contre 8.572, à M. Jean Ginot qui emporte le siège.

Il vécut désormais à l'écart de la politique, et eut la satisfaction d'être promu, pendant sa retraite, général de réserve.

Il mourut à Paris le 28 mai 1950 à 65 ans, mais ses cendres furent transférées à Marne-la-Coquette, au pied du « Mémorial Lafayette » où reposait déjà les corps de ses anciens compagnons de l'escadrille des « Cigognes ».

BROCARD (FRANÇOIS, Maximin), né le 23 décembre 1860 à Ménétru-le-Vignoble (Jura), mort le 21 décembre 1937 à Ménétru-le-Vignoble.

Sénateur du Jura de 1920 à 1933.

Issu d'une famille de cultivateurs fixée à Ménétru-le-Vignoble depuis plus de 200 ans, Maximin Brocard fit ses études secondaires au lycée de Lons-le-Saunier, puis prit la tête de l'exploitation agricole et viticole qu'il tenait de ses parents. Son œuvre d'agriculteur fut considérable. Il devint successivement président de l'office départemental agricole, de la caisse régionale de crédit agricole, de la fédération départementale des syndicats d'élevage, etc. Le Jura lui doit la transformation complète de sa race bovine qui rivalise aujourd'hui avec les meilleures de France.

Il fit ses débuts dans la politique comme maire de sa commune natale et entra au conseil général du Jura en 1898.

Ces succès locaux, l'encouragèrent à se présenter au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920, alors qu'il avait atteint sa soixantième année. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 468 voix sur 830 suffrages exprimés. Il fut réélu au renouvellement du 6 janvier 1924, au deuxième tour de scrutin, par 472 voix sur 832 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il entra à la Commission de l'agriculture.

Son activité parlementaire fut assez réduite : il n'aborda la tribune qu'une seule fois, au cours de la discussion du budget et de la loi de finances de l'exercice 1921.

Il ne se représenta pas aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1930) et reprit son exploitation dans sa commune natale où il mourut le 21 décembre 1937, à 73 ans.

BRODEL (LOUIS, EDOUARD), né le 31 mars 1892 à Saint-André-lez-Lille (Nord), mort le 26 janvier 1936, à Lille.

Député du Nord de 1934 à 1936.

Fils d'un peintre en bâtiments, benjamin de quatre enfants, Louis Brodel perd son père, alors qu'il n'a que 13 ans. Sa mère, veuve, ne peut subvenir aux besoins de la famille. Les quatre orphelins doivent travailler pour subvenir à leurs besoins.

Louis Brodel entre d'abord à la banque Scalbert, puis exerce divers métiers : ouvrier aux abattoirs, chez Kuhlmann, dans une minoterie, aux mines de Lens. Puis il part en Pologne russe et en Roumanie, où, pendant deux ans il sera employé aux exploitations Motte et Meillassoux.

La mobilisation le surprend en Roumanie. Il est incorporé au 69^e régiment d'infanterie, mais est réformé n° 1.

Inscrit au parti socialiste, il fait ses débuts officiels dans la politique en 1925, comme conseiller municipal de Marquette. Il a 33 ans ; il conserve ce mandat jusqu'en 1929. Le 12 mai, il est élu conseiller municipal de Lille pour le rester

jusqu'à sa mort. En 1931, il entre au conseil d'arrondissement.

Nommé cette même année président du conseil d'administration de l'office municipal des habitations à bon marché, il met à profit sa notoriété pour se présenter à une élection législative partielle, le 21 janvier 1934, dans la 1^{re} circonscription de Cambrai en remplacement de M. Maurice Camier, décédé le 6 novembre 1933.

Il est élu au deuxième tour de scrutin, par 12.180 voix contre 11.131 à M. Mallez.

Il s'inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., et entre à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Au cours de la discussion du budget de l'éducation nationale de l'exercice 1935, il s'inquiète de la suppression d'écoles primaires ; du budget du travail du même exercice, il s'intéresse au sort des bénéficiaires de la retraite ouvrière, ne pouvant continuer le versement de leurs cotisations par suite du chômage (1934) ; il intervient en faveur de la protection du foyer des familles victimes du chômage, par la prise en charge par l'Etat du montant de leurs loyers impayés (1935).

Il ne peut donner davantage sa mesure. La mort l'emporte prématurément, à 44 ans, après deux années de mandat seulement.

À la séance du 30 janvier 1936, le Président Fernand Bouisson prononce son éloge funèbre. Après avoir évoqué la prodigieuse ascension du disparu, il déclare : « La municipalité de Lille, la fédération socialiste du Nord sont en deuil. Elles ont perdu avec Louis Brodel un de leurs membres les plus actifs, les plus dévoués, un de ceux sur lesquels elles pouvaient le plus sûrement compter. »

BROGLIE (JACQUES, VICTOR, Albert DE), né le 13 juin 1821 à Paris mort le 19 janvier 1901 à Paris.

*Représentant de l'Eure
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Sénateur de l'Eure de 1876 à 1885.*

*Vice-Président du Conseil
et Ministre des Affaires étrangères
en 1873.*

*Vice-Président du Conseil
et Ministre de l'Intérieur de 1873 à 1874.*

*Président du Conseil
et Ministre de la Justice en 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 504).

Après ces deux échecs il reprit ses études historiques et écrivit pendant cette deuxième partie de sa vie : *Histoire et diplomatie* (1889) ; *Maurice de Saxe et le Marquis d'Argenson* (1891) ; *La Paix d'Aix-la-Chapelle* (1892) ; *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept Ans* (1898) ; *L'Alliance autrichienne* (1895) ; *Le dernier bienfait de la monarchie* (1901).

Il mourut à Paris le 19 janvier 1901 à 80 ans. Ses *mémoires* ont été publiés en 1942.

BROGLIE (LOUIS, ALPHONSE, VICTOR DE), né le 31 octobre 1846 à Rome (Italie), mort le 26 août 1906 au Château de Broglie (Eure).

Député de la Mayenne de 1893 à 1906.

Fils du duc Albert de Broglie qui présida le Ministère du « 16 mai ». (Voir ci-dessus), Louis de Broglie, passa ses licences de lettres et de droit.

Il fit la guerre de 1870 comme lieutenant aux mobiles de l'Eure, et, rendu à la vie civile entra dans la diplomatie.

Nommé secrétaire d'Ambassade à Londres, il est rappelé en France en 1872 pour être attaché à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères. Le 1^{er} juin 1873, son père le prend dans son Cabinet, en qualité de sous-chef. Il conserve ce poste jusqu'au 22 mai 1874 et est mis en disponibilité après le 16 mai 1877. Il démissionne en 1884.

Conseiller général de la Mayenne, il se présente aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la circonscription de Château-Gontier, et est élu, au premier tour de scrutin, par 8.352 voix contre 7.594 à M. Fouassier.

Siégeant à droite, il devient membre de diverses commissions spéciales. Rapprochée de celle de son père, sa carrière parlementaire paraît assez efficace. Il n'intervient pas en séance publique. Ses activités n'excèdent pas celles de commissaire.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, sans concurrent, par 11.825 voix, il entre à la Commission de la législation civile et criminelle, dépose une proposition de loi en faveur des agriculteurs victimes de la grêle dans sa circonscription et rapporte un projet de loi tendant à modifier le traité d'extradition franco-belge.

Il retrouve son siège aux élections générales du 27 avril 1902, par 11.560 voix contre 5.470 à M. Doisneau, et reste membre de la Commission de législation civile et criminelle. Il présente un nouveau rapport sur le traité d'extradition franco-belge. Il vote contre le projet dit des « inhumations » qu'il considère comme une préface à la laïcisation de l'Etat et, se prononce en faveur des congrégations.

Il est réélu le 6 mai 1906 par 13.340 voix, majorité qu'il n'avait encore jamais atteinte, mais il meurt prématurément, en cours de mandat, le 26 août 1906 à son Château de Broglie, âgé de 60 ans.

Son décès ayant eu lieu pendant l'intersession, il n'a pas été prononcé d'éloge funèbre.

BROGLY (JULES, Médard), né le 29 avril 1878 à Rixheim (Haut-Rhin), mort le 5 décembre 1959 à Riedisheim (Haut-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1919 à 1924

et de 1928 à 1936.

Sénateur du Haut-Rhin de 1936 à 1944.

Sorti de l'école normale de Colmar, Médard Brogly fut le premier instituteur alsacien à être admis à l'université de

Strasbourg, où il obtint un diplôme d'enseignement supérieur. Il professa ensuite à l'école normale supérieure de Colmar, puis, jusqu'à sa retraite, au collège technique de Mulhouse, où il s'occupa des classes élémentaires.

En 1911, il fut élu au Landtag d'Alsace-Lorraine, par la circonscription électorale de Habsheim-Landsers, comme député protestataire. Invalide aussitôt, il fut réélu à une plus forte majorité et, définitivement admis à siéger, s'inscrivit, à la deuxième chambre de la diète, à la fraction du centre.

Dès la déclaration de guerre, il devait être arrêté une première fois par les Allemands, le 11 août 1914, en raison de son attitude pro-française. Relâché, il fut de nouveau incarcéré le 13 avril 1915 à Strasbourg et, le 13 juillet suivant, fut condamné par un tribunal de guerre Allemand à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de ses droits civiques pour trahison. Il avait été jugé sous l'inculpation d'espionnage en faveur de la France.

Emprisonné à Sarreguemines il ne fut relâché que le 9 novembre 1918, grâce à la révolution pro-française fomentée par ses compatriotes, à la veille de l'armistice.

Personnalité dominante de la vie politique alsacienne, il devint en 1919, président, pour le Haut-Rhin, du parti populaire alsacien, fonctions qu'il assumait jusqu'en 1940, date de la dissolution de ce parti. Cette même année, il était également élu conseiller général pour le canton de Habsheim, qu'il représenta à l'Assemblée départementale jusqu'en 1922.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut élu député du Haut-Rhin, à la majorité absolue, premier de la liste d'Union nationale, qui emporta tous les sièges. Il recueillit personnellement 60.618 voix sur 98.322 votants.

D'abord indépendant, puis républicain du centre, membre des Commissions de l'Alsace-Lorraine et de l'enseignement et des Beaux-arts, il se préoccupa surtout de questions sociales et déposa en 1920 une proposition de résolution concernant la valorisation des assurances sur la vie contractées en marks par des Alsaciens-Lorrains, antérieurement au 11 novembre 1918. Il présenta ensuite de nombreux rapports relatifs à l'introduction des lois françaises en Alsace-Lorraine, aux dommages de guerre, à la propriété littéraire, artistique et commerciale et aux droits des sinistrés. Il prit part également à un certain nombre de discussions budgétaires.

Il refusa de se représenter au renouvellement législatif du 11 mai 1924 et se retira provisoirement de la vie politique pour reprendre ses activités professionnelles.

En 1928, il brigua toutefois avec succès un nouveau mandat de conseiller général, cette fois pour le canton de Huningue, qu'il représenta au conseil général jusqu'en 1939.

La même année, il redevint député, en enlevant le siège de la deuxième circonscription de Mulhouse, aux élections géné-

rales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement). Il fut élu au deuxième tour par 10.571 voix contre 7.467 à son concurrent le plus favorisé.

Inscrit au groupe des députés indépendants, membre de la Commission des pensions civiles et militaires, il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant notamment les taux de pension des fonctionnaires en Alsace-Lorraine (1931) et tendant à accorder aux fonctionnaires auxiliaires et temporaires un statut les garantissant contre les risques de maladie ou de décès (1931).

Principalement soucieux de sauvegarder les intérêts de ses concitoyens Alsaciens-Lorrains dans leur adaptation progressive à la légalité française, il présenta de nombreux rapports à ce sujet au nom de la Commission d'Alsace-Lorraine et intervint notamment dans les discussions sur la demande de mise en liberté provisoire de MM. Ricklin et Bossé, ses compatriotes, qui venaient d'être élus députés autonomistes, alors qu'ils se trouvaient en prison.

Il prit part également à la plupart des débats concernant la politique du Gouvernement en Alsace-Lorraine et présenta d'autre part un rapport concernant l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et la réalisation du grand canal d'Alsace-Lorraine.

Réélu au deuxième tour de scrutin au renouvellement des 1^{er} et 8 mai 1932, par 11.807 voix contre 8.131 à M. Eisenring, il fit partie des mêmes commissions que sous la précédente législature et entra à celle des mines et des forces motrices. Inscrit au groupe des républicains du centre, il déposa un certain nombre de propositions de loi, dont les principales portèrent sur l'exercice légal de la médecine en Alsace-Lorraine (1933). Au nom de la Commission des pensions, il présenta plusieurs rapports et prit part en outre aux débats sur le budget, sur les écoles spéciales rurales et sur l'amnistie. A ce sujet, il déposa notamment un amendement visant les praticiens de la médecine naturelle.

Il entra au Sénat au renouvellement du 14 janvier 1936, en battant par 537 voix contre 409 au deuxième tour de scrutin l'un des sénateurs sortants, Joseph Pfleger, qui avait été élu sur la même liste que lui aux élections législatives de 1919.

A la Haute-Assemblée, il ne s'inscrivit à aucun groupe et poursuivit ses activités, en portant son effort sur tous les projets et propositions de loi intéressant le statut des Alsaciens-Lorrains.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote du projet de loi constitutionnelle.

Durant l'Occupation, il eut une attitude très digne envers les Allemands, fidèle en cela aux principes qui l'animaient depuis toujours.

Résidant alors à Riedesheim, banlieue de Mulhouse, il fut recherché en 1944 par la Gestapo, qui désirait l'arrêter comme

otage. Il réussit non sans peine à se soustraire à ces recherches.

A la libération, il se retira définitivement de la vie politique et publia un ouvrage intitulé : « *La grande épreuve : l'Alsace sous l'occupation Allemande* » (1945). En 1932, il avait également publié une étude en allemand sur les questions d'enseignement en Alsace-Lorraine : « *Zur Schul und Sprachen Frage in Elsass und Lothringen* ».

Lorsqu'il mourut en 1959 à Riedesheim, âgé de 81 ans, il était le dernier survivant des représentants de l'Alsace au Landtag d'Alsace-Lorraine. A ses obsèques qui furent présidées par l'évêque de Strasbourg, le 9 décembre suivant, assistaient des représentants de toutes les tendances politiques alsaciennes.

Médard Brogly, qui s'était particulièrement dévoué à la cause des pensionnés, était président d'honneur de l'association des fonctionnaires retraités d'Alsace-Lorraine et vice-président de l'entente générale des retraités de France. Il était chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et titulaire de la médaille de la fidélité française avec trois étoiles.

BROM (JOSEPH), né le 10 octobre 1881 à Blotzheim (Haut-Rhin), mort le 30 janvier 1945 à Mulhouse (Haut-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1924 à 1936.
Sénateur du Haut-Rhin de 1936 à 1944.

De vieille famille paysanne, Joseph Brom suivit les cours de l'école primaire, puis du lycée de Strasbourg, avant d'obtenir le diplôme de docteur ès sciences politiques de l'Université de Heidelberg, avec une thèse concernant les accidents du travail dans l'agriculture et l'exploitation forestière en Alsace-Lorraine — thèse qui fut publiée en allemand en 1910 sous le titre : « *Die Unfallversicherung in der Elsass-Lothringischen Land und-Forstwirtschaft* ».

Il débuta à la fois dans le journalisme et la politique en devenant rédacteur en chef du journal *Mülhauser Volksblatt*, qui parut après la réunion de l'Alsace à la France sous le titre : *L'écho de Mulhouse*. En cette qualité, il fut l'un des principaux fondateurs du syndicalisme chrétien en Alsace et, en 1911, entra au Landtag d'Alsace-Lorraine dont il était le plus jeune membre. Il y siégea jusqu'en 1918.

Président des syndicats indépendants et membre du conseil consultatif d'Alsace-Lorraine, il fut élu en 1919 conseiller municipal de Mulhouse et devint en 1923 adjoint au maire de cette ville. La même année, il entra au conseil général du Haut-Rhin, où il représenta jusqu'à la seconde guerre mondiale le canton de Hirsingue et dont il fut vice-président.

Membre du parti U. P. R., il se présenta avec succès aux élections législatives du 11 mai 1924 et passa à la majorité absolue, deuxième de la liste de l'Alliance républicaine par 59.578 voix sur 113.830 votants. Il se démit alors de ses mandats

municipaux pour se consacrer uniquement à son activité parlementaire. Il siégea sur les bancs des démocrates populaires.

Membre des Commissions de l'Alsace-Lorraine et des mines et forces motrices, spécialiste des questions d'assurances sociales, il déposa des propositions de loi en faveur des agriculteurs et des viticulteurs alsaciens éprouvés par les gelées et concernant d'autre part la réduction du temps de service militaire pour certaines catégories de jeunes gens appelés sous les drapeaux. Il déposa également des propositions de résolution tendant à provoquer la révision des échelles de traitements et salaires des cheminots des grands réseaux français d'intérêt général, et des propositions de loi concernant notamment le délai-congé et l'indemnité de licenciement pour les employés (1925), le recrutement de l'armée (1926), le statut du personnel des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, le code du travail. Il fut chargé d'autre part de nombreux rapports sur l'introduction des décrets et lois françaises en Alsace-Lorraine, sur les assurances sociales, le code du travail, les permissions agricoles, le budget général et les travaux d'aménagement du barrage de Kembs. En 1925, il demanda à interpellier le Gouvernement sur les raisons pour lesquelles celui-ci n'avait pas encore pris le décret tendant à augmenter les allocations supplémentaires allouées aux rentiers de vieillesse et d'invalidité, et en 1928 sur les abonnements hebdomadaires du travail.

Réélu aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) au premier tour de scrutin, par 7.112 voix contre 3.194 à M. Wagner, dans la circonscription de Thann, il resta membre des mêmes commissions que sous la précédente législature. Il poursuivit son activité qui fut des plus intenses, intervenant dans la plupart des débats intéressant les Alsaciens-Lorrains. Il déposa de nouvelles propositions de loi sur le code du travail, sur les victimes civiles de la guerre, sur l'assurance des employés en Alsace-Lorraine et sur le service militaire (1929). Parallèlement, il se préoccupa de faire obtenir des crédits extraordinaires aux victimes des intempéries dans son département et en 1928 déposait une proposition de loi tendant à instituer une loterie en faveur de la construction d'une église pour les paroissiens de Sainte-Jeanne-d'Arc de Mulhouse.

Il fut chargé encore de nombreux rapports sur les assurances sociales, sur la législation minière en Alsace-Lorraine, sur les conventions passées avec les chemins de fer de l'est et en 1928 demanda à plusieurs reprises à interpellier sur la politique du Gouvernement en Alsace-Lorraine. Il intervint fréquemment dans les débats sur le budget des pensions, sur les mines domaniales de potasse, sur les difficultés linguistiques des victimes de guerre dans les provinces recouvrées, sur la destruction des lapins de garenne et des sangliers et sur le paiement des terrains pour l'établissement de cime-

tières militaires dans la région de Cerney. En 1931, il demanda de nouveau à interpellier le Gouvernement sur la crise économique et sur ses répercussions dans les départements recouverts. Il avait été nommé membre du conseil consultatif de l'énergie hydraulique.

Il fut réélu à une très forte majorité aux élections générales du 1^{er} mai 1932 où il obtint 8.622 voix contre 2.922 à M. Wagner, au premier tour de scrutin, et devint membre de la Commission des régions libérées. Il intervint de nouveau fréquemment au cours de discussions sur l'assistance sociale, les loyers, les droits de la famille, les salaires des cheminots et le chômage. Il déposa des propositions de loi sur les victimes civiles de la guerre (1932), sur l'assurance des employés en Alsace-Lorraine (1932), sur les dommages de guerre (1933), sur les contrats du travail (1933), sur la limitation de l'emploi des retraités (1935) et sur la modification du tarif général des douanes, notamment en ce qui concernait l'admission des tissus de soie artificielle au régime de l'admission temporaire dans les départements d'Alsace-Lorraine (1935).

Il déposa un certain nombre de rapports au nom de la Commission des mines (notamment sur les mines de potasse d'Alsace) et concernant le calcul de la retraite des agents des P.T.T. en Alsace, les subventions des caisses d'assurances des ouvriers mineurs, le régime définitif des mines domaniales de potasse et l'introduction de la législation minière française dans les départements recouverts. Il intervint enfin dans de nombreux débats sur le budget, sur la viticulture et demanda, en 1935, à interpellier le Gouvernement sur les « persécutions dont sont victimes d'honorables familles de la frontière suisse de la part de l'administration douanière ». La même année, il prit part à la discussion immédiate d'un projet de loi relatif au changement de régime dans la Sarre.

Au renouvellement sénatorial du 14 janvier 1936, il entra à la Chambre Haute, mais ne s'y inscrivit à aucun groupe et continua dans cette assemblée à se préoccuper des problèmes d'Alsace-Lorraine, y soutenant notamment plusieurs propositions tendant à reconnaître un régime particulier, dans divers domaines, aux Alsaciens-Lorrains.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle. Après la libération il ne reprit pas d'activité politique et mourut quelques mois plus tard, le 30 janvier 1945, à Mulhouse à 64 ans.

Il avait été membre des comités directeurs de l'Association de la presse de l'est, de l'Assurance des employés d'Alsace-Lorraine, de l'Union populaire républicaine nationale d'Alsace et du parti démocrate populaire, ainsi que président du conseil d'administration de l'Association des employés de France. Il était président d'honneur de l'Union fédérale des employés de France.

BROSSARD (ETIENNE), né le 9 mars 1839 à Pouilly-sous-Charlieu (Loire), mort le 23 octobre 1894 à Pouilly-sous-Charlieu.

*Député de la Loire de 1876 à 1885
Sénateur de la Loire de 1885 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 567.)

Etienne Brossard, qui avait été réélu au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1888, poursuivit son activité au sein des commissions dont il faisait partie et présente un certain nombre de rapports concernant notamment les mines, la fabrication des armes et des munitions, les canaux et voies navigables, les emprunts départementaux et les chemins de fer d'intérêt local.

La mort l'enleva prématurément à 55 ans, le 23 octobre 1894, alors qu'il se trouvait dans sa maison de campagne de Pouilly-sous-Charlieu et, dans l'éloge funèbre qu'il prononça le même jour devant le Sénat, le président Challemel-Lacour put rendre hommage à sa personnalité et à ses opinions « qui étaient ni bruyantes, ni sujettes à se modifier beaucoup, mais invariables comme le bon sens et comme la modération qui en étaient le fond ».

Il avait publié de nombreux ouvrages de valeur sur ses thèmes préférés : *Essai sur la constitution physique et géologique des régions méditerranéennes de la subdivision de Sétif* (1866), *Le bassin houillier de la Loire* (1887), *Les élections et les représentants de la Loire, de 1789 à 1889* (1889), *L'art roman à Charlieu et en Brionnais* (1892), *Charlieu pendant la révolution* (1892), *La réserve de Saint-Etienne* (1885). On a également de lui un ouvrage posthume : *L'histoire du département de la Loire pendant la Révolution française, 1789-1799*.

BROTHIER (THÉOPHILE), né le 16 mars 1819 à Voulême (Vienne), mort le 28 novembre 1900 à Saint-Front (Charente).

Sénateur de la Charente de 1894 à 1900.

Ardent républicain dès son plus jeune âge, Théophile Brothier entra dans l'opposition dynastique sous la monarchie de juillet et l'avènement de l'Empire l'affermi dans ses convictions.

Au lendemain du 4 septembre il fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Charente, devint conseiller général et juge de paix de son canton.

Il se décida sur le tard — il avait 75 ans — à poser sa candidature au Sénat, au renouvellement du 7 janvier 1894, et fut élu aisément, au premier tour de scrutin, par 427 voix sur 841 votants.

Siégeant à gauche, il appartint à diverses commissions spéciales.

Son activité fut très effacée, en raison vraisemblablement de son grand âge. Il n'aborda jamais la tribune.

Il mourut, en cours de mandat, le 28 novembre 1900 dans sa propriété du « Bourdelais », située dans la commune de Saint-Front (Charente). Il avait 81 ans.

Le président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance du 30 novembre 1900. « Avec M. Brothier, déclara-t-il, disparaît un de ces hommes dont la vie sans tache, et la fidélité au drapeau, sont l'honneur du parti politique auquel ils appartiennent. »

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BROUSSAIS (EMILE, OCTAVE), né le 20 juin 1855 à Paris, mort le 7 février 1943 à Palestro (Algérie).

Député d'Alger de 1910 à 1919.

D'une vieille famille malouine, Emile Broussais était l'arrière-petit fils de François Broussais, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, qui a donné son nom à un grand hôpital parisien.

Fils d'un inspecteur d'assurances, il commença ses études à Paris et les acheva à Aix-en-Provence, licencié en droit et diplômé de Langues orientales. Peu après, il s'inscrivait au barreau d'Alger, où sa famille possédait des propriétés et s'acquittait très vite une popularité dans cette ville, en plaidant plusieurs affaires célèbres — notamment celle du Marquis de Mores, dont il fit acquitter les assassins.

Conseiller général de Bordj Menaïel en septembre 1886, il devait rester au sein de l'assemblée départementale d'Alger qu'il présida pendant une certaine période — jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de 57 ans. Arabisant et berbérissant distingué, il jouissait d'une très grande influence dans cette partie de la Kabylie, tant auprès des Européens que des Musulmans. En 1908, il entra à la délégation financière à Alger, tout en poursuivant ses activités au barreau, dont il devint bâtonnier. D'autre part il fut pendant vingt ans juge suppléant du canton judiciaire d'Alger-nord.

C'est aux élections générales du 24 avril 1910 qu'il entra à la Chambre des Députés en enlevant dès le premier tour de scrutin le siège de la deuxième circonscription d'Alger, par 8.033 voix contre 3.201 à son concurrent réactionnaire. Il avait défendu le programme du parti radical socialiste, dont il était membre.

Spécialiste des questions agricoles et des problèmes soulevés par les communications inter-africaines, il fit partie des Commissions des douanes, de la défense judiciaire et des comptes définitifs. Il fut également membre du groupe parlementaire agricole et forestier.

En 1911, il déposa une proposition de loi tendant à accorder aux caisses de crédit agricole mutuel d'Algérie les avantages déjà reconnus aux mêmes

caisses en France. La même année et en 1913, il présenta des rapports sur la compétence des juges de paix en Algérie.

Il participa aussi à de nombreuses discussions portant notamment sur : le budget, le Maroc, les grèves des inscrits maritimes, la politique du Gouvernement en Afrique du nord et la suppression de l'internement administratif en Algérie. En 1910, il avait demandé à interpellier le Gouvernement à propos des affaires de l'Ouadaï et de la politique africaine.

Il fut réélu de justesse au second tour de scrutin des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, par 8.284 voix contre 8.157 à son plus proche concurrent. Il avait fait campagne contre la réaction et s'était prononcé en même temps « contre toute atteinte à la suprématie des colons français ». Dans sa profession de foi, il affirmait en effet : « Tous les citoyens français d'origine ou l'adoption peuvent compter sur moi pour continuer à défendre leurs droits légitimes contre les entreprises inconsidérées de ceux qui cherchent dans la population musulmane un avenir que l'élément européen peut seul assurer à notre chère Algérie ».

Au cours de cette nouvelle législature, il fit partie des Commissions de la marine, des décrets et des affaires extérieures, protectorats et colonies. Pendant la guerre de 1914-1918, il présenta de nombreux rapports sur les questions relatives à la marine de guerre et la marine de commerce et, ardent patriote, lutta avec opiniâtreté pour l'extension de la politique coloniale, l'accroissement de la marine et contre le panslisme. Il effectua également des missions dans les arsenaux et les usines de guerre, tout en se préoccupant particulièrement du problème des transports en Méditerranée, en temps de guerre.

En 1917, il fut chargé d'un rapport sur les conditions de nomination des capitaines au long cours à des grades militaires équivalents et il déposa des propositions de loi sur la crise agricole, sur les services postaux entre la France, la Corse et l'Afrique du nord et, en 1919, sur l'immatriculation de la propriété foncière en Algérie. En 1917, il avait demandé à interpellier le gouvernement sur sa politique en Algérie et sur l'insécurité des communications en Méditerranée.

Battu aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, il regagna l'Algérie, pour y gérer les propriétés qu'il possédait dans la région de Palestro, à Thiers. Parallèlement, il poursuivait ses activités d'avocat et de conseiller général. Il mourut à Palestro pendant la seconde guerre mondiale, à l'âge de 88 ans, le 7 février 1943.

Officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, commandeur du Nichan Iftikar, il avait publié : *De Paris au Soudan (étude sur le Transsaharien)* (1891) et plusieurs études de linguistique berbère.

BROUSSE (EMILE), né le 25 septembre 1850 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 27 février 1914 à Grenoble (Isère).

Député des Pyrénées-Orientales de 1881 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 509.)

Réélu député de Perpignan au premier tour de scrutin des élections générales du 22 septembre 1889, Emile Brousse continua à siéger sur les bancs de l'extrême gauche radicale, fit partie de diverses commissions spéciales et notamment de la Commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant le tarif général des douanes. Il déposa des propositions de loi relatives : aux Caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs (1889), à l'organisation du service des Ponts et Chaussées (1890), à la répression des fraudes dans la vente des vins (1890), à la réglementation du travail des femmes en couches et à l'institution de caisses de maternité (1891).

Toujours attentif aux intérêts du Roussillon, il prit part également à plusieurs débats concernant le tarif général des douanes et la fabrication et l'imposition des vins de raisins secs. Sur la question des fraudes sur les vins, il fut chargé de nombreux rapports, au nom de la Commission des boissons, et demanda à interpellier le Gouvernement sur l'application des lois relatives à la fabrication des vins artificiels. En 1892, il demanda également à interpellier sur les négociations avec l'Espagne.

C'est seulement au deuxième tour de scrutin qu'il obtint sa réélection au renouvellement des 20 août et 3 septembre 1893, en battant de peu le candidat socialiste Jean Bourrat, qui devait lui succéder à la Chambre un an plus tard.

Au cours des années 1893 et 1894, son activité parlementaire fut toujours orientée vers la défense viticole et il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons (1893), la répression de la sophistication des vins naturels par l'addition d'eau, d'alcool ou de vins artificiels (1894), la répression des abus dans la production des vins de raisins secs, le trafic des acquits fictifs et la vente et la production des fruits secs. Il intervint dans la plupart des débats concernant les fraudes sur les vins et fut encore chargé de nombreux rapports sur les propositions de loi déposées à ce sujet.

Le 26 novembre 1895, tout en demeurant membre du conseil général des Pyrénées orientales (où il représenta successivement les cantons de Perpignan-ouest et de Millas), il décida d'abandonner la politique active et donna sa démission de député, pour se consacrer à la cause de la viticulture, qu'il défendit dans plusieurs journaux de son département, tels que *L'indépendant* et le *Réveil des Pyrénées-orientales*, qu'il avait fondé. En 1899, il acquit une étude

d'avoué à Ceret, puis commença une nouvelle carrière dans la magistrature en devenant président du tribunal de cette ville.

Le 22 janvier 1901, il fut nommé conseiller à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, puis le 30 août 1905, vice-président du tribunal civil de Marseille, où il fut également Procureur de la République. Il était depuis le 16 octobre 1912, président de Chambre à la Cour d'appel de Grenoble lorsque la mort le surprit dans cette ville le 27 février 1914, à 64 ans.

Il avait publié quelques ouvrages tels que le *Vademecum du délégué cantonal* (1878) et une *Etude sur l'assistance publique et privée chez les Romains* (1876).

BROUSSE (EMMANUEL, LOUIS, ALEXIS), né le 23 août 1866 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 17 novembre 1926 à Paris (7°).

Député des Pyrénées-Orientales de 1906 à 1924.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances de janvier 1920 à janvier 1921.

Fils de l'imprimeur-gérant de la société éditrice de *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, Emmanuel Brousse y débuta tout jeune comme typographe. Il devait succéder plus tard à son père, après avoir fait ses premières armes de rédacteur politique.

Particulièrement attaché au Roussillon, il s'intéressa de bonne heure au développement du tourisme dans une région accidentée où les communications étaient relativement difficiles à établir. Il accomplit de nombreux voyages en diligence — c'était alors le seul moyen d'atteindre des localités comme Mont-Louis ou Bourg-Madame — pour étudier la configuration du terrain, et envisager la possibilité de le doter d'une ligne de chemin de fer. En toutes saisons, il explorait villages et hameaux de montagne qui inspiraient ses nombreux articles touristiques. En 1896, il publiait à ce sujet un ouvrage remarquable de documentation historique et géographique : *La Cerdagne française, Pyrénées inconues*.

Plus tard, aidé par l'inspecteur général des Ponts et Chaussées Lax, il devint l'animateur du projet de chemin de fer de Mont-Louis, dont la mise en œuvre fut votée le 21 février 1903. Il publiait un peu plus tard d'autres ouvrages consacrés à la géographie et à l'ethnologie du pays, parmi lesquels *L'enclave espagnole de Llívia* (1898) ; *Excursions dans les hautes vallées de la Tel. de l'Aude et du Sègre* (1897) et le texte d'une conférence sur l'ethnographie des Pyrénées orientales, prononcée en 1899 à l'occasion du congrès du club alpin dont il était membre.

Il débuta dans la vie politique en se faisant élire conseiller municipal de Perpignan, puis conseiller d'arrondissement et, en 1895, conseiller général pour le canton de Saillagouse.

Il était administrateur des hospices de Perpignan, lorsqu'il se présenta avec succès dans l'arrondissement de Prades aux élections générales législatives du 6 mai 1906. Il battit dès le premier tour de scrutin, par 5.168 voix contre 4.588, le député sortant Frédéric Escanyé, qui représentait la circonscription depuis 1876. Dans sa profession de foi, il se prononçait en faveur d'une politique « modérée, tolérante, ferme sur le plan extérieur, mais dénuée d'ingérence confessionnelle sur le plan intérieur ». Il réclamait d'autre part des réformes financières, électorales, administratives, judiciaires et sociales.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il entra aux Commissions des comptes définitifs et des économies, du budget, de la locomotion aérienne et aux Commissions d'enquête sur la marine et la crise viticole. Il fut également membre d'une Commission spéciale pour l'aménagement du lac d'Allos, et du comité supérieur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Son activité parlementaire fut des plus intenses et ses principales préoccupations allèrent aussi bien aux problèmes viticoles du Midi de la France qu'aux questions sociales et au développement des chemins de fer. Sans négliger les intérêts de son département, en faveur duquel il s'attacha à faire obtenir des crédits extraordinaires, à la suite de certaines calamités atmosphériques, il déposa plusieurs propositions de loi concernant notamment : l'assimilation des préposés communaux des Eaux et Forêts aux préposés mixtes des Eaux et Forêts (1907), l'exonération et le dégrèvement de l'impôt en faveur des populations des régions viticoles (1907) le sucrage et les fraudes sur les vins (1909). Parallèlement, il intervenait dans les discussions budgétaires et fiscales et présentait à ce sujet de nombreux rapports. Il prit part également aux débats sur les maladies contagieuses du bétail, sur l'organisation des services de la compagnie des chemins de fer du Midi et sur le tarif général des houanes. Il posait en même temps au Gouvernement un certain nombre de questions écrites portant notamment sur le palement et le traitement du Viguier de France en Andorre et sur l'organisation des battues contre les sangliers.

En 1907, à la suite de l'agitation des viticulteurs du Midi et de la répression ordonnée par le Ministère Cleineneau, il fit voter à la Chambre la loi contre les fraudes et interpella le Gouvernement sur les arrestations opérées à la suite de ce soulèvement. En 1908, il demanda la déclaration de l'urgence pour une proposition de loi portant amnistie et en 1909 développa une interpellation concernant l'indemnisation des français victimes des événements de Barcelone et de Catalogne.

Devenu vice-président de la société « L'imprimerie », secrétaire général de la ligue républicaine nationale, délégué du Touring Club de France, nommé membre du comité central de la société

de retraités « et prévoyants de l'avenir » et président d'honneur de l'association polytechnique des Pyrénées-Orientales, il fut réélu au premier tour de scrutin député au renouvellement du 24 avril 1910, par 5.779 voix contre 4.413 à Etienne Battie, qui devait cependant figurer sur la même liste que lui aux élections de 1919. Résolument modéré, il s'affirmait alors partisan de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement et du rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il s'élevait violemment d'autre part contre les « excès de la politique précédente ».

Secrétaire de la Commission du budget, rapporteur de la Commission des comptes définitifs et des économies, il fit partie des Commissions des mines, de la marine, des boissons et du règlement. Son activité parlementaire ne se démentit pas pendant cette législature et il déposa des propositions de loi sur les douanes, sur les retraites et sur l'organisation judiciaire (1912). En qualité de rapporteur, il intervint dans les débats concernant : la participation de la France à l'exposition universelle de Gand (1913), les travaux nécessaires à l'achèvement de l'imprimerie nationale (1912) et la participation de la France à l'exposition internationale de l'industrie du livre et des arts graphiques de Leipzig (1914).

En 1910, il avait déposé une motion tendant à l'ajournement du débat sur la réintégration des cheminots révoqués. En 1912, il demandait à interpeller sur les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour concilier les intérêts « des viticulteurs de nos possessions d'Afrique du Nord avec ceux de la viticulture métropolitaine ». Il avait précédemment pris part aux discussions sur les propositions de loi ayant pour objet de garantir les appellations d'origine des vins de Champagne. A la même date, il participa à la discussion d'un projet de loi tendant à réduire à dix heures la durée du travail dans les établissements industriels. L'année suivante, il demandait à interpeller sur « l'exode à l'étranger des trésors d'art de la France ». Il participa enfin à de nombreux débats sur la durée du service militaire, sur les chemins de fer et sur les délimitations régionales.

Réélu pratiquement sans concurrent au renouvellement législatif du 26 avril 1914, par 6.462 voix sur 8.419 votants sur un programme qui mettait l'accent sur le développement industriel, agricole et touristique de son département, membre de la Commission des crédits, il fut au cours de cette nouvelle législature rapporteur du budget des transports maritimes et de la marine marchande et intervint régulièrement dans les débats financiers.

Il joua un rôle important pendant la guerre de 1914-1918, en mettant tout en œuvre pour obtenir des Commissions parlementaires une aide efficace pour la défense nationale. Il déposa en outre, des propositions de loi concernant notamment : l'organisation judiciaire

(1915), les allocations aux familles des mobilisés (1915), la vente des revolvers (1916), la Légion d'honneur (1916), les incompatibilités parlementaires (1918), les astreintes légales visant les spéculations des propriétaires et des locataires (1919) et tendant : à instituer le monopole de l'alcool d'industrie en faveur de l'Etat et à réglementer la consommation des boissons alcoolisées (1915), à donner une plaquette d'art commémorative aux familles des officiers, sous-officiers et soldats morts pour la patrie, mais n'ayant pas obtenu la croix de guerre (1915) et à décider de la non-rééligibilité des députés sortants (1917).

Il prit part également à de nombreuses discussions concernant notamment : les crédits, les contributions, le budget, la marine marchande, l'énergie hydraulique et les donations consenties à l'Etat par Auguste Rodin. En 1917 il développa une interpellation sur les mesures prises pour assurer la liberté de la navigation sur les côtes d'Espagne et en 1918 interpella le Gouvernement sur l'organisation des consortiums. Il intervint fréquemment d'autre part dans les discussions militaires, avant d'être nommé à la fin de la guerre membre du Comité de surveillance et de contrôle de la liquidation des stocks.

En 1914, il avait mené une campagne de presse virulente, dans son journal, contre le Ministre Jean-Louis Malvy, dont il critiquait l'attitude, au moment où le Gouvernement était réfugié à Bordeaux.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, il fut réélu député des Pyrénées Orientales, à la majorité absolue, premier de la liste d'Union républicaine nationale, qui obtint trois sièges sur quatre.

Membre de la Commission des crédits, vice-président des Commissions de la marine et des finances, son activité passée le désigna pour des fonctions ministérielles et il fut nommé le 20 janvier 1920, sous-secrétaire d'Etat aux finances dans le premier Cabinet formé par Alexandre Millerand, portefeuille qu'il conserva dans le deuxième Cabinet Millerand du 18 février 1920, et dans le Cabinet Georges Leygues du 24 septembre 1920 où il fut plus particulièrement chargé de la liquidation des stocks.

En cette qualité, il prit part aux débats concernant : l'impôt général sur le revenu, les contributions extraordinaires sur les dommages de guerre, les nouvelles ressources fiscales et les budgets des différents Ministères.

Revenu à son banc de député après la démission du Cabinet Leygues, le 12 janvier 1921, il déposa de nouvelles propositions de loi : sur la participation des employés aux bénéfices, sur la vente des marchandises de luxe (1924), tendant à accorder au Ministère de l'hygiène un contingent exceptionnel de croix d'officiers et de chevaliers de la Légion d'honneur pour récompenser les services rendus pendant la guerre par les médecins de campagne (1921) et à favoriser la production des vins doux naturels (1923).

Il intervint fréquemment dans les débats relatifs au budget, à l'établissement de nouvelles lignes de chemin de fer d'intérêt local, aux contrats passés à ce sujet entre les compagnies et le Ministère des travaux publics, aux retraites des cheminots et aux travaux publics dans le domaine ferroviaire. En 1919, il avait demandé à interpellier le Gouvernement sur les aggravations de la crise des transports.

En 1921, il déposa également une demande d'interpellation sur « les dangers que fait courir à la France et aux Français établis au Maroc la campagne du parti militaire germanophile espagnol » et par la suite de nombreux amendements concernant notamment : les équipages de la flotte, les travaux de défense contre les eaux, la gendarmerie mobile, l'entretien des routes militaires, les arsenaux de Toulouse et Tarbes.

En 1922, il demandait de nouveau à interpellier le Gouvernement sur les négociations franco-espagnoles et sur les mesures à prendre pour « sauvegarder du désastre les grands vins de France » et pour « mettre un terme aux fraudes et aux campagnes entreprises contre la viticulture », et en 1923, sur les mesures à prendre contre « les perturbateurs de l'ordre public, et sur la hausse constante du prix de la vie ».

Il avait également pris part à la discussion d'un projet de loi relatif à la célébration du troisième centenaire de la naissance de Molière et en 1923 avait suggéré au Président de la Chambre de s'abstenir de donner lecture du libellé des chapitres budgétaires afin de gagner du temps.

Les électeurs des Pyrénées-Orientales ne lui restèrent pas fidèles aux élections générales du 11 mai 1924, et il dut quitter la vie politique à la suite du triomphe dans son département de la liste du cartel des gauches conduite par l'ancien Ministre Victor Dalbiez. Il mourut deux ans plus tard à Paris à 60 ans.

En souvenir de son dévouement désintéressé et illimité au Roussillon, sa famille et ses amis lui élevèrent, à l'entrée de Mont-Louis, au carrefour des routes de Capcir, de Cerdagne et de Conflent, un monument, où figure cette inscription : « Au bienfaiteur de la Cerdagne, au défenseur de la viticulture, à l'apôtre des économies, au Ministre mort pauvre ».

BROUSSE (PAUL, LOUIS, MARIE), né le 23 janvier 1844 à Montpellier (Hérault), mort le 1^{er} avril 1912 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Député de la Seine de 1906 à 1910.

La destinée de Paul Brousse se confond en partie avec celle du parti socialiste, à ses débuts en France, à l'époque où les multiples scissions en retardèrent l'unité que devaient réaliser Jules Guesde et Jean Jaurès.

Né à Montpellier, il commença dans cette ville ses études médicales et se lança aussitôt dans les mouvements so-

cialistes révolutionnaires, ce qui mécontenta sa famille et notamment son père, professeur de médecine à l'université de Montpellier. Sous l'Empire, il adhéra à l'Internationale ouvrière. Il se distingua, au cours de l'épidémie de choléra qui désola la grande ville de l'Hérault en 1867, et à cette occasion, reçut la Médaille d'or des hôpitaux.

À la fin de la guerre de 1870-1871, à laquelle il participa brillamment, ses tendances politiques le poussèrent à soutenir la Commune de Paris, au sein de laquelle il ne joua toutefois qu'un rôle mineur. Poursuivi pour ses opinions, il se réfugia en 1871 à Barcelone, mais fut expulsé également d'Espagne pour s'être prononcé en faveur de la République. Il s'installa alors en Suisse, à Berne, où il devint assistant au laboratoire de chimie et se consacra tout spécialement aux recherches sur les explosifs. En 1873, il fut délégué au congrès socialiste international qui eut lieu à Genève.

Condamné à trois mois de prison par les autorités bernoises, pour avoir pris part à des manifestations ouvrières, expulsé du canton de Berne, il trouva un nouveau refuge à Vevey, dans le canton de Vaud et profita de son séjour sur les bords du lac Léman, pour fonder, avec Elisée Reclus et Karl Prokotine l'*Avant garde* communo-anarchiste, qui préconisait notamment la propagande par le fait.

Ces nouvelles activités le forcèrent à quitter définitivement la Suisse — une nouvelle condamnation à deux mois de prison lui ayant été infligée — et à se rendre à Bruxelles, où il n'eut pas de permis de séjour, puis à Londres. Grâce aux mesures d'amnistie, il put rentrer en France en 1880.

Sensiblement assagi, mais toujours convaincu, il passa, la même année, sa thèse de docteur en médecine à Montpellier et s'installa à Paris pour exercer dans le quartier des Epinettes qui était l'un des plus pauvres de la capitale. Dès cette époque, il reprenait son activité politique et, en 1881, lutta de concert avec Jules Guesde et Jules Joffrin au sein du parti ouvrier socialiste français qui préconisait une transformation de la société sans révolution violente. En décembre 1881, lors de la candidature de Jules Joffrin à une élection complémentaire à Montmartre, il définissait lui-même ainsi le programme de ce parti : « Nous préférons fractionner le but idéal en plusieurs étapes, immédiatiser en quelque sorte quelques uns de nos revendications, pour les rendre enfin possibles au lieu de nous fatiguer sur place à marquer le pas ».

Cette option devait provoquer rapidement le départ de Jules Guesde et aboutir à une première scission au sein du parti, Paul Brousse et Jean Allemane demeurant à la tête de la fédération des travailleurs socialistes de France, dit « parti possibiliste ».

Une seconde scission devait se produire quelques années plus tard, lors du congrès de Châtelleraul, où Jean Allemane s'opposa catégoriquement à Paul

Brousse. A cette date, les deux fractions de l'ex-parti possibiliste prirent alors le nom de leurs chefs de file respectifs (broussistes et allemanistes).

En 1887, Paul Brousse avait été élu conseiller municipal de Paris dans le quartier des Epinettes, qu'il devait représenter jusqu'en 1907. Il se prononçait alors avec vigueur contre l'aventure boulangiste et, en 1888 devint vice-président du conseil municipal. Au conseil général, où il siégeait également, il préconisa la suppression des fortifications et de l'octroi, la création d'universités populaires et d'un laboratoire municipal parisien tout en s'occupant des problèmes concernant le régime des aliénés et l'assistance publique.

Pendant cette période, il devait se rapprocher progressivement des autres tendances du parti socialiste, afin de lutter contre la politique des Ministères modérés Casimir Périer, Charles Dupuy et Jules Méline. Cette attitude commune aboutit le 16 octobre 1898 à un premier résultat lorsqu'il présida, en compagnie de Jules Guesde, avec qui il s'était réconcilié, une réunion d'urgence des députés et des délégués des organismes socialistes, pour protester contre « l'état de siège auquel Paris était arbitrairement soumis » à la suite d'une grève des ouvriers du bâtiment. Il fit partie du comité de vigilance, qui fut constitué à l'issue de cette réunion, aux côtés de Viviani, de Briand, de Guesde, de Vaillant et de Jaurès. Il appuya ensuite les efforts unitaires de ce dernier et adhéra sans conditions au programme du parti socialiste unifié, section française de l'Internationale ouvrière.

Président de l'assemblée municipale en 1905, il fut l'un des promoteurs de l'entente municipale franco-anglaise et représenta la ville de Paris aux fêtes de Londres, qui eurent lieu la même année. L'année suivante, il reçut les délégués anglais aux fêtes de Paris. En cette qualité, il dut également recevoir les rois d'Espagne et du Portugal, dans la capitale.

Candidat malheureux aux élections générales d'avril 1902, dans la 3^e circonscription du 18^e arrondissement de Paris, contre le socialiste nationaliste, ex-boulangiste, Ernest Roche, qui fut élu, il réussit à battre celui-ci, lors du renouvellement du 6 mai 1906, par 6.451 voix contre 4.992, dès le premier tour de scrutin.

Membre des Commissions des octrois, des travaux publics et chemins de fer et de l'hygiène publique, inscrit au groupe parlementaire socialiste, il présenta de très nombreux rapports sur les octrois et sur l'assistance sociale et intervint au cours de plusieurs discussions concernant le régime des aliénés (1908). Il joua également un rôle important dans l'élaboration du programme de développement des lignes de métropolitain de Paris et favorisa leur extension en réclamant la prolongation des lignes existantes et la création de nouveaux embranchements.

Battu par son ancien concurrent, Ernest Roche, aux élections générales de 1910, il fut nommé peu après directeur de l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, dans la banlieue parisienne.

La mort le surprit prématurément deux ans plus tard, dans l'exercice de ces fonctions, à 68 ans.

Il avait publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *L'Etat ou l'école (monopole ou contrôle)* (1910) ; *La propriété collective et les services publics* (1910), *Le marxisme international, Dictature en liberté, Le suffrage universel et les problèmes de la souveraineté du peuple* (1874), *Note sur une assistance familiale des aliénés* (1898). Dans *l'Histoire socialiste* de 1905, il avait rédigé le chapitre concernant le Consulat et l'Empire et, en 1899, avait préfacé une étude de sociologie sur l'antisémitisme, du professeur Lombroso.

BROUT (MARCEL, LOUIS, CHARLES), né le 23 mars 1887 à Trouville-sur-mer (Calvados), mort le 24 mai 1957 à Saint-Étienne du Rouvray (Seine-Inférieure).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

Ouvrier en bâtiment dès son plus jeune âge (cimentier), Marcel Brout s'inscrivit au parti socialiste, à son retour du service militaire (il avait été réformé « numéro 2 » deux mois après son incorporation). Il adhéra au parti communiste dès sa formation.

Militant actif de la C.G.C.A., il était président de la fédération nationale du bâtiment, lorsque son parti le présenta aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, dans la 1^{re} circonscription du 20^e arrondissement de Paris. Grâce au soutien du front populaire, il fut élu au second tour de scrutin, par 9.844 voix contre 5.365 à M. Pierre Jardel, député sortant.

Inscrit au groupe communiste, il fut membre du comité consultatif contre les accidents du travail, et fit partie de la Commission des travaux publics et des moyens de communication et d'une Commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi d'assurance et de prévoyance sociales.

Il consacra presque exclusivement son activité parlementaire à la résorption du chômage et déposa en outre plusieurs propositions de loi concernant la régionalisation des services d'assurances sociales (1936) et tendant à étendre la compétence territoriale des conseils des prud'hommes (1937). Soucieux des difficultés de logement dans certains secteurs de la population, il intervint dans de nombreuses discussions concernant : les crédits des travaux publics, le chômage, les constructions de blocs scolaires et d'habitations à bon marché et les conflits collectifs du travail.

Il demanda plusieurs fois à interpeller, sur les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour accélérer « les grands travaux prévus dans nos campagnes et

dans nos centres industriels » (1937), sur l'amélioration des conditions d'existence des chômeurs et pour une « politique hardie de grands travaux permettant la résorption du chômage et le développement de l'économie du pays » (1938) et sur les conséquences des décrets pris dans l'industrie du bâtiment, du fait de l'arrêt des grands travaux (1938).

Il ne suivit pas les consignes du groupe parlementaire communiste, lors des événements de 1939-1940 et donna sa démission du parti, avant de se retirer de la vie politique. Il ne prit pas part au vote des pouvoirs constituants, le 10 juillet 1940, à Vichy ; il se trouvait à Alger et était signataire avec Paul Bastid, César Campinchi, Le Troquer, Tony Révillon, etc., du télégramme lu par le Président Jeanneney à l'ouverture de la séance de l'Assemblée Nationale dans lequel ils protestaient contre leur impossibilité de rentrer en France.

Il mourut le 24 mai 1957 à Saint-Etienne-du-Rouvray, dans la Seine-Maritime, âgé de 70 ans.

Marcel Brout avait publié en 1936 un opuscule intitulé *Pour une France prospère*, ouvrage qui groupait et commentait les projets de loi déposés par les parlementaires communistes au cours de la législature précédente.

BRUEL (EUGÈNE, CHARLES), né le 19 avril 1834 à Moulins (Allier), mort le 10 mars 1908 à Moulins.

*Député de l'Allier de 1884 à 1885.
Sénateur de l'Allier de 1885 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 512).

En 1891 et en 1893 il déposa des pétitions.

Il retrouva son siège de Sénateur au renouvellement du 7 janvier 1894 au troisième et dernier tour de scrutin, et devint secrétaire de la Commission de comptabilité. Il appartenit en outre à quelques commissions *ad hoc*, mais n'aborda jamais la tribune.

Aux élections du 4 janvier 1903 il fut battu par Gacon. Sa liste était incomplète et il n'obtint qu'un nombre restreint de suffrages.

Il se retira à Moulins où il mourut le 10 mars 1908, à 74 ans.

BRUGEILLES (PIERRE, JOSEPH, LOUIS), né le 19 mars 1845 à Aubazines (Corrèze), mort le 8 février 1893 à la Guerche (Sarthe).

Député de la Corrèze de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 512).

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il n'arriva qu'en

deuxième position au premier tour de scrutin avec 4.661 voix, contre 5.779 à M. Arnauld Dubois, et ne se représenta pas au second.

Il mourut trois ans plus tard à La Guerche (Sarthe) le 8 février 1893.

BRUGERE (FRANÇOIS, MARIE, JULES, AURÉLIEN), né le 17 septembre 1841 à Montpon-sur-l'Isle (Dordogne), mort le 1^{er} juillet 1922 à Montpon-sur-l'Isle.

Député de la Dordogne de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 512).

Il fut battu par de Fourtou aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin n'ayant obtenu que 7.583 voix contre 9.682 à son adversaire. Il ne se représenta pas à celles de 1893, ayant abandonné la politique pour se consacrer à ses terres. Il mourut dans son domaine de Montpon le 1^{er} juillet 1922, à 81 ans.

BRUGNOT (ALFRED, BARTHÉLÉMY), né le 11 mai 1827 à Montheüe (Côte-d'Or), mort le 7 avril 1903 à Paris.

*Député des Vosges de 1881 à 1891.
Sénateur des Vosges de 1891 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 513).

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Alfred Brugnot fut réélu dès le premier tour de scrutin, député d'Epinal, par 6.008 voix contre 3.404 à son plus proche concurrent. Il eut à peine le temps, au cours de cette législature, de prendre part à la discussion du budget de 1891 et de présenter des observations relatives à la reconstruction du collège d'Epinal. Il fut élu en effet sénateur des Vosges au renouvellement du 4 janvier 1891 au premier tour de scrutin, par 781 voix sur 992 votants, en compagnie de son compatriote et ami, Jules Ferry, dont il soutint toujours fidèlement la politique.

À la Chambre Haute, où il siégeait sur les bancs de l'Union républicaine, il s'intéressa de préférence, aux questions juridiques et financières et fut l'auteur de plusieurs rapports concernant notamment la législation des sociétés, les finances et les marchés à terme.

Réélu au renouvellement du 28 janvier 1900 au premier tour de scrutin, par 668 voix sur 982 votants, son activité se ralentit en raison de son état de santé, qui l'empêcha de suivre avec assiduité les travaux du Sénat. Il mourut en cours de mandat le 7 avril 1903, à Paris à 76 ans. Le Président Fallières, dans son éloge funèbre qu'il prononça le 19 mai 1903, salua cet « homme public qui défiait toute critique, un laborieux et un sage qui avait le sentiment particulièrement élevé de sa responsabilité ».

BRUGUIER (VICTORIEN, FÉLIX, dit GEORGES), né le 16 mars 1884 à Nîmes (Gard).

*Sénateur du Gard de 1924 à 1945.
Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire (1944-1945).*

Député aux deux Assemblées Nationales Constituantes de 1945 à 1946.

Fils de Victorien Bruguiier qui fut, en 1888, un des quatre premiers conseillers municipaux socialistes de Nîmes, et qui à deux reprises (9 septembre 1890 et 27 février 1891) dut remplir les fonctions d'adjoint dans deux délégations spéciales, lorsque Gilly, député-maire fut l'objet de poursuites pour avoir déclaré que « sur trente-six membres de la Commission du budget, il y avait au moins vingt Wilson », Georges Bruguiier fit ses études classiques au lycée de sa ville natale, et ses études supérieures à la Faculté de droit de Montpellier. Puis il choisit la profession de journaliste. Il collabora principalement à *La Dépêche de Toulouse* jusqu'à son entrée au Parlement.

Mobilisé en 1914, sa brillante conduite lui valut la Médaille militaire, la croix de guerre, et la Croix du combattant volontaire.

Rendu à la vie civile, il est attiré à son tour par la politique et se présente dans le Gard aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur une liste d'entente républicaine. Mais il échoue malgré qu'il ait obtenu 25.519 voix contre 27.267 au quatrième élu de la liste conservatrice et 21.619 suffrages à l'élu de la liste S.F.I.O. Il essuie encore un échec aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste du cartel des gauches avec 45.122 voix contre 28.899 à l'élu de la liste conservatrice. Mais il s'incline avec sérénité devant les exigences et les singularités de la représentation proportionnelle. Par contre, il est élu conseiller municipal de Nîmes le 10 mai 1925. (Il en deviendra maire par délégation du Gouvernement provisoire de la République française, le 7 janvier 1945).

Il entre au conseil général du Gard le 19 juillet 1925, pour y représenter le canton de Sauve, et retrouvera son siège le 18 octobre 1931, le 10 octobre 1937 et le 23 octobre 1945. Il présida l'assemblée départementale d'octobre 1945 à octobre 1951.

Il est élu sénateur du Gard à l'élection partielle du 18 mai 1924, en remplacement de M. Jean Cazelles, décédé le 22 mars, au troisième tour de scrutin, par 465 voix sur 756 suffrages exprimés, est réélu le 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) au premier tour, par 457 voix sur 825 votants, et conserve son siège aux élections du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), au deuxième tour de scrutin, par 429 voix sur 824 suffrages exprimés.

Il s'inscrit d'abord au groupe de la gauche démocratique qu'il abandonnera ensuite pour aller siéger sur les bancs socialistes.

Membre de la Commission des mines,

de celle des douanes et des conventions commerciales, de celles des finances, de l'armée, de la législation civile et criminelle, de l'hygiène et de la prévoyance sociales, des travaux publics, il intervient au cours de plusieurs débats portant notamment sur : l'amnistie (1924, 1931 et 1933); la loi de finances de l'exercice 1930 (1930); le droit de vote et l'éligibilité des femmes (1932); la surtaxe sur certains spiritueux, la loi de finances, la viticulture et le commerce des vins, les vins et autres produits tunisiens (1933); l'assainissement du marché des vins (1934); la loi de finances de l'exercice 1937 qui lui permet de s'appesantir sur les nécessités de la défense nationale (1936).

Au congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il fut parmi les 80 opposants qui refusèrent de voter le projet de loi sur les pouvoirs constituants, ce qui lui valut d'être révoqué de son mandat de conseiller général, et d'être interné au camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne).

Il est désigné, en 1944, comme représentant des assemblées parlementaires antérieures, à l'Assemblée consultative provisoire, où il est ensuite nommé vice-président du groupe de la résistance parlementaire. Siégeant sur les bancs socialistes, il appartient à la Commission de l'éducation nationale et à la Commission de la réforme de l'Etat et de législation.

Aux élections législatives du 21 octobre 1945, il est élu député à la première Assemblée Nationale Constituante sur la liste S.F.I.O. et U.D.S.R., par 56.494 voix sur 187.100 votants.

Il est membre des Commissions de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale, de celle de la presse et de la radio et du cinéma, et il est en outre désigné comme membre de la Commission d'études des services d'incendie.

Il conserve son siège à la deuxième Assemblée Nationale Constituante élue le 2 juin 1946, seul représentant de la liste S.F.I.O., ayant obtenu 45.989 voix sur 189.577 votants. Il siége à la Commission de la justice et de la législation générale et à celle de la presse, de la radio et du cinéma.

Son mandat ayant expiré en 1946, il n'en demande plus le renouvellement dans le département du Gard, non plus que de ses mandats locaux. Il va s'installer à Carcassonne d'où est originaire sa belle-famille, et en devient conseiller municipal en 1959.

Il a publié au cours de sa longue carrière de journaliste et d'homme politique : *Le fabuliste Florian, de Sauve; Le scrutin de liste départemental et la représentation proportionnelle; Le sectionnement électoral de Nîmes; Essai sur les élections sénatoriales dans le Gard de 1876 à 1920.*

Georges Bruguiier est Officier de la Légion d'honneur, membre honoraire du Parlement et secrétaire de l'amicale du Sénat, fondée en 1945-1946; il remplit actuellement les fonctions de syndic de la presse républicaine départementale.

BRUN (CHARLES, MARIE), né le 22 novembre 1821 à Toulon (Var), mort le 13 janvier 1897 à Paris-8^e.

Représentant du Var
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Sénateur du Var de 1876 à 1889.
Ministre de la Marine
et des Colonies en 1883.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 516.)

C'est le 10 janvier 1889 qu'il donna sa démission de sénateur. Fixé à Paris, il publia en 1895 un ouvrage intitulé : *Etude sur la théorie mécanique de la chaleur*.

Il avait antérieurement fait paraître un *Projet de télégraphie nautique*.

Il mourut à Paris-8^e, le 13 janvier 1897 âgé de 76 ans.

BRUN (FÉLIX), né le 18 décembre 1896 à Salindres (Gard).

Député du Rhône de 1936 à 1940.

Né à Salindres, petit village du département du Gard où son père travaillait comme manœuvre dans une usine de produits chimiques, Félix Brun passa son enfance à Lyon, son père s'étant installé peu après dans cette ville, pour s'y faire traiter médicalement, et y étant devenu poseur de voies à la compagnie P.L.M., puis revendeur au marché Saint-Antoine.

En 1901, après la mort accidentelle de sa mère — il avait alors cinq ans, — il fut placé dans un orphelinat, mais revint peu après au foyer paternel, son père s'étant remarié. Il suivit les cours de l'école primaire jusqu'en 1910, date à laquelle il obtint son certificat d'études et commença lui-même à travailler, pour aider sa famille. Durant 4 ans, il fut ainsi embauché en soierie.

Appartenant à la classe 1916, il fut mobilisé le 8 avril 1915, à l'âge de 19 ans, et, après quelques mois d'instruction militaire, fut versé en 1916 au 255^e régiment d'infanterie, qui se trouvait à Verdun. Il prit part aux combats qui se déroulèrent dans la région d'Avocourt de juillet à novembre 1916 et à l'offensive du 15 décembre suivant, dans le secteur de la Côte-du-Poivre. Dans la nuit du 18 au 19 décembre, il était atteint de graves gelures aux pieds, était évacué deux jours plus tard, pour être amputé des deux jambes le 4 janvier 1917 à l'hôpital de Rambervillers. Le 28 juin 1917, il était réformé en qualité de soldat de deuxième classe. Ses deux frères aînés avaient trouvé la mort sur le front dès le début de la guerre, en août 1914.

Rentré dans ses foyers, il fut obligé de suivre les cours du Centre de rééducation de Lyon, d'où il sortit avec la qualification d'ouvrier fraiseur et tourneur. Jusqu'en 1921, il travailla dans différentes usines, puis exerça pendant deux ans le métier de marchand forain.

Dès 1919, il s'était jeté dans les luttes ouvrières et avait donné son adhésion à l'A.R.A.C. (Associations républicaine des Anciens combattants et victimes de

guerre, fondée par Henri Barbusse). En février 1921, il adhéra au parti communiste. Il devenait ensuite secrétaire de la fédération de l'A.R.A.C. pour le Rhône, puis, en 1923, membre du comité central de cette association, dont il devait devenir le président national en 1938, succédant ainsi à Henri Barbusse et à Paul Vaillant-Couturier. Il avait été élu en même temps membre de la direction fédérale du parti communiste dans le Rhône.

Présenté une première fois par ses amis politiques aux élections générales de 1928, à Lyon, il fut battu, et échoua également au renouvellement de 1932. C'est seulement aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, deux ans après avoir été élu conseiller général du Rhône, qu'il devint député de la neuvième circonscription de Lyon, en battant au deuxième tour de scrutin, par 5.223 voix contre 4.072, le député sortant radical-socialiste Dominique Massimi.

Inscrit au groupe communiste et membre des Commissions des affaires étrangères et des pensions civiles et militaires, il présenta de nombreux rapports concernant les emplois réservés, les pensions temporaires et les emplois ressortissant de l'administration des travaux publics. Grand mutilé de guerre, il déposa également une proposition de loi concernant les pensions d'invalidité. Dès le début de la législature, il avait été chargé d'un rapport sur l'approbation à Berlin le 19 juin 1936 de l'accord et de l'arrangement franco-allemands relatifs aux pensions dues aux anciens fonctionnaires de nationalité française du Gouvernement de la Sarre.

Il intervint d'autre part dans la plupart des discussions concernant les revendications des anciens combattants, prit part au débat de 1937 sur les projets et propositions de loi d'amnistie et déposa à ce sujet un amendement relatif à l'insoumission et à la désertion. Il s'intéressa également aux discussions concernant le budget général et notamment les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. En 1939, il intervint dans les débats sur la politique extérieure du Gouvernement et sur la situation des réfugiés espagnols. L'année précédente, il avait demandé à interpellier le Gouvernement sur les conditions dans lesquelles « des inculpés du procès du C.S.A.R. avaient été mis en liberté provisoire, alors que les principaux responsables n'étaient pas encore arrêtés ».

Poursuivi, ainsi que la plupart de ses collègues communistes, par le Gouvernement Daladier, en raison de son attitude au début de la guerre de 1939-1940, il fut arrêté le 8 octobre 1939 et incarcéré à la prison de la Santé. Condamné à quatre ans de prison avec sursis et à 5.000 francs d'amende, il était déchu de son mandat de député le 20 février 1940.

Il fut interné ensuite à Baillet, en Seine-et-Oise, puis à l'île d'Yeu, avant d'être transféré de nouveau à la Santé. En octobre 1940, il quittait cette prison pour le camp d'Aincourt, en Seine-et-Oise, et ne fut libéré que le 26 février

1941, en raison de ses infirmités, en compagnie de plusieurs de ses camarades, grands invalides de guerre.

Sans ressources pendant l'occupation, il dut chercher du travail, autant que le lui permettaient ses infirmités et, dans cette même mesure, put rendre quelques services à la Résistance.

À la Libération, Félix Brun devait être réintégré dans ses droits politiques et nommé président de la Commission départementale d'épuration du Rhône, puis élu conseiller municipal de Lyon en 1945. En cette qualité, il assumait également la charge de membre du conseil général des hospices civils de la grande ville rhodanienne. Élu simultanément conseiller général du Rhône, il ne sollicita pas le renouvellement de ce mandat en 1951 et démissionna en 1949 du conseil municipal pour se consacrer exclusivement à la défense des droits des anciens combattants et victimes de guerre, en sa qualité de président national de l'A.R.A.C. et de vice-président de l'Union française des associations de combattants, fonctions qu'il remplit encore actuellement.

Officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite combattant, médaillé militaire, Croix de guerre, Félix Brun vit à Paris.

En 1936, il publia un opuscule présentant la position du groupe parlementaire communiste « pour réparer les injustices des décrets-lois » et commentant le projet gouvernemental déposé à ce sujet. Il a également préfacé un ouvrage de Marius Dauvergne intitulé *Est-il possible de sauver la paix ?*

BRUN (JEAN, Fernand, ALEXIS), né le 2 octobre 1867 à Riom-ès-Montagnes (Cantal), mort le 12 octobre 1936 à Riom-ès-Montagnes.

Député du Cantal de 1898 à 1919 et de 1928 à 1932.

Fils de Guillaume Brun, huissier à Riom-ès-Montagnes, Fernand Brun, ses études de droit terminées, fut attaché au Ministère de l'Instruction publique, puis à la Préfecture de la Seine, de 1888 à 1891. Il s'inscrivit ensuite au barreau de Paris.

Maire de Riom, il devait être élu conseiller général du canton en 1901 pour le rester jusqu'en 1919.

C'est aux élections générales du 8 mai 1898, qu'il devint député de la circonscription de Mauriac, au premier tour de scrutin, par 7.563 voix contre 3.142 à M. Antoine Lascombes, député sortant.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il appartint à diverses commissions spéciales, notamment à celle de l'enseignement. Il prit part à de nombreux débats parmi lesquels il faut citer : le projet d'impôt sur le revenu (1899) ; les cours d'appel et les tribunaux de première instance, le tarif des mandats postaux (1900) ; l'amnistie, la liberté et le secret du vote (1901) ; le droit proportionnel sur les mandats de postes (1902).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin,

par 7.125 voix contre 2.526 à M. Albesard et 2.053 à M. Offroy-Durieu, il entra à la Commission des travaux publics et des chemins de fer, et à celle de la législation fiscale. Il se fit entendre sur : la contribution des patentes (1902) ; la construction d'office de maisons d'école, l'établissement d'un impôt sur le revenu, la chasse à l'alouette (1903) ; la fabrication des denrées alimentaires (1904) ; la ligne de chemin de fer de Libourne à Langon (en qualité de rapporteur) (1906).

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin par 6.145 voix contre 3.004 à M. Schaffner et 2.689 à M. Peyrac, et appartint à la Commission de la réforme judiciaire, à celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et à celle des jeux. Il intervint à propos de l'amnistie (1906), de l'impôt sur le revenu, de la liberté de la presse (en qualité de rapporteur) (1908) ; du règlement du rachat dû à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest (1909), tandis qu'il déposait une proposition de loi tendant à modifier la loi du 20 juillet 1881, sur la liberté de la presse (1906).

Il fut réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 5.866 voix contre 5.789 à M. Fontailles, et siégea à la Commission des travaux publics et des chemins de fer, et à celle de la législation fiscale. Il interpella le Gouvernement sur l'application des lois de laïcité et sur la protection à assurer aux magistrats républicains (1911) ; il parla en outre de la responsabilité des aubergistes et hôteliers (1911) ; de l'achèvement des études des lignes de chemins de fer du centre et du midi, de l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle (1912).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 6.699 voix contre 4.249 à M. Tourtoulou. Il appartint aux Commissions des travaux publics et des chemins de fer, à celle de la réforme judiciaire, et à celle de la législation civile et criminelle. On l'entendit à la tribune, sur le récolement et le séquestre de tous les biens austro-allemands (1915), sur l'exercice des réquisitions militaires (1916), sur les baux à loyers, les baux à ferme et de métayage pendant la guerre (1916) ; sur l'installation et le logement des réfugiés et rapatriés (1918), sur la démobilisation et les sursis (1919) ; sur la crise de la vie chère (1919), sur l'utilisation de l'énergie hydraulique (1919) ; il interpella en outre le Gouvernement sur la mise en sursis des agriculteurs appartenant aux classes 1888 et 1889, et sur l'affectation des mobilisés appartenant à l'armée active et à sa réserve (1917).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il subit un échec sur la liste du Congrès républicain qui n'eut aucun élu, et il ne se représenta pas à celles du 11 mai 1924 qui eurent également lieu au scrutin de liste.

Mais, lorsque fut rétabli le scrutin d'arrondissement il retrouva sa circons-

cription de Mauriac, et fut réélu au scrutin de ballottage du 29 avril 1928, par 5.994 voix contre 5.154 à M. Henry Fontanier, député sortant. Il siégea à la Commission d'assistance et de prévoyance sociale, à celle de la législation civile et criminelle, à celle des mines et de la force motrice, et à celle de l'administration générale, départementale et communale. Il s'intéressa à la pisciculture, à la création de chambres supplémentaires de Cour d'appel (1928) ; à la réforme judiciaire, aux loyers d'habitation, commerciaux, industriels et à ferme (1929 et 1930) ; à la viticulture et au commerce des vins, et aux locataires menacés d'expulsion (1931).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, et se retira dans sa ville natale, où il mourut le 12 octobre 1936, à 69 ans.

BRUN (HENRI, LOUIS, Lucien), né le 2 juin 1822 à Gex (Ain), mort le 28 novembre 1898 à Paris.

Représentant de l'Ain

à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur inamovible de 1877 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 515.)

En 1889 il se fit entendre au cours de la discussion d'une proposition de loi ayant pour but de transférer au Panthéon les cendres de Lazare Carnot, de Marceau et de Baudin. En 1890 il interpella le Gouvernement sur la laïcisation de l'école congréganiste de Vieq et sur les incidents qui en furent la suite et prit part à la discussion du budget de l'exercice 1891.

L'année suivante il s'intéressa tout particulièrement aux collèges communaux de garçons, au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, à la création d'un office du travail, au tarif général des douanes et au budget de l'exercice 1892. Il revint en 1892 sur la question du travail des femmes, des filles mineures et des enfants. En 1893 on l'entendit parler de l'assistance médicale gratuite, de la réforme des boissons hygiéniques, des sociétés civiles et il déclara ne pas pouvoir voter le budget de l'exercice 1893 en raison de la situation fâcheuse de nos finances. En 1895, il participa à divers débats notamment sur : le régime fiscal des associations civiles et religieuses, les responsabilités des accidents du travail, le tarif des douanes et l'article 310 du Code civil, concernant le divorce. En 1897 il parla du budget des recettes de cet exercice et prit part à la discussion d'une interpellation sur l'extrême licence des publications et du théâtre. En 1898 il intervint au cours de la discussion du budget. Ce fut sa dernière intervention.

À la séance du 29 novembre 1898, le Président Emile Loubet annonçait son décès au Sénat, et prononçait son éloge funèbre : « Ce qu'on pouvait le plus admirer chez lui, ce n'était pas seulement le merveilleux talent avec lequel il discutait, mais aussi et surtout, sa fidélité inébranlable à ses opinions poli-

tiques et religieuses. » Il était âgé de 76 ans.

Il fit imprimer plusieurs de ses discours politiques et de ses rapports, ainsi que ses cours à la Faculté catholique de droit de Lyon.

Il avait publié : *L'enseignement du droit dans les facultés catholiques* (1876-1877) ; *Introduction à l'étude du droit* (1887) ; *La politique des expédients et la politique des principes* (1881).

BRUN (GÉNÉRAL, JEAN, JULES), né le 24 avril 1849 à Marmande (Lot-et-Garonne), mort le 23 février 1911 à Paris.
Ministre de la Guerre de 1909 à 1911.

Jean Brun entra à l'École Polytechnique le 1^{er} novembre 1867. Il en sortit avec le grade de sous-lieutenant en 1869 pour être admis aussitôt à l'École d'application de l'Artillerie et du génie. Il fut promu successivement lieutenant le 9 janvier 1871, Capitaine le 26 avril 1874 et chef d'escadron le 27 mars 1886. Ayant suivi les cours de l'École de guerre il fut nommé professeur-adjoint de tactique à cette même école en 1886. Deux ans plus tard, le général Ferron, Ministre de la Guerre l'appela à ses côtés comme officier d'ordonnance. Il servit ensuite au 11^e régiment d'artillerie et au 4^e bureau de l'Etat-major pour revenir à l'École de guerre en qualité de professeur. Promu lieutenant-colonel le 9 juillet 1893 et colonel le 9 mars 1897, il prit la tête du 42^e régiment d'artillerie et le 11 juillet 1900 fut nommé commandant militaire du Sénat. Général de brigade le 9 juillet 1901, il commanda la 21^e brigade à Nancy puis devint, le 2 avril 1902, chef d'Etat-major général de l'armée. En 1903 il remplaça le général de Lacroix comme commandant de l'école de guerre. Promu général de division le 23 septembre 1904, il fut appelé à la tête de l'Etat-major général, d'abord à titre provisoire, puis à titre définitif en 1906. Il fut chargé de mission en 1907 auprès de l'Etat-major de l'armée russe pour traiter sur place les questions militaires communes aux deux armées alliées.

Nommé conseiller d'Etat le 14 mai 1909, il fut appelé par Aristide Briand qui lui confia le portefeuille de Ministre de la Guerre dans son premier Cabinet formé le 24 juillet 1909. En cette qualité il eut à répondre à la Chambre des Députés à diverses interpellations sur : les sévices infligés aux hommes des pénitenciers militaires et des compagnies de discipline ; la convocation des réservistes de Limoges et de la Haute-Vienne ; le respect des subordonnés par leurs supérieurs ; les dommages causés aux récoltes lors des dernières manœuvres en Beauce ; les causes de l'accident du dirigeable « République ». Il soutint le budget de son Ministère de l'exercice 1910 et se fit entendre au cours de la discussion de la proposition de loi concernant l'incorporation des condamnés de l'armée et de la proposition de résolution relative aux militaires condamnés pour des fautes contre la discipline.

Au Sénat il eut également à soutenir

son budget et à répondre à une interpellation sur les raisons qui l'avaient décidé à créer un pénitencier militaire à l'île Cézembre, dans la baie de Saint-Malo.

Il conserva son portefeuille dans le deuxième Cabinet Briand du 3 novembre 1910. Il eut à donner à la Chambre des explications au sujet des officiers, sous-officiers et soldats tués au Ouadaï ; sur son rôle dans l'exécution du soldat Dulery et à faire voter des crédits supplémentaires pour les opérations militaires au Maroc.

A la séance du 23 février 1911, le Président Henri Brisson annonçait, en terme ému, son décès à la Chambre : « Ceux qui savent à quel degré il était dévoué à tous ses devoirs et combien il s'occupait à toute heure des intérêts de l'armée, ceux-là peuvent dire qu'il meurt lui-même au Champ d'honneur. »

Le Président du Conseil, Aristide Briand, joignit à cet hommage, celui du gouvernement.

Le général Brun était Grand officier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1908, officier d'Académie depuis le 31 juillet 1889, officier de l'Instruction publique depuis le 1^{er} janvier 1905, et diplômé de la Mutualité depuis le 14 juillet 1907.

BRUNARD (JULES), né le 6 mai 1837 à Cublize (Rhône), mort le 25 juillet 1910 à Charbonnières-les-Bains (Rhône).

Député du Rhône de 1902 à 1910.

Fils d'ouvrier, d'abord ouvrier lui-même, Jules Brunard parvint, grâce à son labeur, à fonder une entreprise de travaux publics à Lyon.

Il débuta dans la politique comme conseiller municipal, puis adjoint au maire de Lyon en 1896. Il entra ensuite au conseil d'arrondissement.

Administrateur des hospices civils de sa grande ville, il fut candidat aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la troisième circonscription de Lyon, et emporta le siège de député, au deuxième tour de scrutin, par 6.564 voix, contre 1.555 à M. Etienne Bonard, député sortant.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il appartint à diverses commissions spéciales et notamment à celle de la législation fiscale et à celle du travail.

Il ne prit part à aucun débat, bornant ses activités à ses travaux de commissaire.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 6.472 voix contre 2.145 à M. Marro, il conserva son siège à la Commission du travail, et, comme sous la précédente législature, n'intervint pas à la tribune. Il fut chargé de deux rapports, le premier sur une question d'intérêt local, le deuxième sur une validation d'élection.

Il ne se représenta pas au renouvellement des 24 avril et 10 mai 1910, et eut pour successeur M. Augagneur.

Il mourut quelques semaines plus tard, le 25 juillet 1910 à Charbonnière-les-Bains, à 73 ans.

Il était officier d'Académie.

BRUNE (FRANÇOIS), né le 1^{er} avril 1835 à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), mort le 29 décembre 1906 à Pleine-Fougères.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1893 à 1902.

Ses études de notariat terminées, François Brune prit la tête d'une étude à Pleine-Fougères en 1867. En juillet 1870 il fut nommé juge de paix suppléant, et accéda, la même année, au conseil général d'Ille-et-Vilaine. Maire de Pleine-Fougères en 1877, secrétaire du Comice agricole, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, mais subit un échec. Il fut plus heureux à celles du 20 août 1893 où il emporta le siège de député de la première circonscription de Saint-Malo, au premier tour de scrutin, par 7.515 voix contre 3.277 à M. Léouzon-Leduc, révisionniste. Candidat républicain, il avait réclamé dans sa profession de foi une stabilité ministérielle plus grande, une répartition de l'impôt plus efficace, une protection encore plus efficace du marché français, l'institution du crédit agricole et une sérieuse organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Inscrit au groupe républicain, il fut membre de diverses commissions spéciales et notamment de celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi sur les patentes.

Il eut l'occasion d'intervenir à la tribune, au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1896, sur la patente des blanchisseurs de linge (1895), et de se faire entendre sur le régime fiscal des successions, mutations, donations (1895) et sur la convention passée entre le Ministre des Finances et les chemins de fer de l'Ouest (1897). Il fut chargé, en outre de nombreux rapports sur des projets d'intérêt local.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 7.952 voix contre 4.502 à M. Houitte de la Chesnais, candidat de droite, il appartint à plusieurs commissions, dont celle de la législation fiscale. Il soutint à la tribune sa proposition de résolution tendant au doublement de la ligne de chemin de fer de Lison à Lamballe et de celle de Rennes à Saint-Malo (1900).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, et se retira dans sa ville natale, où il mourut le 29 décembre 1906, à 71 ans.

BRUNEAU (VITAL), né le 3 janvier 1835 à Villaines-la-Juhel (Mayenne), mort le 9 février 1889 à Villaines-la-Juhel.

Député de la Mayenne de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 518.)

Après cet échec, il abandonna l'arène politique et regagna sa commune natale où il mourut prématurément le 9 février 1889 à 54 ans.

BRUNEL (ADRIEN, JEAN, Henri), né le 8 mars 1871 à Saint-Mary-le-Plain (Cantal), mort le 19 novembre 1942 à Paris-8°.

Sénateur du Cantal de 1930 à 1939.

Fils d'un maître d'hôtel originaire du Cantal, mais exerçant à Paris, Henri Brunel, enfant doué et studieux, fit ses études secondaires au Collège Stanislas, et ses études supérieures à la Faculté de droit de Paris.

Reçu docteur en droit, il fit sa cléricature, et fut nommé notaire à Paris par décret du 16 février 1910.

Attiré par la politique, il se présenta aux élections cantonales le 10 août 1913 dans le canton de Massiac ; il essuya un échec. Mais il entra au conseil général du Cantal six ans plus tard, le 14 décembre 1919.

Il fit acte de candidature aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) et emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 291 voix contre 280 à M. François Marsal, sur 574 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à la Commission de l'enseignement et à celle de la législation civile et criminelle dont il devint secrétaire, puis vice-président.

Auteur d'une proposition de loi ayant pour objet de généraliser l'application des dispositions de l'article 892 du Code civil sur la forme de la demande en partage par voie de requête collective (1930), il en fut nommé rapporteur (1932). Il présenta en outre un rapport sur une proposition de loi tendant à la délivrance obligatoire d'un livret de famille lors de la célébration du mariage (1935) ; et un rapport sur la proposition de loi modifiant l'article 36 de la loi du 25 ventose an XI relatif aux conditions d'accession aux fonctions de notaire (1936).

On l'entendit en outre parler des fonds de commerce et des frais de régie au cours de la discussion du budget du Ministère des Finances de l'exercice 1935.

Il échoua aux élections du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), Stanislas de Castellane ayant obtenu au troisième tour de scrutin 311 voix, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 261 sur 574 suffrages exprimés. Il mourut à Paris, trois ans plus tard, le 19 novembre 1942, à 71 ans.

BRUNET (ARTHUR, DENIS), né le 18 mai 1845 à Charost (Cher), mort le 16 juillet 1900, à Paris-5°.

Sénateur de l'Indre de 1891 à 1900.

Sorti diplômé de l'École vétérinaire d'Alfort, Arthur Brunet installa son cabinet à Issoudun.

Il présida la société vigneronne de cet arrondissement et s'occupa intensément des questions relatives au phylloxéra. Esprit cultivé, il obtint une médaille d'argent à l'exposition universelle de 1889 pour un travail sur l'histoire de l'enseignement à Issoudun.

Il débuta dans la politique locale en 1871 comme conseiller municipal d'Issou-

dun, en devint maire adjoint en 1876 et maire en 1888 pour le rester jusqu'en 1892. Il était entré au conseil d'arrondissement en 1877 pour le présider jusqu'en 1881 et avait été élu conseiller général en 1881 pour en devenir président en 1892.

Ainsi encouragé, il se présenta au Sénat à une élection partielle qui eut lieu le 19 juillet 1891, pour pourvoir au remplacement de M. de Pressensé, sénateur inamovible, décédé le 8 avril. Il emporta facilement le siège au premier tour de scrutin par 319 voix contre 292 à M. de Bonneval, sur 613 suffrages exprimés. Il fut réélu au renouvellement du 3 janvier 1897, au troisième tour de scrutin, par 319 voix sur 619 votants.

Siégeant à gauche, il appartint à diverses commissions spéciales et fut chargé du secrétariat de celle des pétitions et de celle d'initiative parlementaire. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1893 (1893), et rapporta le projet de loi ayant pour but la création d'abattoirs publics (1895). Il s'intéressa aux débats sur le budget des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1896 (1895) et sur le projet de loi portant approbation de la convention relative à la vérification et au bornage de la partie de la frontière franco-suisse, entre le mont Dolent et le lac Léman (1896). Il déposa en outre plusieurs rapports sur des questions d'intérêt local.

Il mourut prématurément en cours de mandat, le 16 juillet 1900 à Paris alors qu'il n'avait que 55 ans.

Le président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 6 novembre. Il déclara : « En toutes circonstances nous avons reconnu dans ce bon républicain un homme de conscience et de devoir. »

Arthur Brunet était officier d'Académie et chevalier du Mérite agricole.

BRUNET (AUGUSTE, CHARLES, Désiré, EMMANUEL), né le 4 janvier 1878 à Saint-Benoît (Réunion), mort le 7 octobre 1957, à Toulon (Var).

Député de la Réunion de 1924 à 1942.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies de décembre 1930 à janvier 1931 et d'octobre à novembre 1933.

Fils de Louis Brunet qui fut député de la Réunion de 1893 à 1905, puis sénateur en 1905 (voir plus bas), Auguste Brunet fit ses études secondaires au collège Saint-Benoît puis au lycée Saint-Denis à la Réunion de 1890 à 1894. Bachelier, il vint en France pour s'inscrire à la Faculté de droit de Paris où il passa sa licence, puis son doctorat. Avocat stagiaire à la Cour d'appel de Paris en 1897, il est choisi en 1902 comme chef adjoint de Cabinet, par M. Léon Bourgeois, Président de la Chambre, puis par M. Maurice Bertheaux, Ministre de la Guerre, en 1904.

C'est en 1905 que commence sa carrière coloniale, lorsqu'il est nommé chef du service économique de l'office colo-

nia), que venait de réorganiser M. Clémentel, Ministre des Colonies. Il devient successivement secrétaire général des colonies (affecté au Dahomey); chargé de mission à Lagos et au Nigeria; secrétaire général de première classe (affecté à la Nouvelle-Calédonie et dépendances); chargé du Gouvernement, par intérim, de la Nouvelle-Calédonie, et titularisé dans ces fonctions le 14 février 1912, alors qu'il n'a que 34 ans.

Il est ensuite Haut-commissaire de la France aux Nouvelles-Hébrides et commissaire général dans le Pacifique, tout en restant à la tête du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie où il élève, à Balade, le 24 septembre 1913, le monument commémoratif du cinquantenaire de « la prise de possession » (24 septembre 1883).

Lorsque survient la guerre de 1914, il est indisponible du fait de ses fonctions. Mais il demande à être mobilisé et à partir au front. Il combat d'abord en Alsace, à la Tête-du-Faulx, comme sous-lieutenant, puis part, avec sa division à Salonique où il fait la campagne d'Orient. Il est cité à l'ordre du régiment, puis de la division pour sa belle conduite.

Affecté d'office à l'Etat-major général des armées alliées, où il est chargé de liaison avec l'armée serbe, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, et cité à l'ordre de l'armée. Il reçoit en outre la Croix du combattant volontaire.

Placé d'office « hors cadres pour fonctions administratives », par le Gouvernement, il est nommé Gouverneur du Haut-Sénégal - Niger, chargé d'assurer le recrutement des troupes noires, enrôlement qui suscitait de vives appréhensions à Paris et à Dakar. Il est cité à l'ordre du pays « pour les résultats magnifiques obtenus dans une atmosphère de confiance, de paix et de dignité ». Il est fait Officier de la Légion d'honneur et décoré de la Médaille coloniale avec agrafe A.-O.F. ».

Secrétaire général du Gouvernement de l'Afrique occidentale française, chargé de l'intérim du Gouverneur général, il reçoit à Dakar le roi des Belges Albert-1^{er} et la reine Elisabeth, et est fait Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

Nommé secrétaire général du Gouvernement général de Madagascar et dépendances pour exercer l'intérim du Gouverneur général, il reçoit un télégramme officiel lui annonçant sa prochaine promotion au grade de Gouverneur général titulaire de l'A.-O.F. au moment même où il est élu député de la Réunion.

Il figurait sur la liste d'Union républicaine démocratique et de solidarité créée qui eut deux élus. Il obtenait personnellement 17.231 voix sur 24.521 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il entre à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, à celle de la marine marchande, à celle d'Alsace-Lorraine, et à la Commission spéciale chargée d'enquêter sur les conditions

dans lesquelles le comité de l'Union des intérêts économiques est intervenu dans la dernière campagne électorale, et sur l'origine des fonds ayant servi à tous les partis en 1924.

Son intense activité sera orientée vers la défense des intérêts coloniaux et en particulier de ceux de la Réunion. Il se fait entendre sur: les dommages de guerre aux colonies, l'inspection des colonies, l'Ecole coloniale, les chemins de fer coloniaux, le budget de la Réunion, les établissements hospitaliers coloniaux (1924); le budget des Nouvelles-Hébrides (1925); la taxe sur les sucres, l'entretien de l'Ecole coloniale et de l'agence des colonies, les tarifs des douanes, le chemin de fer de Brazzaville à l'Océan, le chemin de fer et le port de la Réunion (1926); l'armée coloniale (1927); le recrutement des hommes des Antilles et de la Réunion (1928).

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui ont lieu au scrutin uninominal, il se présente dans la 2^e circonscription de la Réunion, et est élu au premier tour de scrutin par 8.995 voix contre 5.112 à M. Lougnon. Il reste membre des Commissions de l'Algérie, des colonies et des protectorats, dont il devient vice-président, et de la marine marchande et entre à celle des comptes définitifs et des économies, à celle des boissons, à celle de la marine militaire, et à celle des finances. Il prend part à la discussion des budgets des colonies, de la justice, des services judiciaires et de la loi de finances de l'exercice 1929 (1928), rapporte la proposition de résolution sur la catastrophe de la Guadeloupe, intervient sur les droits de douane sur les sucres (1929), s'intéresse aux dégrèvements d'impôts et rapporte le projet de loi sur l'émission d'emprunts coloniaux (1930).

Le 13 décembre 1930, lui est confié le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat aux Colonies dans le Cabinet Theodor Steeg. Mais ce Ministère est renversé quelques semaines plus tard, le 22 janvier 1931.

De retour à son banc de député, Louis Brunet, participe à divers débats, notamment sur les entreprises de navigation aérienne (1931), sur le budget des colonies, et sur la loi de finances de l'exercice 1932.

Réélu au renouvellement général du 1^{er} mai 1932, par 16.589 voix contre 5.112 à M. Lougnon, au premier tour de scrutin, il siège à la Commission de la marine marchande, à celle du suffrage universel, et à celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

A la tribune, il demande au Gouvernement des explications sur les incendies des paquebots *Georges Philippart* et *L'Atlantique*, se préoccupe du redressement budgétaire, de l'organisation et de la défense du marché du blé (1933); et présente un avis sur le projet de loi relatif aux fruits et grains oléagineux. Le 26 octobre 1933, il entre dans le premier Cabinet Albert Sarraut comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, Cabinet

éphémère qui est renversé le 23 novembre.

Il reprend sa place de député et prend la parole sur le délai de mise en instance de pension (1934) ; sur la loi de finances de l'exercice 1936 (1935) et sur l'organisation et le fonctionnement d'un Conseil national économique (1936).

Il retrouve son siège aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 19.450 voix.

Membre des Commissions de la législation civile et criminelle, de l'armée, du suffrage universel, des travaux publics, de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la marine militaire, il intervient à la tribune, sur : la réforme fiscale, la liberté de la presse, le budget des colonies et la loi de finances de l'exercice 1937 (1936) ; la modification du tarif douanier, la hausse injustifiée des prix, le budget des colonies et la loi de finances de l'exercice 1938, le traité d'amitié et de commerce entre la France et le Siam, signé à Bangkok le 7 décembre 1937 (en qualité de rapporteur), le budget de la justice et la loi de finances de l'exercice 1939, la radiodiffusion coloniale (1940).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Mais, son patriotisme, ulcéré par la défaite, ne peut accepter la coexistence avec l'occupant. Il quitte Paris pour n'y plus revenir. Installé à Toulon, il se crée une nouvelle vie au milieu d'amis nouveaux, et poursuit ses travaux d'artiste et d'érudit grâce à sa bibliothèque de choix. Sa maison est remplie de souvenirs de son île natale toujours présente à sa pensée, et de collections rapportées de ses voyages. Il est reçu à l'Académie du Var dont il devient un des membres les plus actifs et les plus éminents. Ses nombreuses conférences sont publiées dans le bulletin de cette société.

Il meurt à Toulon, le 7 octobre 1957, à 79 ans, laissant derrière lui une œuvre considérable : *Exils dorés des îles* (poèmes) ; *Le Régime international des Nouvelles-Hébrides* ; *Le Condominium franco-britannique* ; *Jules Simon et le problème de la Constitution coloniale* ; *L'Offrande* (livret de poèmes) ; *Trois cents ans de colonisation française à l'île Bourbon*, ainsi que des discours publiés par les presses locales, et concernant en général l'avenir des colonies dont il eut la charge.

Il fut délégué élu de la Nouvelle-Calédonie au conseil supérieur des colonies, président de l'association parisienne des « Poilus d'Orient » ; délégué général de la fédération des « Poilus d'Orient ».

Il était commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre (palme et étoiles), de la Croix du combattant volontaire, de la Médaille coloniale, Officier de l'instruction publique, Commandeur de l'Ordre de la couronne de Belgique, grand Officier du Ouissam alaouite, grand Officier de l'ordre de l'Etoile d'Éthiopie, Commandeur du Nicham Iftkar, de l'Etoile noire de Bénin.

BRUNET (Louis), né le 23 juillet 1847 à Saint-Denis (Réunion), mort le 26 décembre 1905 à Paris.

Député de la Réunion de 1893 à 1905.
Sénateur de la Réunion en 1905.

Fils de Charles Brunet qui fut conseiller général de la Réunion, neveu de Sully Brunet qui représenta la Réunion à l'Assemblée législative de 1830 (voir ROBERT et COUGNY) et père d'Auguste Brunet (voir ci-dessus), Louis Brunet fit ses études classiques dans son île natale.

Engagé volontaire dès le début de la guerre de 1870, comme simple soldat, il fit toute la campagne et la termina comme sous-officier. Après la défaite il regagna la Réunion, où il se mêla au mouvement politique de l'époque et fonda divers journaux républicains. Sa collaboration au *Ralliement*, aux *Communes*, à la *Revue bourbonnaise* lui valut une brillante réputation de polémiste.

Dès que les élections municipales furent rétablies, il fut élu maire de Saint-Benoît, importante commune réunionnaise dont il devint, plus tard maire honoraire. Il accéda en même temps au conseil général et présida l'assemblée départementale de 1887 à 1888. En cette qualité, il préconisa la création d'usines coopératives pour les planteurs.

Le prestige dont il jouissait dans son île, l'amena à se présenter aux élections législatives du 3 septembre 1893 dans la 1^{re} circonscription de la Réunion. Il fut élu au premier tour de scrutin par 4.976 voix contre 3.172 à M. Edouard Le Roy, député sortant.

Inscrit au groupe républicain, il appartint à diverses commissions spéciales, dont la Commission chargée de l'examen des projets de loi relatifs aux colonies.

Il se montra particulièrement actif.

Il interpella le Ministère Casimir-Périer sur sa politique générale à Madagascar, et l'ordre du jour qu'il déposa, adopté à l'unanimité, fut à l'origine de l'expédition française dans cette île (1894), dont il dénonça un peu plus tard les nombreuses difficultés qu'elle rencontrait (1894) ; il préconisa la création d'un Ministère des colonies (1894) ; réclama la réforme du régime colonial (1895), et prit une part importante à la discussion du budget des colonies des exercices 1895, 1896, 1897 et 1898. Il déposait dans le même temps un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles (1896), et cette même année, une proposition d'organisation de Madagascar en supprimant l'hégémonie hova et en confiant l'administration de chacune des autres peuplades à un Résident particulier. Il recommandait d'encourager les Alsaciens-Lorrains émigrés, les anciens militaires, certains ouvriers de la métropole et certains colons de nos autres possessions, à se rendre à Madagascar, et après y être allé lui-même pour prendre contact avec le général Gallieni, il soumettait à la Chambre un nouveau programme de colonisation d'où devait résulter une réduction importante des frais d'occupation.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 5.464 voix contre 3.923 à M. Georges Garros, il s'inscrivit au groupe Républicain radical progressiste et entra à la Commission des colonies et à la Commission du commerce et de l'industrie. Comme sous la précédente législature, il participa à la discussion du budget des colonies de chaque exercice, se préoccupant tout spécialement de celui de la Réunion. Il s'intéressa en outre à la défense générale des colonies (1900), et interpella le Gouvernement sur la situation des agents du commissariat et du service de santé des troupes coloniales (1902), tandis qu'il proposait, la création de ports francs (1902) et l'abolition de la peine de mort (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, sans concurrent par 5.838 voix. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et entra à la Commission de comptabilité, à celle du suffrage universel, à celle des douanes et à celle des affaires extérieures, des colonies et des protectorats, dont il devint vice-président.

Toujours assidu aux discussions budgétaires, il s'intéressa au service militaire de deux ans lors du vote de la loi sur le recrutement de l'armée (1904), et interpella le Gouvernement à propos de la grève des compagnies subventionnées de navigation (1904). Il demanda, par voie de proposition de loi ou de résolution, l'organisation publique et administrative des colonies de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, (1902) et l'établissement de tribunaux de commerce dans les colonies (1904). Auteur cette même année, d'une proposition de loi relative à la Haute Cour nationale de justice, tendant à revenir aux principes édictés par l'Assemblée constituante de 1891 : élection, tirage au sort, droit de récusation, il présenta dans son exposé des motifs, d'après des documents inédits, un magistral historique des causes soumises à cette juridiction depuis sa fondation, qui constitue une œuvre à la fois politique, juridique et littéraire.

Il se présenta avec succès au Sénat, à l'élection partielle qui eut lieu le 8 janvier 1905, pour pourvoir au remplacement de M. Théodore Drouhet, décédé le 18 octobre 1904.

Membre du groupe radical-socialiste, il entra à la Commission des affaires extérieures et des protectorats, dont il devint le premier vice-président. Mais il ne put donner sa mesure à la Haute-Assemblée. La mort l'emporta brutalement, à Paris, le 26 décembre 1905, alors qu'il n'avait que 55 ans.

M. Fayard, Doyen d'âge du Sénat, prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 9 janvier 1906. « Sa dernière pensée, déclara-t-il, est allée vers son île natale pour laquelle il a laissé les lignes les plus émouvantes, regrettant de ne pas y reposer auprès des siens et faisant un suprême appel à l'union, à la concorde, à l'oubli des divisions politiques. »

Ecrivain de talent, Louis Brunet a laissé un grand nombre d'ouvrages :

Rifaud de Montaudevert, scènes de la révolution; *L'abbé Dermont*, épisode de la commune; *A outrance*, recueilli de vers sur la guerre de 1870-1871; *Gambetta (1870-1871)*; *L'histoire de l'Association des francs-créoles de l'île Bourbon*; *La France à Madagascar*, étude historique et politique; *Français toujours, de Marseille à Tamatave*; *Fille de France*; *L'œuvre de la France à Madagascar* (en deux volumes); etc. Il écrivit également de nombreux articles dans *Le Matin*, *L'Eclair*, *La France*, *Le Rappel*, *Le Voltaire*, *Le National*, *La France de Bordeaux*, *Le Petit Marseillais*, *La Dépêche de Toulouse*, etc.

BRUNET (ANTOINE, Frédéric), né le 21 octobre 1868 à Montluçon (Allier), mort le 23 avril 1932 à Paris.

Député de la Seine de 1914 à 1919
et de 1924 à 1932.

Sous-secrétaire d'Etat
à l'Enseignement technique
de décembre 1930 à janvier 1931.

Fils d'ouvrier, Frédéric Brunet débuta dans l'existence comme apprenti menuisier, mais, esprit curieux et désireux de s'instruire, il étudia beaucoup, devint constructeur-industriel et inventa un procédé de ciment armé.

En 1885, il s'inscrivit à la fédération des travailleurs socialistes de France et en 1887 devint secrétaire de la Bourse du travail de Paris. Deux ans plus tard il créait une association corporative d'ouvriers menuisiers et participait à la fondation du parti socialiste français, issu de l'unification des différentes formations socialistes.

Disciple de Paul Brousse, il lui succéda comme conseiller municipal du 17^e arrondissement de Paris (quartier des Epinettes), le 12 mai 1907. Il devait le rester jusqu'en 1925. En 1923, il devint président du conseil général de la Seine. Dans ces deux assemblées, il se consacra surtout aux questions de travaux publics, et présida la Commission de contrôle technique des travaux pendant 17 ans. Président de la Commission d'extension de la Seine et de celle des habitations à bon marché, il fit adopter une résolution tendant à l'aménagement du parc et du domaine de Sceaux, comme réserves d'espaces libres et de promenades publiques.

C'est aux élections du 26 avril 1914, qu'il fut élu député de la 3^e circonscription du 17^e arrondissement de Paris, au premier tour de scrutin, par 5.832 voix contre 2.884 à M. Ernest Roche, député sortant, socialiste indépendant. Il s'inscrivit au groupe des socialistes unifiés et entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle de la marine, à celle des dommages de guerre, à celle des régions libérées et à celle chargée d'examiner les divers traités de paix.

Il se fit entendre en séance publique sur de nombreuses questions, parmi lesquelles on peut citer : les catastrophes survenues à Paris le 15 juin 1914 (1914); la réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons, les plans d'ex-

tension, d'aménagement et d'embellissement des villes, la déclaration obligatoire des tours à métaux, les marchés de la guerre (1915) ; l'obligation de la rééducation professionnelle des blessés et mutilés de la guerre (en qualité de rapporteur), l'organisation du contrôle aux armées (1916) ; l'organisation de la production de guerre (1917) ; le rationnement et la consommation du pain, les débats sur l'affaire Bolo-Pacha (1918) ; la réparation des dommages de guerre, la prospérité commerciale, la démobilisation, le déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris, la réforme de la loi électorale, le projet de loi portant approbation du traité de Versailles (1919). Il interpella en outre le Gouvernement sur la constitution des stocks de combustibles pour l'hiver, et sur la note, émanant du Pape relative aux conditions éventuelles de la paix (1917).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il occupait la quatrième place sur la liste de l'Union républicaine qui n'eut qu'un seul élu, le professeur Pinard.

Mais il prit sa revanche de celles du 11 mai 1924 où il fut élu en tête de la liste du cartel des gauches, par 45.993 voix sur 196.986 votants.

Inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français, il appartient à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, à celle des marchés et spéculations, et à celle du commerce et de l'industrie.

Son activité ne ralentit pas. Il intervint à la tribune de nombreuses fois, et plus particulièrement sur l'application de la journée de huit heures sur les grands réseaux d'intérêt général (1924) ; les budgets des travaux publics, des affaires étrangères et la loi de finances de l'exercice 1925 (1924 et 1925) ; les habitations à bon marché, l'élection des conseillers municipaux de Paris, l'expulsion des locataires de bonne foi, les baux à loyer de locations à usage commercial ou industriel (1925) ; les baux à longue durée, la réforme du régime des taxes successorales (1925), et interpella le Gouvernement sur le règlement des dettes interalliées, sur la crise économique et sur la vie chère (1924).

En 1926, il fut élu vice-président de la Chambre, pour le rester jusqu'à la fin de la législature. Il s'intéressa au budget des travaux publics et à celui des conventions de l'exercice 1927, au rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927), au budget des conventions et à la loi de finances de l'exercice 1928, aux retraites du personnel des grands réseaux de chemins de fer, à la modification du tarif douanier, et aux assurances sociales (1928).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), il retrouva sa troisième circonscription du 3^e arrondissement de Paris qui le réélu au deuxième tour de scrutin, par 5.280 voix contre 5.149 à M. Fourès. Il entra aux Commissions des finances et du travail. Il participa à de nombreux débats, sur : le programme de construc-

tions à bon marché, le budget des travaux publics, celui des conventions dont il fut nommé rapporteur, et celui des régions libérées dont il fut également le rapporteur (1928) ; les loyers, les cheminots (1929) ; les dettes envers les Etats-Unis d'Amérique, le budget des travaux publics et celui des poudres qu'il rapporta (1930). Il interpella en outre le Gouvernement sur sa politique générale (1929). Le 13 décembre 1930, il obtint le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique dans le Cabinet Steeg qui fut renversé le 22 janvier 1931. Cette démission le ramena à son banc de député, d'où il se fit entendre sur les secours de chômage, le budget des conventions de l'exercice 1931-1932, la viticulture et le commerce des vins, les loyers commerciaux et industriels, l'emprunt de la compagnie transatlantique, la protection de la main-d'œuvre nationale (1931). Et il interpella le Gouvernement sur sa politique générale et l'organisation de notre économie nationale (1931).

Il mourut le 23 avril 1932, à Paris, à 64 ans, en pleine période électorale et alors que la Chambre ne siégeait plus. Il ne fut pas prononcé d'éloge funéraire.

Frédéric Brunet avait collaboré à plusieurs quotidiens, et dirigé *La France libre*. Il était l'auteur de quelques ouvrages : *Les propos de M. Matonnet* (étude philosophique) ; *Le socialisme expérimental* (essai sur l'évolution des théories économiques et socialistes).

BRUNET (SILVÈRE, Jules), né le 29 avril 1872, à Bordeaux (Gironde).
Député de la Dordogne de 1910 à 1924.

Représentant de commerce à Ribérac, Jules Brunet débuta dans la politique comme conseiller d'arrondissement ; maire de Ribérac et conseiller général de la Dordogne.

Il se présenta aux élections législatives des 24 avril et 8 mai 1910 dans la circonscription de Ribérac et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 8.230 voix contre 4.842 à M. Eymery et 3.904 à M. Paul Pourteyron, député sortant.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il appartient à diverses commissions et notamment à celle des postes et télégraphes. Il intervint au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1911 pour demander la création d'une Ecole horticole dans le département de la Dordogne (1910), et du budget des travaux publics de l'exercice 1913 au sujet de la dénomination de sous-ingénieur et de conducteur des Ponts et Chaussées (1912), tandis qu'il déposait une proposition de loi tendant à réglementer la profession d'agent d'affaires, de directeur de contentieux, de mandataire en justice ou de justice, en exigeant de ceux-ci des connaissances du droit théoriques ou pratiques suffisantes (1913).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 9.536 voix contre 2.380 à M. Dubois, il siégea à la Commission des

travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, à celle des postes et télégraphes, à celle du suffrage universel, à celle des marchés et à celle de la métallurgie.

En 1917, il fut élu secrétaire de la Chambre pour le rester jusqu'à la fin de la législature.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il occupait la troisième place sur la liste d'Union républicaine qui eut cinq élus. Il obtint personnellement 32.774 voix sur 97.783 votants. Membre de la Commission de comptabilité, de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, de celle des marchés de la guerre et de celle des mines, il intervint, en qualité de rapporteur, dans la discussion d'un projet de loi portant approbation d'une convention passée avec la compagnie des chemins de fer du Midi (1921).

Il subit un échec aux élections générales du 11 mai 1924, la liste d'Union républicaine sur laquelle il figurait, n'ayant eu qu'un seul élu. Il ne recueillit lui-même que 26.835 voix sur 66.131 votants.

Il reprit ses occupations à Ribérac, où il s'est définitivement retiré.

BRUNET (Louis), né le 23 février 1870 à Paris (3^e), mort le 11 octobre 1927, à Nice (Alpes-Maritimes).

Député de la Seine de 1910 à 1914.

Commerçant et industriel, jouissant dans ce milieu d'une grosse influence et d'une exceptionnelle notoriété, Louis Brunet fut nommé conseiller du commerce extérieur. Ses relations d'affaires avec les colonies françaises lui valurent d'entrer au conseil supérieur et au comité consultatif des colonies, et de siéger au conseil de perfectionnement de l'office colonial. Il fut en outre consul général du Monténégro à Paris.

Ayant participé à l'organisation des expositions internationales qui eurent lieu à Paris entre 1897 et 1910, syndic de la presse militaire, il se jugea apte à jouer un rôle au Parlement, et se présenta aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910 dans la première circonscription du 19^e arrondissement de Paris. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 8.641 voix contre 7.315 à M. André Dubois, député sortant, socialiste unifié.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il entra à la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, à celle des pensions civiles et à celle de l'armée. Il ne se manifesta pas à la tribune, mais déposa une proposition de loi relative à l'apprentissage (1913), et fut chargé de rapporter les projets de loi : portant approbation de la convention franco-italienne sur la détermination des zones de pêche entre la Corse et la Sardaigne (1911), portant approbation de la convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des

prises, signée à La Haye en 1907 (1912), et portant approbation de la déclaration relative au droit de la guerre maritime, signée à Londres en 1909 (1912).

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il fut battu par Pierre Laval dans la 2^e circonscription de Saint-Denis.

Il reprit la direction de ses affaires, puis se retira à Nice où il mourut prématurément, à 57 ans, le 11 octobre 1927.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'instruction publique et Officier du Mérite agricole.

BRUNET (JEAN, ALFRED, René), né le 13 novembre 1882 à La Tresne (Gironde), mort le 10 mars 1951 à Alexandrie (Egypte).

Député de la Drôme de 1928 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances de juin 1937 à janvier 1938.

Fils d'un viticulteur de la région bordelaise, René Brunet entra à l'âge de sept ans au collège de Saint-André-de-Cubzac, d'où il sort bachelier en 1900. Il s'inscrivit parallèlement aux Facultés de droit et de lettres de Bordeaux et devient licencié d'histoire en 1902, licencié en droit en 1903, docteur ès sciences politiques et économiques en 1911, docteur ès sciences juridiques en 1912, et agrégé de droit public en 1919.

Sa carrière universitaire commence en 1912, lorsqu'il est chargé des cours de droit international et de droit constitutionnel à la Faculté d'Aix-Marseille. Mais elle est interrompue par la guerre de 1914. Mobilisé le 2 août au 72^e régiment d'infanterie en qualité de sous-lieutenant, il est envoyé au front le 4 octobre. Il participe aux batailles de Montdidier, de Saint-Quentin et de Guise. Promu lieutenant, il est affecté le 12 février 1916 à l'Etat-major de la 120^e division d'infanterie. Le 5 juillet de la même année, il est nommé capitaine. Blessé, il est cité à l'ordre du jour de la première armée, décoré de la Croix de guerre, et fait Chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille. Il sera promu chef de bataillon le 26 juin 1930.

Rendu à la vie civile, il passe brillamment l'agrégation, en 1919, en dépit de quatre années passées sous les drapeaux, et dès le 21 août de la même année, reprend contact avec la Faculté d'Aix-Marseille pour y reprendre ses cours à la rentrée de novembre.

L'année suivante on lui confie les fonctions de conseiller juridique à l'Ambassade de France à Berlin.

En 1921, il est nommé professeur à la Faculté de droit de Caen, chargé des cours de droit international et de législation financière.

Cette même année, il s'inscrit au barreau de Paris, pour y plaider les affaires internationales qui sont sa spécialité.

Attiré par la politique, il est candidat

socialiste aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Montélimar-Nyons. Il est élu, au deuxième tour de scrutin, par 8.234 voix contre 4.837 à M. Thorent, et 4.210 à M. André Escoffier, député sortant.

Inscrit au groupe S.F.I.O., il entre à la Commission de législation civile et criminelle. Ses interventions à la tribune sont nombreuses et brillantes. Au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1929, il expose son sentiment sur le taux de l'impôt sur le revenu (1928) ; il s'intéresse à la réforme judiciaire (1929), au régime fiscal des sociétés à responsabilité limitée (1930) ; à la viticulture et au commerce des vins, à la taxe à l'importation, à l'amnistie (1931), tandis qu'il interpelle le Gouvernement sur l'organisation et le rôle éventuel de la banque des règlements internationaux (1929) et sur les mesures à prendre pour assurer la protection de l'épargne (1930).

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 9.682 voix contre 6.570 à M. Faure, il appartient aux Commissions des affaires étrangères et du règlement. Il participe à la discussion du budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1933, à celle de la loi de finances de l'exercice 1935, et s'intéresse à nouveau à la viticulture et au commerce des vins (1933, 1934).

Il retrouve son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 10.253 voix contre 6.691 à M. Thorent. Il conserve sa place à la Commission du règlement, entre à celles des finances et du commerce et de l'industrie, et à la Commission spéciale chargée de l'examen des projets sociaux.

Dès le début de la législature, il est nommé rapporteur général adjoint de la Commission des finances, et en cette qualité intervient : sur la modification des statuts de la Banque de France, sur le crédit au petit et moyen commerce et à la petite et moyenne industrie, sur la dévaluation de la monnaie et sur la loi de finances de l'exercice 1937 (1936). Il se préoccupe en outre de la dissimulation des avoirs à l'étranger (1936), des dettes des commerçants et industriels victimes de la crise économique (1937), et émet un avis sur la réorganisation du Ministère de la Justice (1936). Le 22 juin 1937, il reçoit le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le troisième Cabinet Camille Chautemps, et soutient comme tel, les budgets de la santé publique, de la Légion d'honneur, de l'intérieur, des pensions, de la justice, de la marine marchande, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, du travail et de la loi de finances de l'exercice 1938, ainsi que plusieurs projets de loi portant ouverture et annulation de crédits sur ce même exercice (1937).

Il démissionne en même temps que le Ministère le 14 janvier 1938, et est nom-

mé délégué de la France à la Société des Nations. Revenu à son banc de député, il interpelle le Gouvernement sur sa politique agricole (1939).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote avec la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis rentre dans la vie privée.

En 1947 il est nommé professeur de droit international à la Faculté d'Alexandrie (Egypte), où il meurt, à 69 ans, le 10 mars 1951.

Mais la grande activité du député et du Ministre, n'empêchait pas le professeur de cultiver son goût du droit. Ses rares loisirs étaient mis à profit pour écrire des ouvrages qui témoignent de son érudition et de son jugement.

C'est ainsi que parurent successivement : *La Nationalité dans l'Empire allemand* (1912) ; *Les doubles impositions* (1913) ; *Volkerrecht und Landesrecht* (1920) ; *La Constitution allemande du 11 août 1919* (1921) ; *La Société des Nations et la France* (1921) ; *Cours de transports terrestres, fluviaux et aériens* (1923) ; *Les transports internationaux par voie ferrée* (1927) ; *Les finances publiques du temps présent* (1929) ; *La garantie internationale des droits de l'homme d'après la Charte de San Francisco* (1947), etc.

Sa disparition a laissé une grande vide dans les milieux de juristes qui admiraient son esprit curieux, cultivé et perspicace.

René Brunet était également décoré des palmes académiques.

BRUNIER (MARIE, FÉLIX), né le 26 octobre 1841 à Anney (Haute-Savoie), mort le 5 novembre 1891 à Anney.

Député de la Haute-Savoie de 1858 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 521.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889 dans la circonscription d'Anney, au premier tour de scrutin, par 10.545 voix contre 6.742 à M. de Villelte, il fut nommé membre de diverses commissions, et prit part à la discussion du budget de l'instruction publique de l'exercice 1891 à propos du Lycée d'Anney, puis à celle du budget des finances du même exercice pour demander la constitution d'une Commission de Sénateurs et de Députés chargée d'examiner les questions se rattachant au cadastre (1890).

Il mourut d'une manière imprévue, à la suite d'un accident de chasse, le 5 novembre 1891 aux environs immédiats d'Anney, au lieu-dit *Moulin Rouge*.

Le Président Charles Floquet prononça son éloge funèbre à la séance du même jour : « M. Brunier, déclara-t-il, avait acquis l'affectueuse estime de tous ceux qui eurent occasion de l'approcher, et il emporte les regrets de l'Assemblée entière. »

BRUNON (BARTHÉLEMY), né le 8 mai 1836 à Rive-de-Gier (Loire), mort le 8 juillet 1896 à Rive-de-Gier.

Sénateur de la Loire de 1888 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 521.)

Sa carrière parlementaire fut assez effacée. Ses activités se bornèrent au dépôt d'une pétition du personnel libre de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne (1893).

Il mourut en cours de mandat, le 8 juillet 1896 dans sa ville natale.

Prononçant son éloge funèbre à la séance du 9 juillet 1896, le Président Emile Loubet déclara : « Le Sénat perd un excellent collègue, la France un bon citoyen dont nous conserverons tous le meilleur souvenir. »

BRUNSCHVIG (CÉCILE), née à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) le 19 juillet 1877, morte à Neuilly-sur-Seine le 5 octobre 1946.

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Éducation Nationale
du 4 juin 1936 au 22 juin 1937.*

Cécile Kahn reçut dans son enfance l'éducation un peu formaliste de son époque. Son père, Arthur Kahn, industriel, chevalier de la Légion d'Honneur (né à Belfort en 1846, mort à Paris en 1909) estimait qu'une jeune fille née dans un milieu bourgeois devait s'adonner aux arts d'agrément et ne chercher dans la culture intellectuelle qu'un ornement de l'esprit. Cécile Kahn, douée d'une très forte personnalité, pleine d'intelligence et d'énergie, travailla néanmoins avec ardeur et passa les examens proposés aux jeunes filles de son temps : les brevets. Il est plaisant de noter qu'afin de ne pas mécontenter son père, elle passa clandestinement, à l'âge de 17 ans, son brevet supérieur.

Le 23 mai 1899, elle épousa, à Paris, Léon Brunschvig, son aîné de huit ans. Élève de l'École normale supérieure en 1888, agrégé de philosophie en 1891, Docteur en 1897, Léon Brunschvig était, dès l'époque de son mariage, un esprit exceptionnel. Il eut, sur sa femme, une influence déterminante. Il commença sa carrière universitaire à Lorient, à Tours, puis à Rouen, comme professeur de philosophie au Lycée Corneille. C'est à cette époque (1900) et dans cette ville que Cécile Brunschvig prit intérêt aux questions politiques et sociales. L'affaire Dreyfus, qui passionnait l'opinion, contribua à l'évolution de son esprit. Bientôt, elle fut frappée par l'injustice dont étaient victimes les femmes et, par voie de conséquence, les enfants : inégalité des salaires entre les hommes et les femmes, inégalité de l'enseignement dispensé aux jeunes gens et aux jeunes filles, incapacité civile des femmes mariées. Parvenue au sommet de sa carrière elle aimait à évoquer le temps où, jeune mariée, elle confiait à son mari ses préoccupations nouvelles. « La condi-

tion de la femme et de l'enfant, lui assura Léon Brunschvig ne seront améliorées que le jour où les Françaises obtiendront leurs droits politiques ».

Et Cécile Brunschvig concluait : « C'est cette phrase de mon mari qui a fait de moi ce qu'on est convenu d'appeler une féministe ».

Bientôt, le jeune professeur fut nommé à Paris et enseigna au Lycée Condorcet, au Lycée Henri-IV, puis à la Sorbonne et à l'École normale. En 1901, Madame Brunschvig mit au monde son premier enfant, Roger, qu'elle eut le malheur de perdre huit années plus tard. En 1903, naquit Adrienne, qui devint Mme R. Weill. Dès 1909, Cécile Brunschvig entra dans les rangs, et fut bientôt à la tête de *l'Union française pour le suffrage des femmes*, association comportant des groupements dans tous les départements de France. Elle prit part aux réunions de *l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes*. Tout en admirant le courage des « suffragettes anglaises », elle estima que les Françaises devaient montrer des qualités de sérieux et de ténacité plutôt que de recourir à la violence. Cependant, elle garda des contacts avec les suffragettes britanniques et suivit leur campagne avec intérêt.

L'action sociale la conduisit, peu après, à créer les *Réchauds de Midi*. Elle avait constaté que des milliers de femmes, dans les ateliers et dans les bureaux, consommaient, froids, des repas sommaires. L'installation d'une rampe à gaz dans un modeste local de la rue des Moulines permit aux ouvrières, aux employées, de venir réchauffer, moyennant une somme modique, leur repas de midi (1909). C'est comme déléguée de cette œuvre des *Réchauds de Midi* que Cécile Brunschvig entra au *Conseil national des femmes françaises*. Elle s'y consacra tout particulièrement à la défense du travail féminin. Elle établit entre cette association et *l'Union française pour le suffrage des femmes* une liaison si étroite que, le plus souvent, les campagnes devinrent communes et l'action parallèle.

En 1912, appuyée par Louis Marin alors député de Meurthe-et-Moselle, elle entra en rapport avec le Syndicat des ouvriers verriers et se dépensa pendant de longs mois afin d'obtenir la suppression du travail de nuit des enfants dans la verrerie. On imagine à grand-peine qu'en 1912, des enfants de 8 à 14 ans, recrutés par des entrepreneurs en Italie et en Espagne, passaient la nuit entière auprès des fours... Madame Brunschvig, après cette victoire, ne cessa de lutter pour l'amélioration des conditions de travail et pour son accomplissement dans la dignité et la sécurité.

Elle distinguait essentiellement l'œuvre législative, destinée à améliorer le sort des personnes les moins favorisées, de la charité qui, disait-elle, ne devait pas entrer en ligne de compte dans un État organisé sur des bases équitables. Enfin, elle croyait passionnément à l'efficacité de tout effort sincère en faveur de la

coopération internationale, destinée à préparer une paix durable.

En 1914, elle eut son troisième enfant, Jean-Claude. La guerre survint. Elle chercha la tâche la plus urgente à laquelle elle pourrait utilement s'employer. Emue par le sort des réfugiés qui affluaient du Nord et de l'Est, elle décida de s'attaquer au difficile problème de leur logement. Elle se fit d'abord prêter des maisons, mais elle dut bientôt se rendre à l'évidence : il fallait loger des milliers de personnes. Elle eut alors l'idée hardie de faire terminer les immeubles dont la guerre avait interrompu la construction. Elle obtint des concours financiers, des subventions, elle trouva grâce à une collaboration bénévole la main-d'œuvre nécessaire et arriva à loger 25.000 personnes. Elle nomma, dans chaque maison, un gérant choisi parmi les réfugiés eux-mêmes, demanda une petite part d'allocation comme loyer, et, finalement, se trouva en présence de bénéficiaires ! Il est vrai qu'elle assurait cette gestion sans autre aide que celle d'une secrétaire et qu'elle se donnait elle-même à cette œuvre avec le plus grand désintéressement. Ce succès fut complété par l'encouragement qu'elle prodigua aux réfugiés en leur procurant du travail, en leur donnant toujours confiance dans l'avenir. Cette réussite lui valut la Croix de la Légion d'Honneur.

En 1917, s'inspirant de l'exemple de l'Angleterre qui organisait les services sociaux des usines employant des femmes, elle créa, à Paris, l'*Ecole des Surintendantes d'Usines*. On devait y préparer des jeunes filles, soigneusement choisies parmi celles qui avaient vraiment la vocation du travail social. Elles allaient servir de lien entre ouvrières et patrons. L'Ecole prit rapidement un essor que, seul, devait limiter la qualité exigée des candidates. L'efficacité de leur travail fut vivement appréciée dans les grandes administrations publiques et privées et dans les grosses usines.

La guerre s'achevait. Mme Brunschvicg mit au monde son quatrième enfant, François (1919). Cette année-là, son mari fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Guidée par ses conseils, soutenue par la haute autorité dont il jouissait dans les milieux universitaires, Cécile Brunschvicg obtint pour les femmes le droit de participer aux concours d'entrée dans les ministères et, quelques années plus tard, elle mena, toujours avec l'aide de son mari, une campagne dont le succès permit aux femmes de se présenter aux agrégations masculines encore interdites. Toujours pendant cette période de l'immédiat après-guerre, elle prit part à la lutte contre la mortalité infantile, participa à la propagande pour l'encouragement de la natalité, organisa des secours pour les jeunes mères, mariées ou non, lutta contre les taudis, l'alcoolisme, la prostitution et sa réglementation qu'elle réprouvait. Mais c'est à l'*Union française pour le suffrage des femmes* qu'elle dut consacrer le meilleur de son temps. Elle en devint la présidente, et reprit, après

Mme Misme, le journal *La Française* (1923). Elle donna à cette feuille hebdomadaire une orientation précise : éducation civique et documentation internationale féministe. Les articles étaient sérieux, documentés. Mme Brunschvicg les relisait tous, vérifiait chaque renseignement. Elle en assurait elle-même la mise en page, réglait tous les détails matériels. Ce journal exprimait ses deux préoccupations essentielles : plus de justice sociale, une meilleure compréhension internationale.

En 1924, elle entra au parti radical, non seulement parce que ce parti correspondait à ses opinions politiques, mais aussi parce qu'il comptait un très grand nombre d'adversaires du suffrage des femmes. Elle s'associa étroitement à la vie du parti, elle en suivit tous les congrès, elle rédigea de nombreux rapports, tous orientés vers la protection de la femme et de l'enfant. Puis elle fut amenée à réaliser, au pouvoir, les idées dont elle s'était faite l'interprète infatigable : le décret du 4 juin 1936 l'appela au poste de Sous-secrétaire d'Etat à l'Education Nationale dans le premier Ministère Léon Blum.

La durée des fonctions officielles de Mme Brunschvicg a été trop brève pour lui permettre de mener jusqu'à complète exécution son vaste programme. A la suite de la limitation par le Sénat, dans sa séance du 20 juin 1937, des pleins pouvoirs qu'il demandait, le Cabinet Blum se résolut à démissionner sans avoir posé la question de confiance. Cette démission fut acceptée le 22 juin 1937. Pendant la durée de ses fonctions ministérielles, Cécile Brunschvicg réussit à faire supprimer l'autorisation maritale pour l'obtention des passeports, elle créa 1.700 cantines scolaires et amorça plusieurs réformes, prenant, dans le domaine de ses compétences officielles, des initiatives qui, plus tard, portèrent leurs fruits : elle a encouragé l'enseignement ménager, elle s'est intéressée à l'éducation et à l'instruction des enfants anormaux et à l'organisation de consultations médico-pédagogiques. La formation de maîtres spécialisés et la création d'établissements de réadaptation furent également prévues par elle. Elle s'inquiéta de l'enfance délinquante et amorça la réforme, si nécessaire, des Maisons de correction en participant à la création de Maisons d'éducation surveillée. Elle se préoccupa aussi de l'orientation professionnelle et de la question de l'instruction des enfants des marins. Après son passage au Ministère, elle intervint encore auprès des parlementaires pour faire promouvoir d'autres réformes, et elle a beaucoup contribué, par ses démarches nombreuses, à faire voter la loi du 12 février 1938 qui a modifié le Code civil dans un sens favorable aux femmes. Elle fut promue en 1937, Officier de la Légion d'Honneur.

De nombreuses occasions de rencontres internationales furent données à Cécile Brunschvicg, soit par les *Congrès de l'Alliance et du Conseil international*, soit par les *Congrès de Philosophie* auxquels

elle se rendit plusieurs fois avec son mari. Elle alla à Rome, à Copenhague, à Prague, à Cracovie, à Berlin, à Athènes, à Istantbul, et, à maintes reprises, en Angleterre et en Ecosse ainsi qu'en Afrique du Nord. A titre officiel, elle se rendit au Congrès du *Conseil international des femmes* à Dubrovnik (août 1936) et y représenta le Gouvernement français, puis en Suisse (septembre 1936) et à Rome (janvier 1937). Elle rapportait de tous ces voyages une abondante documentation sur le sort des femmes, sur leur rôle dans la vie politique et sociale. Elle s'intéressa tout particulièrement au sort des musulmanes. A Paris, sa maison était ouverte aux visiteurs et aux visiteuses de province et des pays amis qui lui apportaient des nouvelles de leur horizon, proche ou lointain.

Elle collabora aux tout premiers Comités qui se formèrent pour l'accueil en France des victimes du racisme allemand et s'attacha au problème du reclassement des intellectuels exilés. Puis vint la guerre. En 1939, Cécile Brunschvicg envisagea l'enrôlement de volontaires féminines, mais ses efforts ne portèrent pas les fruits qu'elle en attendait. En juin 1940, ses deux fils étant mobilisés, elle décida de quitter Paris avec son mari et sa fille pour ne pas tomber aux mains des Allemands. Elle se rendit dans le Gers, puis, après la démobilisation de ses fils, elle tenta de reconstituer son foyer à Aix-en-Provence. Sa fille aînée Mme Weill était partie pour l'Angleterre afin de rejoindre le Général de Gaulle, amenant avec elle son enfant, Marianne. En 1942, au moment de l'invasion du sud de la France par les Allemands, Cécile Brunschvicg jugea prudent de disperser son foyer, et chacun dut vivre clandestinement. Cependant, elle ne manqua jamais, malgré les risques, de rendre visite régulièrement à son mari, malade, à Chambéry, puis dans une clinique d'Aix-les-Bains. Le 18 janvier 1944, Léon Brunschvicg mourut. Cécile Brunschvicg accepta alors de se réfugier dans un établissement d'enseignement pour jeunes filles délicates, aux environs de Valence. Elle y vécut sous le nom de Mme Léger et s'occupa de l'administration de l'Ecole tout en enseignant aux élèves la littérature et leur inculquant des notions de morale civique. Au moment de la Libération de la région, elle était présente à Valence. Dans son « Journal », elle écrivit : « Comme mon mari serait heureux, Valence est libérée, la Ville est en fête. Je vais tenter d'assister à la revue, et je remettrai ma décoration (la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur) pour le plaisir... ».

Elle peut regagner Paris en octobre 1944. Elle y retrouve sa fille, revenue de Londres avec une Mission française et l'aimé de ses fils — le plus jeune est encore aux armées — Sa maison avait été pillée par les Allemands, l'immeuble, vendu, est en voie de transformation, mais Mme Brunschvicg n'attend pas d'avoir un toit pour reprendre son activité. Elle entre en contact avec les nouvelles organisations et retrouve ses an-

ciennes compagnes de travail. Elle participe aux travaux de divers Comités de l'U.N.R.R.A. et reprend l'action féministe sous un autre aspect : l'éducation des femmes nouvellement admises à jouir de leurs droits politiques. Elle fait imprimer un tract à l'occasion des élections municipales de 1945 et veut préparer l'action future de l'*Union française pour le suffrage des femmes*, qui se doit, maintenant, de changer son appellation. Elle suit avec intérêt les travaux de la jeune *Fédération démocratique internationale des femmes* dont elle apprécie la foi dans une humanité meilleure, le désintéressement, la volonté de réalisation. Le Congrès la nomme membre du Comité exécutif (1945). Mais, en 1946, son état de santé nécessite une grave intervention chirurgicale. Aussitôt remise, elle participe aux travaux de la première session du Comité de cette Fédération (juin 1946). Au mois d'août de cette même année, elle peut assister au Congrès du *Conseil international des femmes*, à Interlaken. « J'eus la joie profonde, écrit Mme Pol Boel, présidente du Conseil international, de trouver Mme Brunschvicg physiquement mieux que je n'avais osé l'espérer et ayant atteint moralement une si haute élévation de pensée et une vue si large de tous les problèmes, qu'elle semblait se mouvoir sur un autre plan. Dès qu'elle prenait la parole dans l'Assemblée, le débat s'élargissait et elle entraînait chacun avec elle vers les cimes de la raison et de la logique ».

En septembre 1946, elle assiste, à la Salle Wagram, au Congrès du parti radical en qualité de présidente d'honneur du *Conseil national des femmes radicales socialistes*. Quelques semaines avant sa mort, elle écrivait un article pour le *Bulletin du rassemblement des femmes républicaines*. Ignorant la nature de son mal, elle projetait d'assister le 10 octobre 1946 à la deuxième session du Comité exécutif de la *Fédération démocratique internationale des femmes* qui devait se tenir à Moscou. Mais elle dut s'aller le 28 septembre, pour ne plus se relever.

Elle mourut à Neuilly-sur-Seine, le 5 octobre 1946, entourée de ses enfants et de ses petits-enfants, gardant jusqu'à la fin le calme et la sérénité. Le 30 novembre 1946, eut lieu à la Sorbonne, une cérémonie à sa mémoire et le 26 octobre 1956, une Commémoration du dixième anniversaire de sa mort. Ses anciennes collaboratrices évoquèrent sa vie et son œuvre au Musée social, sous la présidence du Ministre de l'Education Nationale.

BRUSSET (JEAN-BAPTISTE), né le 7 février 1839 à Charence (Haute-Saône), mort le 28 août 1896 au Château de Marnay (Haute-Saône).

Sénateur de la Haute-Saône
de 1891 à 1896.

Neveu de Claude, Joseph, Lambert Brusset qui fut député de la Haute-Saône en 1815, 1824 et 1827 (Voir ROBERT et COGNV), Jean-Baptiste Brusset, lauréat

de la Faculté de droit de Dijon en 1861, se fit recevoir notaire à Besançon en 1876. Sa conscience, son sens du devoir et sa haute compétence en matière notariale lui valurent d'être nommé président de la Chambre des notaires de France.

Il avait débuté dans la politique locale, comme maire de Marnay, puis conseiller général du canton de Marnay en 1875 pour devenir en 1893 vice-président de l'Assemblée départementale.

L'estime dont il était entouré, son intelligence des affaires juridiques et politique le firent désigner comme candidat aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891. Il fut élu aisément au premier tour de scrutin, par 749 voix sur 862 suffrages exprimés.

Siégeant à gauche, il appartient à quelques commissions spéciales, fut chargé du secrétariat de la Commission relative aux Conseils de Prud'hommes et présida la Commission relative aux ventes et échanges d'animaux domestiques, en 1895.

Il rapporta en séance publique la proposition de loi ayant pour objet de rectifier et de compléter la loi du 19 février 1889 sur l'attribution des indemnités dues par suite d'assurances (1893).

Il ne put donner sa mesure. Il mourut prématurément à 57 ans, avant l'expiration de son mandat, le 28 août 1896, au château de Marnay.

Dans son éloge funèbre, prononcé à la séance du 27 octobre 1896, le Président Emile Loubet rendit hommage à l'« homme modeste, profondément dévoué aux intérêts de son pays et attaché de longue date aux idées républicaines, qui laisse le souvenir d'un excellent collègue. »

Il faisait une étude très approfondie du système des coopératives laitières suisses qui fut à l'origine de la création en France des coopératives laitières, dont il eut ainsi la paternité.

Il était le grand-père de Max Brusset, qui fut conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, maire adjoint du premier arrondissement de Paris, maire de Royan pendant 6 ans et député de la Charente-Maritime de 1946 à 1958.

BRUYAS (CLAUDE, MARIE), né le 4 janvier 1892 à Thurins (Rhône).

Député du Rhône de 1928 à 1936.

Industriel établi à Lyon où il possédait une fabrique de guimpes, Claude Bruyas devint, grâce à sa notoriété, conseiller municipal de Lyon et conseiller général du Rhône.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la cinquième circonscription de Lyon et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 4.666 voix contre 926 à M. Chanfray. Inscrit au groupe radical-socialiste, il devint membre de la Commission du travail.

Il ne prit part à aucun débat, mais fut chargé de rapporter une proposition de loi tendant à faire rentrer parmi les

artisans, la corporation des chauffeurs propriétaires de leur voiture (1932).

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 4.052 voix contre 1.906 à M. Perrin, il conserva son siège à la Commission du travail et entra à celle de l'hygiène.

Comme sous la précédente législature, il se consacra à ses travaux de commissaire en déposant une proposition de loi portant modification des lois du 8 janvier 1905 et du 8 janvier 1921, sur les abattoirs et les tueries particulières (1934).

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, n'obtenant, au deuxième tour de scrutin, que 2.904 voix, contre 3.151 à M. Alfred Elmiger qui lui succéda.

Il s'est retiré à Lyon où il réside présentement.

BUFFET (LOUIS, JOSEPH), né le 26 octobre 1818 à Mirecourt (Vosges), mort le 7 juillet 1898 à Paris.

Représentant des Vosges à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Sénateur inamovible de 1876 à 1898.

Vice-Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur de 1875 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 526.)

Malgré un isolement discret qui ne lui échappait pas, son activité, au Sénat, ne faiblit pas. Si ses amis ne lui manifestaient plus les mêmes égards, ses adversaires avaient le même respect pour sa redoutable dialectique, aussi continuait-il à participer aux débats les plus divers. C'est ainsi qu'on l'entendit parler des constructions neuves de bâtiments de la flotte, du travail des femmes, des filles mineures et des enfants dans les établissements industriels, du mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie pour en assurer le développement (1889) ; de la police rurale et administrative, de l'expiration du traité de commerce avec la Turquie, de la vaine pâture, de la laïcisation de l'école congréganiste de Vieq et les incidents qui ont suivi, de la fabrication du vin de raisins secs, des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, du contrat de louage, du budget de l'exercice 1891 (1890).

Cette même année, il succéda à son ami Daru à l'Académie des sciences morales et politiques où il apportait une longue expérience politique et l'incarnation de l'ordre moral rigoureux. Investi de cette nouvelle autorité, il redoubla d'ardeur dans la défense de ses opinions. Il se fit entendre notamment sur : les rapports de l'Eglise et de l'Etat (1891) ; l'exercice de la médecine, (1892) ; l'émission des billets de la Banque de France, les Caisses de retraites, de prévoyance et de secours en faveur des employés et ouvriers, l'assistance médicale gratuite, les syndicats professionnels, l'acquisition ou le refus de la nationalité française, les caisses d'épargne, les sociétés coopératives de production de crédit et de

consommation, les habitations ouvrières (1893); la création d'un Ministère des colonies, l'organisation du crédit agricole et populaire, l'exercice de la pharmacie, l'acquisition par l'Etat de l'Ecole Monge (1894); l'amnistie, la réforme de l'impôt des prestations, les dépenses de l'expédition du Siam, les accidents du travail, les coalitions dans les exploitations industrielles de l'Etat, le tarif des douanes, la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites (1895); l'exposition universelle de 1900, la constitution des Universités, la proposition de loi déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française, la réforme de l'impôt des boissons, l'interdiction de la fabrication, de la circulation et de la vente des vins artificiels (1896); la protection de la santé publique, le renouvellement du privilège de la Banque de France, le rachat par l'Etat du Canal du Midi et du canal latéral à la Garonne (1897); le placement des ouvriers et employés, les accidents du travail (1898).

La mort vint brutalement mettre fin à cette prodigieuse activité, le 7 juillet 1898 à Paris. Le Président Loubel prononça son éloge funèbre à la séance du même jour. Après avoir retracé la longue carrière du disparu, il rendit hommage à « l'adversaire résolu de la majorité républicaine, qui était cependant convaincu que le régime de libre discussion est encore celui qui garantit le mieux les libertés publiques et la grandeur du pays ». Deux de ses collègues : M. Barbey qui était son adversaire politique et M. Audren de Kerdrél qui appartenait à son groupe, s'associèrent à cet hommage.

BUGAIN (HENRI, MARCEL), né le 22 février 1898 à Guise (Aisne), mort le 22 novembre 1949 à Saint-Quentin (Aisne).

Député de l'Aisne de 1939 à 1942.

Henri Bugain était directeur de l'école de plein air de Saint-Quentin et conseiller d'arrondissement lorsqu'il se présenta à une élection législative partielle dans la première circonscription de Saint-Quentin. Il s'agissait de pourvoir au remplacement du docteur Fernand Hollande, décédé le 22 octobre 1938. Socialiste comme lui, Henri Bugain fut élu au deuxième tour de scrutin par 6.480 voix sur 11.977 votants.

Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociale et de la Commission du commerce et de l'industrie, il n'eut pas le loisir de déployer une grande activité parlementaire. Il participa seulement à la discussion du budget de l'éducation nationale de l'exercice 1940.

Il fit la guerre comme brigadier de deuxième réserve, n'ayant reçu aucune affectation spéciale comme parlementaire. En juin 1940, il se trouvait à bord du transport de troupes « *De Grasse* » qui, s'étant d'abord dirigé vers Casablanca, rallia Bordeaux après l'armistice. N'ayant pas reçu à temps son laissez-passer pour Vichy, il ne fut pas à même de se prononcer sur la loi du 10 juillet accordant les pouvoirs constituants au maréchal

Pétain, et fut porté comme n'ayant pas pris part au vote.

Dès 1941, il entra dans l'organisation centrale du Mouvement « Résistance » et il fonda le groupe « Libération » de Saint-Quentin. Le Gouvernement de Vichy l'exila en janvier 1942 à Sedan, où il créa aussitôt un nouveau groupe de résistance très actif. Il fut désigné pour représenter le groupement « Lorraine » au Comité de libération des Ardennes, mais la Gestapo l'arrêta en août 1944. Interné à la prison de Saint-Quentin, il fut délivré par les Américains.

Après la libération, Henri Bugain poursuivit son activité politique dans l'Aisne; il se présenta aux élections à la première Assemblée Nationale Constituante du 21 octobre 1945 comme troisième de liste S.F.I.O., à celle du 2 juin 1946 comme deuxième de liste et aux élections législatives du 10 novembre 1946 comme deuxième de liste, mais le jeu de la représentation proportionnelle ne permit pas son élection.

Il est décédé prématurément à Saint-Quentin le 22 novembre 1949, à 51 ans.

BUHAN (EUGÈNE), né le 29 décembre 1834 à Bordeaux (Gironde), mort le 7 août 1936 à Bordeaux.

Sénateur de la Gironde de 1920 à 1933.

Docteur en droit de la Faculté de Bordeaux, Eugène Buhan, dirigea la maison d'exportation Audinet et Buhan, qui comptait parmi les plus importantes de la place, et s'intéressa activement à toutes les questions économiques relatives à la région bordelaise.

Il siégea au conseil supérieur des colonies et présida la Fédération des syndicats du commerce des vins depuis sa fondation en 1913 jusqu'en 1929. Il fonda en 1921 l'Union de la propriété et du commerce des vins de Bordeaux dont il fut le président de 1921 à 1926.

De 1876 à 1898, il s'était consacré à la Société philomathique et avait été promoteur du premier congrès international d'enseignement technique, industriel et commercial de 1886.

Maire de Gradignan, il se présenta au Sénat au renouvellement du 11 janvier 1920 et fut élu au troisième tour de scrutin, par 498 voix sur 1.282 suffrages exprimés. Il retrouva son siège aux élections du 6 janvier 1924, au troisième tour, par 611 voix sur 1.284 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartint à la Commission des douanes, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des colonies dont il devint vice-président, à celle de l'Algérie et à celle de l'aéronautique commerciale.

Il se fit entendre en maintes occasions, au cours de discussions parmi lesquelles on doit retenir celles portant sur : les nouvelles ressources fiscales, l'autonomie des ports (1920); les denrées alimentaires, le budget de l'exercice 1921, les boissons hygiéniques (1921); le transport des produits agricoles, la taxe sur le chiffre d'affaires (1922); le budget de l'aéronautique de l'exercice 1923, la créa-

tion d'une banque d'émission à Madagascar (1924) ; les appellations d'origine, la loi de finances de l'exercice 1928 (1927) ; le sucrage des vins (1929) ; la viticulture et le commerce des vins (1931) ; la proposition de loi tendant à modifier les droits de douane sur les prunes et les pruneaux (en qualité de rapporteur), la proposition de loi relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce (également en qualité de rapporteur) (1932).

Il déposa en outre : un rapport sur une proposition de loi tendant à réprimer la fraude dans le commerce de l'essence de térébenthine (1931) ; sur le projet de loi tendant à assurer la sauvegarde de la production des bananes dans les colonies (1931).

Il ne se représenta pas aux élections du 16 octobre 1932.

Il regagna sa ville de Bordeaux où il mourut quatre ans plus tard, le 7 août 1936. Il avait 82 ans.

Eugène Buhau était commandeur de la Légion d'honneur.

BUISSET (SÉRAPHIN, LÉOPOLD), né le 10 juin 1870 à Rives-sur-Fure (Isère), mort le 9 janvier 1949 à Rives-sur-Fure.

Député de l'Isère de 1914 à 1942.

Négociant à Rives-sur-Fure, Séraphin Buisset qui jouissait d'une grande popularité dans sa ville natale, en fut élu conseiller général en 1907 pour le rester jusqu'en 1940. Il entra au conseil municipal de Rives en 1912, et succéda, comme maire, à Victor Blanchet en 1919. Il a laissé, dans cette petite ville manufacturière, le souvenir d'un magistrat municipal actif, consciencieux et dévoué. Les Rivois lui doivent la fondation de la Caisse d'épargne, la construction de l'hôpital, dont il présida longtemps le conseil d'administration, et de la maternité. Il édifia en outre le nouvel Hôtel de Ville, une station de pompage, et l'établissement de bains-douches. Il mena encore à bien d'importants travaux d'adduction d'eau.

C'est aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, qu'il se présenta, comme candidat socialiste, dans la première circonscription de Saint-Marcellin. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 9.763 voix contre 8.268 à M. Robert Dubarle, député sortant.

Inscrit au groupe S.F.I.O., il entra à la Commission du commerce et de l'industrie. Il ne prit part à aucun débat, mais, soucieux des intérêts de la région qu'il représentait, il déposa plusieurs propositions de loi tendant à venir en aide à ses compatriotes cultivateurs, victimes de calamités atmosphériques.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste socialiste dont il fut le seul élu, obtenant 29.808 voix sur 111.879 votants. Il conserva son siège à la Commission du Commerce et de l'industrie, et entra à celle des comptes définitifs.

Comme sous la précédente législature,

il se consacra à ses travaux de commissaire.

Inscrit troisième sur la liste du bloc des gauches qui fut élue tout entière aux élections générales du 11 mai 1924, il resta membre des mêmes commissions. Il se préoccupa encore du sort des agriculteurs de sa région victimes d'intempéries, et déposa en outre une proposition de loi tendant à nommer professeurs adjoints les instituteurs et institutrices qui exercent cette fonction dans les écoles primaires supérieures (1928).

Il retrouva sa circonscription de Saint-Marcellin aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal. Il fut réélu député au deuxième tour, par 9.161 voix, contre 7.852 à M. Baconnier. Membre des mêmes commissions que sous les précédentes législatures, il demanda, par voie de proposition de loi, le rétablissement du tribunal de première instance de Saint-Marcellin (1929).

Réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin par 10.061 voix contre 5.521 à M. Constant, il siégea aux mêmes commissions et entra à celle des boissons. Il déposa une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit pour la réfection de la route nationale n° 85 (1933).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, où il obtint, au deuxième tour de scrutin, 9.083 voix contre 6.803 à M. Baconnier. Membre des mêmes commissions que sous la précédente législature, il reprit sa proposition de résolution concernant la réfection de la route nationale n° 85 (1937), et fut chargé de rapporter la proposition de loi tendant à modifier l'article premier de la loi du 19 mars 1936, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce (1939).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il fut au nombre des 80 parlementaires qui refusèrent les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

Il regagna sa ville de Rives dont il resta maire jusqu'en 1941, et y mourut, à 79 ans, le 9 janvier 1949.

BUISSON (FRANÇOIS, ALBERT), dit ALBERT-BUISSON, né le 3 mai 1881 à Issoire (Puy-de-Dôme), mort le 21 mai 1961 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1937 à 1944.

Fils d'artisan, petit-fils de paysans originaires d'Issoires, Albert Buisson quitta sa ville natale, ses études secondaires terminées, pour Paris où il s'inscrivit successivement à la Faculté de pharmacie, puis à la Faculté de droit. Il devint docteur en pharmacie et obtint le prix Jules-Lefort de l'Académie de médecine. Il soutint quelques années plus tard, sa thèse de doctorat en droit sur *Le chèque et sa fonction économique* qui emporta le prix des thèses.

Il avait entre-temps fait la campagne

de 1914-1918 et était titulaire de la carte du combattant.

Cette vaste culture devait être le point de départ d'une prodigieuse carrière.

Nommé juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine en 1913, il en devenait le Président en 1930, et il était successivement nommé :

— Président de la Conférence des tribunaux de commerce de France,

— Vice-président des Conseillers du commerce extérieur.

— Chef de la Délégation financière à Londres en 1924,

— Délégué à la Conférence économique franco-allemande en 1926,

— Délégué à la Société des Nations en 1927,

— Membre de la Délégation française à Washington et à Berlin en 1931,

— Membre du Comité de législation au Ministère du Commerce,

— Membre de la Commission permanente et du Conseil supérieur de l'exposition internationale de 1937.

Mêlé à la vie industrielle et commerciale de la France, il apportait à la conduite d'importantes firmes un concours très recherché. Mais il s'acquerrait en même temps une solide notoriété avec ses ouvrages de droit commercial et d'économie politique tels que : *Le problème des poudres au point de vue technique, économique et national*, ouvrage couronné par l'Institut (1913). *De la validité des clauses tendant à parer, dans les contrats, aux inconvénients de l'instabilité monétaire* (1926) ; *Les crises économiques* (1926) ; *De la nature juridique des groupements d'obligataires et de la validité de leurs actes* (1927) ; *La transmission des billets de fonds et le privilège du vendeur* (1928) ; *Les groupements d'obligataires* (1930) ; *Le statut légal des fonds de commerce* (1934) ; tandis que l'historien qui était en lui s'attachait à un personnage dont il esquissait le portrait : *Le Chancelier Antoine Duprat* (1935). Aussi l'Académie des sciences morales et politiques lui ouvrait-elle ses portes en 1936. Il devait y assurer pendant cinq ans, à partir de 1951, les fonctions de secrétaire perpétuel. Ses qualités d'administrateur accrurent à tel point son influence au Quai Conti, que les cinq académies réunies créèrent pour lui le poste de Chancelier de l'Institut. Ce n'était pas le dernier hommage qui lui était réservé sous la Coupole. Il devait en effet être élu à l'Académie française le 3 mars 1955 pour succéder à Emile Male. Cette élection souleva quelques critiques parmi ceux qui se complaisaient à ne voir en lui que l'homme d'affaires en ignorant l'économiste et l'historien. Mais le remous s'apaisa rapidement d'autant que de nouveaux ouvrages étaient venus s'ajouter aux précédents : *Les cadres économiques, la morale et les affaires, Dynamisme économique et stabilité des lois*, ainsi que deux nouveaux portraits : *Michel de l'Hôpital*, et *Le Cardinal de Retz*. Il devait également dédier à ses collègues une petite histoire de l'Académie

intitulée : *Les quarante au siècle des lumières*.

Il représentait, depuis 1948, l'Institut de France à la Délégation française de l'U.N.E.S.C.O.

Il devait entrer dans la politique le 3 mai 1925 en se faisant élire maire d'Issore, sa ville natale. Il entra au conseil général du Puy-de-Dôme le 14 octobre 1928 pour en devenir aussitôt vice-président.

Enfin il devenait sénateur de son département le 8 août 1937, présenté par la fédération républicaine radicale-socialiste du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Malsang décédé le 29 mai. Il emportait le siège au premier tour de scrutin, par 603 voix contre 394 à M. Georges Moreau, sur 1.105 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à la Commission de la législation civile et criminelle et à celle des affaires étrangères où il apporta son expérience du droit et de l'économie politique. Il présenta un rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne, relative à la caution *judicatum solvi* et à l'assistance judiciaire conclue à Paris le 15 avril 1936 (1939) ; et un autre rapport sur le projet de loi tendant à la ratification de la convention concernant l'assurance-vieillesse obligatoire (1939). Mais il n'aborda jamais la tribune.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle.

Il cessa toute activité politique sous l'occupation et se démit de son mandat de maire en 1941 pour se consacrer uniquement aux affaires privées qu'il administrait et poursuivre son œuvre d'économiste et d'historien.

Il mourut subitement, le 21 mai 1961, à Aix-en-Provence, où il séjournait depuis une semaine. Il était âgé de 80 ans.

Il collaborait régulièrement à la *Revue des Deux Mondes* et dirigeait la *Revue d'histoire économique et sociale*.

Albert Buisson était Grand-Croix de la Légion d'honneur, Grand officier de la Couronne royale d'Italie, Grand officier de l'Ordre de Léopold (Belgique) et Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre.

BUISSON (FERDINAND, EDOUARD), né le 20 décembre 1841 à Paris, mort le 16 février 1932 à Thieuloy - Saint - Antoine (Oise).

Député de la Seine de 1902 à 1914 et de 1919 à 1924.

Issu d'une famille protestante de mœurs austères, fils d'un juge au tribunal de Saint-Etienne, Ferdinand Buisson commence ses études secondaires au Collège d'Argentan et les poursuit au Lycée de Saint-Etienne qu'il doit quitter à 16 ans, accablé par la mort de son père. Il se rend à Paris, où il donne des leçons pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses frères, tout en continuant ses études par ses propres moyens. Admis-

sible à l'École normale supérieure, il ne peut y entrer à cause de sa santé fragile. Il n'abandonne pas pour autant la partie, passe la licence ès lettres, et l'agrégation de philosophie en 1868.

Il vivait en Suisse depuis 1866, ayant préféré s'exiler plutôt que de prêter serment à l'Empire. Ayant obtenu une chaire de philosophie à l'Académie de Neufchatel, il se lie à d'autres français pros crits par l'Empire, férus comme lui-même de démocratie et hantés par l'idée de paix. C'est dans cette ambiance qu'éveille sa vocation politique. Il publie : *L'orthodoxie et l'évangile dans l'Église réformée* (1864) ; *Le Christianisme libéral* (1864) ; *De l'enseignement de l'histoire Sainte dans les écoles primaires* (1868), où il expose sa conception d'une Église libérale, ramenant en quelque sorte la religion à une morale indépendante.

En 1867, s'ouvre à Genève le premier congrès de la paix. Il est au premier rang des participants, et dans le journal qui s'y fonde *Les Etats-Unis d'Europe*, lance un article retentissant et de principe, dont le titre est un programme : « L'abolition de la guerre par l'instruction ».

Deux ans plus tard, il est présent au deuxième congrès de la paix qui a lieu à Lausanne. Dans un langage enflammé il développe ses vues en les analysant, et en matière de péroraison lance ce manifeste : « A bas le dieu des armées, le dieu des Césars et des Napoléons ! Je voudrais un Voltaire occupé pendant cinquante ans à tourner en ridicule les rois, les guerres, les armées ! ».

La guerre de 1870 vient quelques mois après infliger un cinglant démenti à ce pacifisme généreux. Il s'en montre surpris, mais rien dans son attitude ne trahit une incertitude même légère.

Il ne rentre en France qu'après Sedan, pour s'enrôler à Paris dans la garde nationale et participer à l'organisation dans le 17^e arrondissement d'un orphelinat laïque destiné aux enfants des tués, qui sera plus tard transféré à Cempuis, dans l'Oise.

La paix revenue, il est nommé par le Ministre de l'Instruction publique Jules Simon, inspecteur primaire à Paris. Mais, pris à parti à l'Assemblée Nationale, par Monseigneur Dupanloup qui l'accuse d'avoir parlé irrespectueusement de la Bible, il est relevé de ses fonctions l'année suivante, et nommé secrétaire de la Commission de statistique de l'enseignement primaire. Il est envoyé en 1873 à l'exposition universelle de Vienne, en 1876 à celle de Philadelphie, et remplit une mission analogue à celle de Paris en 1878. Il a étudié et consigné dans des rapports, les méthodes pédagogiques utilisées dans ces pays. C'est le moment où débute la publication de son *Dictionnaire de Pédagogie*.

Nommé le 31 août 1878 inspecteur général de l'Instruction publique, et directeur de l'enseignement primaire le 10 février 1879, il collabore avec Jules Ferry à la préparation des textes qui constitueront le statut de l'école laïque.

Il s'efforce d'orienter cet enseignement vers les principes démocratiques et la neutralité religieuse. En qualité de commissaire du Gouvernement, il défend, devant le Parlement, la laïcité et l'obligation de l'instruction primaire, et, la loi promulguée il est chargé d'organiser cet enseignement. En 1891, il soutient, à la Sorbonne, sa thèse de doctorat ès lettres.

Trois ans plus tard, de graves désordres sont signalés dans l'administration de l'orphelinat de Cempuis. Des protestations s'élèvent, les journaux s'en emparent. Ferdinand Buisson est l'exécuteur testamentaire de M. Prévost, fondateur de l'œuvre, et il est membre de son comité de surveillance. Il est en outre responsable de la nomination du directeur en exercice, M. Robin. Il est reproché à ce dernier la manière dont il applique le système de l'éducation en commun des enfants des deux sexes. *La Libre parole* l'attaque personnellement. Il défend énergiquement son protégé, M. Robin, et l'institution elle-même. Mais malgré ses efforts, la direction est retirée à M. Robin et l'œuvre réorganisée.

En 1896, il se voit confier la chaire de pédagogie à la Sorbonne.

Lorsque surgit la question de la révision du procès Dreyfus, grave sujet de discorde, il est un des premiers à approuver cette mesure, et mène dans ce sens, une ardente campagne par la plume et par la parole. Son discours aux obsèques de Félix Pécaut, et son ouvrage sur *Le colonel Picquart en prison*, viennent illustrer les principes qui le poussent à agir et son ardent désir de convaincre.

C'est l'époque où il devient un des fondateurs de la « Ligue des droits de l'Homme » dont il sera le président, après la mort de F. de Pressensé.

Aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, il se présente comme candidat radical-socialiste dans la 2^e circonscription du 13^e arrondissement de Paris, et est élu au deuxième tour de scrutin, par 8.468 voix contre 7.747 à M. Paulin-Méry, député sortant, nationaliste. Il retrouve son siège aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 8.887 voix contre 7.764 à son ancien adversaire Paulin-Méry. A celles des 24 avril et 8 mai 1910, il l'emporte encore sur Paulin-Méry, au deuxième tour, par 8.204 voix contre 7.378. Mais il subit un échec à celles des 26 avril et 10 mai 1914, où il n'obtient, au deuxième tour de scrutin, après s'être retiré de la compétition, que 15 voix contre 9.997 au docteur Auguste Navarre qui lui succède. Aux élections générales du 16 novembre 1919, il occupe la deuxième place sur la liste de concentration républicaine menée par Paul Painlevé. Elle emporte deux sièges et il se trouve lui-même élu par 37.970 voix, sur 189.797 votants.

Durant cette longue carrière parlementaire, il resta fidèle au groupe radical-

socialiste. Il soutint en 1902 la politique du Ministère Combes, et par la suite toute politique d'« action républicaine ». Membre de la Commission de l'enseignement, il continua à s'occuper des problèmes scolaires et s'attacha à la question de l'enseignement professionnel obligatoire. Membre de la Commission des associations et congrégations, et président de la Commission relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il rapporta la loi qui supprimait l'enseignement congréganiste. Vice-président de la Commission du suffrage universel, il s'efforça de faire adopter le système de la représentation proportionnelle aux élections législatives, et se déclara partisan du vote féminin. Il appartint en outre à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, dont il devint vice-président, et à la Commission de l'hygiène publique. Président de la Ligue des Droits de l'Homme, il plaida la cause des Polonais, des révolutionnaires russes, des Slaves et des Italiens d'Autriche, et, après 1914, celle des Arméniens et des Juifs persécutés.

Il reçut, après la guerre, la présidence de la ligue de l'enseignement.

Aux élections générales du 11 mai 1924, la représentation proportionnelle qu'il avait contribué à faire adopter, ne lui fut pas favorable. Inscrit quatrième sur la liste du cartel républicain et socialiste qui n'eut que trois élus, il perdit son siège de député, n'ayant obtenu personnellement que 58.725 voix sur 201.612 votants. Il accepta cet échec avec sénérité et s'installa dans l'Oise au petit village de Thieuloy-Saint-Antoine, dont il était resté conseiller municipal. Il tenta de se faire élire sénateur de ce département, lors d'une élection partielle, mais le congrès radical et radical-socialiste dont il sollicitait l'investiture, lui préféra un autre candidat. Il fut néanmoins nommé président d'honneur de la fédération socialiste de l'Oise.

Mais d'autres compensations l'attendaient : il reçut du Ministère Herriot, en 1924, la plaque de Grand Officier de la Légion d'honneur, et deux ans plus tard, le prix Nobel de la paix venait récompenser l'apôtre qui 40 ans plus tôt avait prêché, en Suisse, l'abolition de la guerre. Il versa à des œuvres pacifistes, le montant de cette récompense.

Il mourut à Thieuloy-Saint-Antoine, le 16 février 1932 âgé de 91 ans.

Outre les ouvrages cités plus haut, il faut encore mentionner : *Sébastien Casteillon, sa vie, son œuvre* (théologien et humaniste du XVI^e siècle) ; *La religion, la morale et la science, leur conflit dans l'éducation contemporaine* ; *Libre pensée et protestantisme libéral* ; *Le vote des femmes* ; *Jules Ferry et l'école laïque* ; *La foi laïque* ; *Le fond religieux de la morale laïque*.

Il collabora également à l'*Aurore*, au *Siècle* et à diverses publications éducatives.

BUISSON (MARIE, DENIS, JULES), né le 3 avril 1822 à Carcassonne (Aude), mort le 11 janvier 1909 à La Bastide d'Anjou (Aude).

Représentant de l'Aude
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 530).

Ayant abandonné la politique, il se consacra à son art et publia quelques biographies d'artistes toulousains. En 1869 il avait déjà fait paraître *Du style dans les Beaux-arts*, qui fut suivi par *Remarques d'un passant sur les salons de Paris* (1890). H. Doniol a édité ses lettres intimes sous les titres : *Feuilles de Buisson* (1889), *Du même Buisson* (1895).

Il mourut dans ses terres le 11 janvier 1909, à 87 ans.

BULLY (JOSEPH, ANDROISE), né le 8 février 1822 à Meaux (Seine-et-Marne), mort le 13 février 1890 à Paris.

Député de l'Eure de 1882 à 1885
et de 1889 à 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 531).

Réélu aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, par la 1^{re} circonscription d'Evreux, il fut membre d'une commission spéciale mais n'aborda pas la tribune.

Il mourut le 13 février 1890 à Paris à 68 ans et le Président Charles Floquet prononça son éloge funèbre à la séance du même jour : « La mort qui vient d'enlever si brusquement M. Bully nous afflige profondément. La Chambre s'associera, je n'en doute pas, au deuil de la famille, des amis, des commentants, de tous les compatriotes de notre regretté collègue. »

BUQUIN (MARIE, René), né le 30 octobre 1869 à Orléans (Loiret).

Sénateur de la Sarthe de 1930 à 1936.

René Buquin a fait ses études secondaires au lycée de Vendôme, puis au lycée d'Orléans. Bachelier ès lettres et ès sciences en 1888, il s'inscrit à la Faculté de médecine de Paris où il soutient sa thèse en 1895.

Médecin à Durtal (Maine-et-Loire), de 1895 à 1899 il s'installe à La Flèche où il exercera son art jusqu'en 1955 pour prendre sa retraite après 60 ans de pratique professionnelle, dont 45 ans au service de l'hôpital de La Flèche, et à l'âge de 85 ans.

Mais il n'eut pas à secourir que des déshérités civils. A deux reprises, il eut à se pencher sur des malades ou blessés militaires : tout d'abord durant son service légal au 76^e régiment d'infanterie

à Orléans, puis pendant la guerre de 1914-1918 qu'il accomplit comme médecin-chef du 2^e échelon de l'hôpital d'évacuation 33 de la gare régulatrice de Troyes, puis comme médecin-chef du 111^e régiment d'infanterie territoriale, enfin comme sous-directeur du service de santé de la 20^e région (Troyes-Nancy).

Parallèlement à cette généreuse carrière médicale, il en remplit une autre, non moins fertile, dans la politique : conseiller municipal de La Flèche de 1912 à 1944, maire de La Flèche de 1912 à 1920 et de 1925 à 1944, conseiller d'arrondissement de 1912 à 1919, conseiller général en 1925 et vice-président de l'Assemblée départementale de 1927 à 1943, président fondateur de l'association des maires de la Sarthe, il accéda à la Haute Assemblée à l'élection partielle du 5 octobre 1930, en remplacement de M. Almiré Breteau, décédé le 6 juillet. Il emporta le siège de sénateur au deuxième tour de scrutin, par 447 voix contre 360 à M. Marcel Savary, sur 551 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartient à la Commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales. Se consacrant plus spécialement à son rôle de commissaire, il déposa une proposition de loi ayant pour objet de modifier les dispositions de l'article 115 de la loi du 5 avril 1884 et tendant au relèvement des limites des marchés de gré à gré (1934).

Il subit un échec aux élections du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), n'obtenant au troisième tour de scrutin que 424 voix contre 492 à M. Albert Thibault qui lui succéda.

Il reprit l'exercice de la médecine jusqu'en 1935 ; il a cessé depuis toute activité. Il est toujours domicilié à La Flèche.

René Buquin est : Officier d'Académie depuis 1910, Officier de l'Instruction publique depuis 1914, Chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire depuis 1917, Officier du Mérite social depuis 1936, Officier de la Légion d'honneur depuis 1936, etc.

BURDEAU (AUGUSTE, LAURENT), né le 10 septembre 1851 à Lyon (Rhône), mort le 12 décembre 1894 à Paris.

*Député du Rhône de 1885 à 1894.
Ministre de la Marine et des Colonies
du 12 juillet 1892 au 11 janvier 1893.
Ministre des Finances*

*du 3 décembre 1893 au 30 mai 1894.
Président de la Chambre des députés
en 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 532).

Il fait à nouveau acte de candidature aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la 1^{re} circonscription de Lyon. Il est élu au premier tour de scrutin à une assez forte majorité : 5.998 voix

sur 9.377 votants. Membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire et de la Commission générale des douanes, il fait partie en outre de la Commission du budget pour les exercices 1891 à 1894 et présente à ces titres de nombreux rapports d'ordre financier. Il est nommé rapporteur général des budgets de 1891 et 1892. Il manifeste alors l'intérêt qu'il porte à l'Algérie lorsqu'il s'agit de lutter contre l'invasion des sauterelles, et lors de la discussion du budget de 1892, s'occupe du régime des sucres (1891) et du tarif douanier des textiles et des pétroles (1891). Il est élu vice-président de la Chambre lorsque Viette devient Ministre des Travaux publics dans le Cabinet Loubet du 27 février 1892, mais il ne tarde pas à remplacer Godefroy Cavaignac au Ministère de la Marine dans le même Cabinet (12 juillet 1892). Il restera Ministre de la Marine dans le premier Cabinet Ribot (6 décembre 1892 - 11 janvier 1893). Il se préoccupe dès son entrée en fonctions de récompenser par des décorations les militaires qui ont participé aux expéditions du Dahomey et du Soudan.

Revenu à son banc de député, il participe à la discussion du budget de 1893, pour la marine et les finances et de projets de loi relatifs notamment à l'organisation de l'armée coloniale (1893), aux caisses d'épargne (1893), au régime des huiles minérales (1893).

Il est Président de la Commission du budget lors de la discussion du budget de l'exercice 1894.

Aux élections générales du 20 août 1893, il est réélu au premier tour de scrutin dans sa circonscription par 4.346 voix sur 7.847 votants. Nommé Ministre des Finances dans le Cabinet Casimir Périer (3 décembre 1893 - 30 mai 1894), il opère avec succès la conversion de la rente 4,5 %.

Après la démission du Cabinet Casimir Périer, il est réélu vice-président de la Chambre, puis accède à la présidence le 3 juillet 1894 — en remplacement de Casimir Périer élu président de la République. Mais, atteint d'une grave maladie, il meurt prématurément à Paris le 12 décembre suivant alors qu'il n'a que 43 ans.

À la séance du lendemain, le vice-président de Mahy prononça son éloge funèbre : « Il a été brisé ; mais son âme, sa volonté n'ont pas un instant fléchi : vous l'avez vu jusqu'à la dernière limite présider à vos débats avec la supériorité qu'il apportait en toutes choses. Il est mort au poste d'honneur et de travail. »

M. Charles Dupuy, Président du Conseil associa le Gouvernement à cet hommage et fit voter sur le champ un projet de loi accordant au disparu des funérailles aux frais de l'Etat.

Une rue de sa ville natale porte son nom. Il publia de nombreux ouvrages sur des questions juridiques, morales, d'éducation, ainsi que des traductions, etc.

BUREAU (GEORGES, ALLYRE, MARIE, MÉDERIC), né le 31 janvier 1870 à Paris, mort le 17 décembre 1940 à Paris.

Député de la Seine-Inférieure de 1910 à 1940.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande de septembre à octobre 1915.

Petit-fils d'Allyre Bureau, polytechnicien, officier d'artillerie, démissionnaire de l'armée, élève du Conservatoire, professeur de musique, musicien et enfin écrivain politique et journaliste, Georges Bureau, fils d'un ingénieur, fait ses études secondaires au lycée Condorcet puis au lycée d'Alger. Il passe sa licence en droit à Alger et son doctorat à Paris.

Inscrit au barreau de la capitale en 1892, il plaide des affaires civiles et souvent des divorces et devient avocat du *Gil Blas*. Membre de la Commission de gestion des caisses de retraites de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, il est chargé en 1899 des cours de législation théâtrale au Conservatoire national. Dès ce moment il se spécialise dans les affaires de théâtre. Il plaidera pour Huguenet, Jane Hading, Alice Bonheur, Max Dearly, Jeanne Granier, Polin, Maurice Maeterlinck Pierre Decourcelle, Francis de Croisset, Tristan Bernard... Il est parmi les fondateurs de l'œuvre des « Trente ans de théâtre », en est nommé secrétaire et en est le conférencier attitré.

Féru d'escrime, il préside la société d'entraînement à l'escrime et au pistolet, est membre d'honneur de l'Académie d'épée de Paris, membre des comités de la société d'encouragement de l'escrime et de celle d'escrime à l'épée, de Paris.

Attiré par la politique, il se présente aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1906 dans la 3^e circonscription du Havre, mais subit un échec. Il est plus heureux aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910. Il est élu député de cette même circonscription au deuxième tour de scrutin, par 8.864 voix contre 8.297 à M. Bettencourt. Il conservera désormais son siège jusqu'à sa mort, soit pendant 30 années.

Il est en effet réélu le 24 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 9.282 voix contre 7.227 à M. Gaillard. Aux élections générales du 16 novembre 1919, il occupe la troisième place sur la liste d'Union nationale républicaine qui est élue tout entière. Il obtient personnellement 96.237 voix sur 148.940 votants. A celles du 11 mai 1924, il est inscrit au deuxième rang, sur la liste d'Union républicaine qui a sept élus. Il recueille 68.194 suffrages sur 178.163 votants.

Il retrouve sa troisième circonscription du Havre aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquent le retour au scrutin uninominal. Il emporte le siège au premier tour de scrutin, par 13.952 voix contre 4.653 à M. de Jovenel. Il obtient le même succès à celles du 1^{er} mai 1932, toujours au premier tour, par 12.751 voix contre 8.981 à M. Lindon. Enfin, à celles des 26 avril et 3 mai 1936, il est réélu, au deuxième tour, par 12.803 voix contre 10.821 à M. Lindon.

Il s'inscrit tour à tour au groupe de la gauche démocratique (1910 à 1919), à celui des républicains de gauche (1919 à 1936), et à celui de l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants (1936), et appartient à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle de l'armée (1910) ; à celle des douanes, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des mines, à celle de la marine de guerre (1914) ; à celles des finances, des comptes définitifs et des économies (1919) ; à celles des finances et des pensions (1924) ; à celle des finances (1928), à celles des affaires étrangères et de la marine marchande (1932) ; à celles de la marine marchande et des postes, télégraphes et téléphones (1936).

Il prend d'emblée une part très active aux travaux du Parlement, tant à la tribune que par la voie de dépôt de propositions de loi.

La guerre l'appelle dès le mois d'août 1914. Capitaine au 43^e régiment d'artillerie, il participe à la campagne de Belgique, à la bataille de la Marne, et commande un détachement dans la région d'Arras.

Il est rappelé à Paris le 13 mars 1915 par Viviani qui lui confie le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande dans son deuxième Cabinet formé le 26 août 1914. Mais ce Ministère doit démissionner le 29 octobre 1915 pour faire place au cinquième Cabinet Briand. Georges Bureau reprend alors l'uniforme et sert dans la section technique de l'aéronautique jusqu'à la fin de la guerre. Il est fait Chevalier de la Légion d'honneur le 4 février 1917, cité à l'ordre du jour et décoré de la Croix de guerre.

Il ne regagne son banc de député qu'après les hostilités et participe aux débats avec la même ardeur. Quelque intérêt qu'elles présentent, ses interventions sont trop nombreuses pour être énumérées ici. Mais il faut retenir celles sur lesquelles il revint avec le plus d'insistance. Il s'intéressa tout particulièrement aux questions scolaires, aux affaires algériennes et tunisiennes, il demanda l'organisation du crédit mutuel, le développement des constructions navales, et proposa de retirer aux tribunaux et aux juges d'assises, le droit d'accorder les circonstances atténuantes aux accusés majeurs ayant des complices mineurs. Il déposa en outre de multiples propositions de loi ayant un intérêt local ou électoral.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il s'abstint volontairement dans le vote de la loi accordant les pouvoirs constitutants au maréchal Pétain.

Il mourut à Paris, quelques mois plus tard, le 17 décembre 1940, âgé de 70 ans.

Ses obsèques eurent lieu à Etretat le 21 décembre au milieu d'une grande assistance. Il avait été élu en 1919, conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Bolbec.

Il écrivit des articles dans le *Gil Blas*, collabora au *Répertoire de droit administratif* et publia deux ouvrages :

Le théâtre et sa législation et Les maris de Colette (recueil de nouvelles). Il était Officier d'Académie.

BURGEOT (PIERRE, JULIEN), né le 21 mars 1886 à Rillieux (Ain).

Député du Rhône de 1936 à 1942.
Député du Rhône à la première Assemblée Nationale Constituante de 1945 à 1946.

Issu d'une famille de négociants en vins du Jura du côté paternel, et de cultivateurs de l'Ain du côté maternel, Pierre Burgeot, après avoir accompli son cycle secondaire, fit son service militaire comme engagé volontaire au 11^e bataillon d'artillerie à pied d'Alger. Il le termina avec le grade de brigadier. Au mois d'août 1914, il fut mobilisé en qualité de sous-chef artificier au 114^e régiment d'artillerie lourde et pendant 52 mois combattit sur tous les fronts, principalement à Verdun, sur la Somme, en Champagne et en Belgique. Sa conduite lui valut la Croix de guerre avec une citation, la Médaille de Verdun, la Croix du Mérite combattant, la Médaille de la Somme, celle des Flandres et la Croix des Vétérans du Roi Albert.

Secrétaire général de la Fédération Républicaine du Rhône, il fut Conseiller Général du Rhône de 1934 à 1946, Conseiller municipal de Lyon de 1935 à 1948.

Il se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la 7^e circonscription de Lyon et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.664 voix contre 6.186 à M. Grammont. Il est nommé membre de la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales et de la Commission des Pensions civiles et militaires. Il rédige quelques rapports concernant les anciens combattants, d'une part, les sociétés mutualistes d'autre part.

Défenseur de la propriété, il interpelle le Gouvernement sur l'occupation des usines Rhodiaca. Défenseur de la famille, il demande l'exclusion de toutes les délinquantes de l'avortement, du bénéfice de l'amnistie de 1936 et il fait plusieurs conférences à travers la France en faveur de la famille et de la natalité. Lors de la discussion des budgets de 1938 et de 1939, il demande l'affectation de la taxe radiophonique aux théâtres lyriques de province. Il était d'ailleurs l'auteur d'une plaquette sur la grande pitié du théâtre lyrique en France et chroniqueur théâtral de plusieurs journaux et revues lyonnaises.

Il s'intéresse également au régime des baux ruraux (1936) et des locations meublées (1938 et 1939).

M. Burgeot a voté la loi du 10 juillet 1940, à Vichy comme la plupart de ses collègues.

Il s'est présenté, après la Libération, aux élections du 21 octobre 1945, à la première Assemblée Nationale Constituante dans la 1^{re} circonscription du Rhône et a été le seul élu de la liste d'Union des Comités républicains — qui

recueillit 27.634 suffrages sur 276.425 votants. Il fut nommé membre de la Commission du travail et de la Commission des pensions, au nom de laquelle il rédigea un rapport sur une proposition de loi qu'il avait lui-même déposée avec M. Joseph Denais et qui tendait à rétablir l'égalité de pension entre toutes les veuves d'officiers victimes de la guerre. Il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1946, à propos du tourisme et de l'information et fut entendu au cours de la discussion d'interpellations sur la liberté de la presse.

M. Burgeot ne s'est pas représenté aux élections du 2 juin 1946 et s'est retiré de la vie politique. Il est cependant membre du comité des Indépendants du 10^e arrondissement de Paris.

M. Burgeot est vice-président de la Fédération nationale de l'artillerie. Il a été fondateur et président actif de l'amicale des Anciens combattants du 114^e R.A.L. Il en est actuellement le président d'honneur. Il a publié une plaquette intitulée *Le culte du Soldat inconnu* et a écrit de nombreux articles politiques et artistiques dans *Le Nouvelliste de Lyon*, *Le petit Bleu*, *La Nation* (organe de la Fédération républicaine), *L'Ancien Combattant* (de Lyon), *l'Union Républicaine*, etc. Il est enfin l'auteur d'une brochure sur *L'Angleterre, l'Amérique et Nous*.

BURGER (JEAN, JACQUES, *Gustave*), né le 6 février 1878 à Altkirch (Haut-Rhin), mort le 2 mai 1927 à Colmar (Haut-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1924 à 1927.

Fils d'un secrétaire général de la mairie de Colmar, Gustave Burger fit ses études au lycée de cette ville, puis à l'Ecole d'agriculture de Rouffach. Possédant une exploitation agricole et viticole modèle dont il était heureux et fier de tirer pour tous des enseignements, il devint président du syndicat de viticulture alsacienne, se fit le défenseur des intérêts des agriculteurs alsaciens, et facilita les échanges commerciaux avec l'Allemagne.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il consentit, sur l'insistance de ses amis politiques, à prendre place, au quatrième rang, sur la liste de l'alliance républicaine, qui fut élue tout entière. Il recueillit lui-même 59.235 voix sur 113.830 votants.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il entra à la Commission des douanes et des conventions commerciales, à celle des boissons et à celle d'Alsace-Lorraine.

Au cours de la discussion du budget des Manufactures d'Alsace-Lorraine de l'exercice 1925, il présente des observations sur la situation de la viticulture (1924) ; et intervint dans un débat sur le projet de loi relatif aux permissions agricoles (1929), tandis qu'il déposait une proposition de loi et deux rapports sur des questions d'intérêt local.

La mort le surprit brutalement, à 49 ans dans l'exercice de son mandat. Le Président Fernand Bouisson, à la

séance du 10 mai 1927, rendit hommage, dans son éloge funèbre, à « l'Alsacien dévoué à sa terre natale, à la prospérité de ses vignes, et de ses vergers. » « Sa fine bonhomie, guidée par un amour très vif de la France, prenait, sans effort, en toutes questions, même les plus délicates, le chemin qui, loin des querelles stériles, mène aux féconds résultats ».

BURNET (JULES, FRANÇOIS), né le 6 novembre 1863 à Paris, mort le 5 janvier 1937 à Vernon (Eure).

Député de l'Eure de 1919 à 1924.

Fils d'un instituteur, Jules Burnet, fit ses études médicales à Paris où il fut externe des hôpitaux, et s'installa médecin à Vernon.

Mutualiste convaincu, il présida l'union ouvrière vernonnaise, l'association mutuelle des veuves de guerre, et le comité du souvenir Français.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il consentit à être inscrit sixième (et dernier) de la liste du comité républicain d'entente nationale, qui fut élue tout entière. Il obtint personnellement 30.474 voix sur 63.807 votants.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, et à celle de l'hygiène, et fut nommé membre de la Commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, en 1923.

Il fut chargé de rapporter un certain nombre de projets de loi sur : la composition du conseil supérieur d'hygiène publique en France (1921), la modification de la composition du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels (1921), l'exercice de la médecine (1921), l'application à la ville de Paris et au département de la Seine de la loi sur la protection de la santé publique (1923), l'extension des dispositions de la loi sur les sanatoria aux établissements dits préventoria affectés au traitement de certaines formes curables de la tuberculose infantile (1923), les enfants assistés, en vue de permettre l'admission des femmes aux emplois de sous-inspectrice départementale de l'assistance publique (1923), la perception des taxes destinées à faire face au paiement des allocations temporaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes au titre de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1924).

Il subit un échec aux élections générales du 11 mai 1924, et reprit son cabinet médical à Vernon. Il y mourut le 5 janvier 1937, à l'âge de 74 ans.

BURRUS (MAURICE), né le 8 mars 1882 à Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin), mort le 5 décembre 1959 à Lausanne (Suisse).

Député de l'Haut-Rhin de 1932 à 1942.

Maurice Burrus appartenait à une famille d'industriels de Sainte-Croix-aux-Mines. Il fit ses études à Dole, puis au collège Stanislas à Paris. Bachelier, il partit pour Hanovre en vue de s'initier

à la langue allemande et à la pratique bancaire. Revenu à Sainte-Croix-aux-Mines, il prit la direction de la manufacture de tabac familiale. Il fit également des voyages en Asie-Mineure, au Mexique, au Canada, aux Etats-Unis. Pendant la guerre de 1914-1918, il manifesta ses sentiments anti-allemands en refusant notamment de fournir du tabac aux armées allemandes et fut condamné à huit mois de prison, puis expulsé d'Alsace. Tous ses biens furent saisis et liquidés. Il reçut la Croix de guerre, la Médaille de la fidélité, et la Médaille des Proscrits d'Alsace, qu'il présidait.

Il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la circonscription de Ribeauvillé comme « indépendant » ; il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.593 voix sur 12.446 votants. Membre des Commissions de l'Alsace-Lorraine, du travail et des régions libérées, il déposa ou rapporta plusieurs propositions de loi destinées à régler la situation spéciale des Alsaciens-Lorrains. Il participa à la discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine pour 1933 et 1934. Il intervint également à propos de l'assainissement du marché du vin (1934) et présenta, en 1936, un contre-projet de réforme électorale. En 1934, il fut élu conseiller général du canton de Sainte-Marie-aux-Mines et le resta jusqu'en 1940.

Réélu dans sa circonscription aux élections générales législatives du 26 avril 1936 au premier tour de scrutin, par 7.434 voix sur 11.314 votants, il resta membre de la Commission de l'Alsace-Lorraine et entra à la Commission des boissons.

Il participa à la discussion du collectif de 1936 pour l'agriculture et à celle du projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage (1936).

Maurice Burrus a voté la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 à Vichy et s'est retiré par la suite de la vie politique. Décédé en 1959 à Lausanne à 77 ans, il fit des legs importants à sa commune natale de Sainte-Croix-aux-Mines — 150 millions d'anciens francs — à l'hôpital, à l'église et au club sportif de cette localité — 10 millions — et au club vosgien — 10 millions.

Maurice Burrus était un des plus grands philatélistes du monde. Sa collection, évaluée à 3 milliards de francs comprenait 700 albums.

BURTIN (RENÉ, VALENTIN), né le 28 mars 1892 à La Chapelle-Thècle (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1928 à 1932 et de 1936 à 1942.

René Burtin fit ses études à l'École normale primaire de Mâcon, de 1909 à 1912 et débuta dans l'enseignement, comme instituteur stagiaire adjoint, à Blauzy-les-Mines.

Appelé au 134^e régiment d'infanterie en octobre 1913, il passa pendant la guerre au 10^e régiment d'infanterie en qualité de sous-lieutenant. Il fut blessé deux fois et cité trois fois.

Inscrit au parti socialiste, il se présente aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Louhans et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.539 voix sur 18.857 votants. Secrétaire de la Commission de l'armée et membre de la Commission des pensions civiles et militaires, il rédigea, à ces deux titres, de nombreux rapports. Il déposa également maintes propositions de loi en faveur des fonctionnaires, de l'enseignement notamment — et des anciens combattants. Il prit part à la discussion des budgets de 1929, 1930 et 1931-1932, en se préoccupant surtout de la situation matérielle et morale du personnel enseignant, des militaires et des victimes de la guerre. Il s'intéressa également au rôle possible du cinéma pour l'agriculture et l'enseignement — budget de 1929 — et aux fermes expérimentales (budget de 1930). Il intervint dans la discussion d'un projet de loi sur l'organisation défensive des frontières (1929), sujet auquel il s'était activement intéressé à la Commission de l'armée. Enfin, il participa comme rapporteur à la discussion du projet de loi tendant à nommer et à promouvoir les mutilés de guerre à 100 % dans la Légion d'honneur.

Aux élections générales de 1932, il fut battu dans sa circonscription par M. Couillerot, n'ayant obtenu, au deuxième tour de scrutin, que 8.870 voix contre 10.459 qui allèrent à son adversaire. Il exerça alors les fonctions de secrétaire administratif du groupe parlementaire socialiste.

Elu conseiller général de Saône-et-Loire en 1934, il se représenta aux élections législatives du 26 avril 1936 et fut réélu au premier tour de scrutin, par 9.853 voix, M. Couillerot n'en ayant recueilli que 5.249. Il fut désigné pour faire partie de la Commission chargée de l'examen des projets de loi sociaux, de la Commission des pensions et de la Commission de l'armée dont il fut élu vice-président. Il déploya une grande activité en faveur des militaires et des anciens combattants, tant par le dépôt de propositions de loi que par la rédaction de rapports et d'avis et par de nombreuses interventions en séance publique. Il soutint la loi de 1937 sur les conventions collectives dans l'agriculture et se préoccupa de la situation des instituteurs (budget de 1939).

Il fut élu secrétaire de la Chambre le 9 janvier 1940. A ce titre il s'occupa de la situation faite aux parlementaires après l'armistice.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota, comme la majorité de ses collègues, le projet de loi constitutionnelle.

En 1944, il s'engagea au bataillon F.F.I. 2/22 de Paris (Armée Rhin et Danube). Démobilisé en 1945, il exerça ses fonctions d'instituteur à Paris jusqu'en 1947. Il prit alors sa retraite à Louhans.

Titulaire de la Croix de guerre, M. Burtin est Officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

BURY (JACQUES, EUGÈNE, CLÉMENT), né le 7 août 1814 à Saumur (Maine-et-Loire).. mort le 12 avril 1897 à Distré (Maine-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire
de 1881 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 534.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, ayant définitivement abandonné la politique.

Il mourut le 12 avril 1897 à Distré (Maine-et-Loire) à 83 ans.

BUSSAT (EDOUARD, FRANÇOIS), né le 30 août 1863 à Paris, mort le 26 août 1938 à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)..

*Député de la Seine de 1906 à 1914
et de 1919 à 1932.*

D'origine savoyarde, Edouard Bussat fit ses études secondaires au collège Rollin, à Paris. Il débuta peu après dans la carrière commerciale, fut employé dans plusieurs entreprises privées pour être bientôt appelé à remplir d'importantes fonctions dans diverses distilleries.

Il était en 1900 administrateur d'une bibliothèque populaire parisienne et délégué cantonal, lorsqu'il fut élu Conseiller municipal de Paris pour le quartier de la Chapelle (XVIII^e arrondissement). De 1901 à 1902, il fut secrétaire de l'Assemblée municipale, et en devint vice-président en 1903 pour une année.

Après une tentative malheureuse en 1902, dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), il se présenta aux élections générales du 6 mai 1906, dans la troisième circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris et fut élu dès le premier tour de scrutin par 7.351 voix contre 6.816 à son plus proche concurrent. Il succédait à un député radical-socialiste qui ne se représentait pas.

Radical modéré, il fit partie des Commissions des économies, des boissons et des travaux publics et transports. Il se consacra tout particulièrement au cours de cette législature aux chemins de fer d'intérêt local et, à ce sujet, présenta plusieurs rapports au nom de cette dernière commission. En 1910, il développa une interpellation sur la situation des employés de chemins de fer et prit part à de nombreuses discussions concernant le budget du travail. Il déposa enfin plusieurs propositions de loi ayant notamment pour objet d'établir un droit de douane à l'entrée des produits asphaltiques étrangers et d'exempter des droits de timbre et d'enregistrement tous les actes intéressant les syndicats professionnels.

Réélu au premier tour de scrutin au renouvellement du 24 avril 1910 par 7.349 voix contre 4.802 à son adversaire le plus favorisé, il fit partie des Commissions de la marine et des affaires extérieures, protectorats et colonies. Tout en intervenant dans de nombreux débats budgétaires, il s'intéressa

tout spécialement au développement de la marine militaire et se fit entendre notamment dans la discussion du projet de loi relatif à la constitution de la flotte (1912). Il déposa également des propositions de loi sur la suppression de la contrainte par corps (1910) et tendant à établir un droit de douane sur les poudres de lait (1913).

Ayant voté la loi militaire de trois ans, il fut combattu avec une extrême violence, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, par le candidat du parti socialiste unifié, Marcel Cachin, qui emporta le siège au scrutin de ballottage.

Il s'appretait à reprendre ses activités industrielles lorsqu'éclata le conflit mondial. Patriote intrépidement bien que dégagé en raison de son âge, de toute obligation militaire, il fit volontairement la campagne au service des étapes, en qualité de capitaine d'infanterie et fut blessé, peu avant la fin de la guerre, dans l'explosion du Bourget.

Il devait rentrer à la Chambre aux élections générales du 16 novembre 1919, qui virent la victoire des listes d'Union républicaine. Il fut élu député de la première circonscription électorale de la Seine à la plus forte moyenne, douzième de sa liste par 86.027 voix sur 191.830 votants.

Il s'inscrivit au groupe de l'action républicaine et sociale et entra aux Commissions des comptes définitifs, des mines et forces motrices et des marchés de guerre. Il présenta plusieurs rapports sur le budget des communications, prit part à quelques discussions concernant notamment le statut douanier des zones franches de Gex et de la Haute-Savoie et déposa une proposition de loi relative à l'organisation d'un contrôle de la comptabilité des dépenses engagées dans les communes ayant un budget supérieur à 100 millions.

Il fut réélu au quotient électoral, troisième de la liste d'Union républicaine, aux élections générales du 11 mai 1924 par 69.537 voix sur 196.986 votants, et s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique républicaine. Membre des Commissions de la marine militaire, des marchés et spéculations et des mines et forces motrices, il déposa plusieurs propositions de loi concernant les emplois réservés (1924), tendant à modifier les barèmes d'invalidité en faveur des amputés (1924), à étendre aux victimes de la guerre, employées auxiliaires de la préfecture de la Seine, le bénéfice des dispositions assurant l'emploi obligatoire des mutilés (1924) et à modifier le classement de l'emploi d'agent du poids public aux tableaux annexes de la loi sur les emplois réservés (1926). Ses principales interventions à la tribune portèrent, comme dans les législatures précédentes sur les débats budgétaires.

C'est seulement au deuxième tour de scrutin qu'il fut réélu député, aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 dans la première circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, par 8.427

voix contre 7.433, au candidat socialiste Montagnon.

Membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, inscrit au groupe de l'action démocratique et sociale, il intervint dans les discussions concernant plus particulièrement le budget de la marine de guerre et déposa en 1928 une proposition de loi tendant à renforcer les moyens d'action dans la lutte contre la tuberculose.

Après son échec aux élections générales de 1932, il se désintéressa de la vie politique et se retira en Haute-Savoie, où il mourut à la veille de la seconde guerre mondiale. Il avait 75 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, décoré de la Croix de guerre 1914-1918 et commandeur de la Couronne d'Italie.

Il était l'oncle de M. René Figuet, ancien président du Conseil municipal de Paris.

BUSSIÈRE (ETIENNE, EUGÈNE), né le 1^{er} novembre 1858 à Beaulieu (Corrèze), mort le 9 octobre 1940 à Donzenac (Corrèze).

*Député de la Corrèze de 1898 à 1910.
Sénateur de la Corrèze de 1911 à 1921.*

Propriétaire terrien, juge de paix et président du Comice agricole de Donzenac, Etienne Bussière militait depuis longtemps au sein du parti radical socialiste de la Corrèze, lorsqu'il commença sa carrière politique en devenant maire, puis conseiller général de Donzenac. Comme il devait le faire plus tard au Parlement, il lutta activement au sein de l'Assemblée départementale en faveur des petits propriétaires et des cultivateurs.

C'est aux élections législatives du 8 mai 1898 qu'il entra à la Chambre des Députés, en battant dès le premier tour de scrutin, par 9.224 voix contre 5.105, le député sortant du deuxième arrondissement de Brive, le comte Robert de Lasteyrie, républicain modéré, père du futur Ministre des Finances de la Chambre Bleu horizon. « Je suis pour l'orientation à gauche, pour le vieil esprit républicain, pour les principes de la Révolution française », déclarait-il dans sa profession de foi en s'attaquant d'autre part à la « politique de compromission et de recul du Ministère Méline » et en prononçant au contraire la « politique radical et réformatrice du Ministère Bourgeois ».

Membre de la Commission de l'enseignement, il se préoccupa de préférence du problème des retraites et déposa une proposition de loi ayant pour objet la translation des cendres de Turgot au Panthéon (1899). Il prit part également aux discussions concernant les budgets de la guerre et des travaux publics et déposa à ce sujet plusieurs amendements concernant notamment le salaire des cantonniers et les commis des Ponts et Chaussées.

Réélu à une très forte majorité aux élections générales législatives du 27 avril

1902, sur un programme qui flétrissait le « cortège honteux et méprisable des camelots nationalistes », il fit partie des Commission de la comptabilité, des associations et congrégations et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Au cours de cette législature, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit exceptionnel pour subventionner l'école d'électricité et de mécanique industrielle de Paris (1904) et développa une interpellation concernant la politique et l'attitude du Gouvernement à la suite des élections générales. Il intervint également dans plusieurs débats concernant l'administration de la marine. En janvier 1905, il fut élu secrétaire de la Chambre.

Il conserva sans peine son siège au renouvellement du 6 mai 1906 en battant dès le premier tour de scrutin, par 7.721 voix contre 5.301, François Labrousse, fils d'un ancien député de la même circonscription.

Dans sa déclaration de principe, Etienne Bussière protestait vivement contre la présence en face de lui d'un candidat de la même nuance politique et faisait état de son action parlementaire, en se flattant notamment d'avoir déposé un projet de loi « tendant à mettre à l'abri de l'hypothèque et à rendre insaisissable le petit bien familial ». Il réclamait d'autre part « une politique extérieure, faite de calme et de dignité, de fidélité aux alliances et aux amitiés et soumise au libre contrôle du Parlement pour éviter le retour des récentes aventures ». Par une curieuse coïncidence, il devait lui-même, quelque 5 ans plus tard, succéder au Sénat à Philippe Labrousse père de son adversaire malheureux, qui le battit à son tour en 1921.

Membre de la Commission de l'enseignement, membre de la Commission spéciale chargée d'examiner les documents saisis à la nonciature (1907), il déposa pendant cette nouvelle législature une proposition de loi relative aux écoles de pharmacie (1909). Il prit part de nouveau aux débats concernant le budget des travaux publics, intervint dans la discussion sur les cadres et effectifs de l'armée (1909) et demanda en 1908 à interpeller le Gouvernement sur la catastrophe du tunnel de Pouch.

Il ne rentra pas à la Chambre en 1910, ayant été battu par le candidat républicain socialiste Marc Doussaud, mais devint sénateur le 5 mars 1911, en remplacement de Philippe Labrousse, décédé. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 373 voix sur 711 votants.

A la Chambre haute, où il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1912 au troisième tour de scrutin, par 391 voix sur 713 votants, il poursuivit son activité en faveur des petits propriétaires et des cultivateurs et consacra plusieurs de ses interventions aux intérêts de son département. Il avait pris place sur les bancs de la gauche démocratique.

Battu au renouvellement qui suivit la guerre de 1914-1918, — 9 janvier 1921 — par François Labrousse, il se désinté-

ressa de la vie politique et reprit ses activités de juge de paix, notamment à Courbevoie, dans la banlieue parisienne. Il mourut peu de temps après l'armistice de 1940 dans sa propriété corrézienne de Donzenac, à 82 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

BUSSON-BILLAULT (HENRI, Julien, MARIE), né le 1^{er} juillet 1853 à Paris, mort le 11 mai 1923 à Paris.

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1920 à 1923.

Fils de Julien, Henri Busson-Billault qui fut député de l'Ariège et Ministre président le Conseil d'Etat dans l'éphémère Cabinet Palikao (Voir *Dictionnaire des Parlementaires de ROBERT ET COGNAT*), Julien Busson-Billault fit ses études de droit à Paris. Après avoir passé sa licence il s'inscrivit au barreau et devint secrétaire de Barbois en 1874. Il soutint sa thèse de doctorat en 1877. Sa carrière d'avocat fut brillante : il devint batonnier de l'ordre en 1909, et publia en 1912 un ouvrage intitulé : *Deux ans de batonnat*.

C'est à l'âge de 67 ans qu'il fut attiré par la politique. Il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 11 avril 1920, dans la Loire-Inférieure en remplacement de M. Jamin, décédé le 20 janvier. Il n'avait exercé aucun mandat local. Il fut élu au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 758 voix sur 840 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la droite, il appartenait à la Commission des spéculations illicites, à celle de l'initiative parlementaire, à celle de la législation civile et criminelle et à celle des Finances. Il se fit entendre dans les discussions sur : les locataires de bonne foi, les budgets des P.T.T. et de la justice de l'exercice 1921 ; le personnel du tribunal de la Seine, le budget de l'exercice 1922 (1921) ; le droit de vote des femmes (1922) ; la banque de Chine, le recrutement de l'armée (1923).

Il déposa en outre un rapport sur la proposition de loi relative aux garanties de la liberté individuelle (1921) et un rapport sur le budget des Services pénitentiaires des exercices 1921 et 1922.

Mais il ne put donner sa mesure. A la séance du 15 mai 1923, le Président Gaston Doumergue annonçait son décès au Sénat à l'âge de 70 ans.

Dans son éloge funèbre, il rappelait les conditions particulièrement brillantes dans lesquelles le disparu exerça la haute charge du batonnat : « les rares fois où il nous a donné le plaisir de l'entendre et de l'applaudir, nous avons tous été séduits par l'élégance de sa parole, par la finesse, par la précision et par la clarté de ses arguments, autant que par la largeur des vues exprimées. Il possédait comme un maître l'art précieux et rare des nuances. »

BUSSY (EUGÈNE), né le 27 janvier 1860 à Anse (Rhône), mort le 26 juillet 1937 à Anse.

Sénateur du Rhône de 1920 à 1927.

Ses études secondaires terminées, Eugène Bussy prit la direction de l'exploitation agricole familiale sise à Anse, qu'il développa et dont il sut tirer, au bénéfice de tous, des enseignements.

Son dévouement à sa terre natale, à sa culture, à la prospérité de ses champs, lui valut d'être élu en mai 1900 maire de sa commune natale, expression de la reconnaissance de ses compatriotes qui lui devaient maints conseils tirés de son expérience.

Il fut ainsi encouragé à se présenter au Sénat au renouvellement du 11 janvier 1920. Dans sa profession de foi, il s'inquiétait particulièrement de la crise de la natalité et de la désertion des campagnes. Il emporta le siège de sénateur du Rhône au deuxième tour de scrutin, par 391 voix sur 763 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartient à la Commission d'initiative parlementaire, à la Commission de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, et à la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes.

Se consacrant surtout à ses travaux de commissaire, ses interventions à la tribune furent rares. Il s'intéressa, en 1920, à la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales. Modeste et effacé, il ne prit l'initiative d'aucun texte législatif.

Il subit un échec au renouvellement du 9 janvier 1927, n'obtenant, au deuxième tour de scrutin, que 319 voix sur 774 votants.

Il reprit son exploitation agricole à Anse, où il mourut le 26 janvier 1937, âgé de 77 ans.

BUTIN (FRANÇOIS, Octave), né le 14 décembre 1860 à Margny-les-Compiègne (Oise), mort le 23 août 1926 au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

Député de l'Oise de 1906 à 1910 et de 1914 à 1919.

Industriel, conseiller du commerce extérieur, maire de Margny-les-Compiègne, sa commune natale, Octave Butin se présenta pour la première fois devant les électeurs de l'Oise aux élections législatives du 6 mai 1906, dans la circonscription de Compiègne. Il triompha dès le premier tour de scrutin, par 12.836 voix contre 11.303 au colonel Bougon, ancien député nationaliste du même département, invalidé en 1902.

Membre des Commissions des jeux et du commerce et de l'industrie, il se préoccupa surtout des questions coloniales, agricoles et fiscales et s'attacha à défendre certaines revendications des électeurs de son département. Dans sa profession de foi, qui s'inspirait en général de celle des membres de la gauche radicale, il se prononçait en faveur de la loi sur la séparation de l'Eglise et de

l'Etat, pour les retraites ouvrières et la réforme judiciaire. Il s'élevait en outre contre la trop longue durée des périodes d'instruction militaire et, tout en réprouvant « les funestes doctrines antimilitaristes », réclamait un remaniement du code de justice militaire et des conseils de guerre.

Au cours de cette législature, il présenta un rapport sur la législation des chèques et prit part aux discussions concernant le budget des colonies, le tarif général des douanes et la politique du Gouvernement en Indochine.

Battu au renouvellement de 1914 par le candidat d'action libérale Fournier-Sarlovèze, il prit sa revanche aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, en enlevant de justesse au deuxième tour de scrutin le siège de Compiègne au même adversaire, par 11.894 voix contre 11.820. Son programme s'était alors sensiblement modéré et, candidat des républicains démocrates, il réclamait de nombreux sacrifices sur le plan militaire, en affirmant : « Je suis pour tout ce qui renforcera nos armées, contre tout ce qui les affaiblirait ».

Inscrit au groupe de la gauche radicale, membre des Commissions des mines et de la réorganisation économique, il prit part à plusieurs débats sur le budget général, sur le ravitaillement en temps de guerre et sur les réfugiés, demandant notamment à interpellier le gouvernement sur la protection et la conservation des biens et propriétés des habitants des régions évacuées. Il déposa également une proposition de loi relative à l'application du moratorium en matière de propriété industrielle, aux brevets d'invention, aux marques de fabrique et aux dessins et modèles (1916). Il présenta d'autre part un rapport sur la liberté du commerce des armes de chasse, et déposa un ordre du jour motivé à la suite de la discussion d'interpellations sur la conduite diplomatique de la guerre (1918). La même année, il avait été nommé membre de la Commission d'enquête chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre l'ancien Ministre de l'Intérieur Louis Malvy.

Non réélu aux élections de 1919, il se retira de la vie politique et mourut alors qu'il faisait une cure au Mont-Dore, le 23 août 1926. Il avait 66 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

BUTTERLIN (JOSEPH, FRIDOLIN), né le 31 janvier 1845 à Logelbach (Haut-Rhin), mort le 22 septembre 1932 à Baume-les-Dames (Doubs).

Député du Doubs de 1912 à 1921.

Ses études de médecine terminées, le docteur Butterlin s'installa à Baume-les-Dames. Son dévouement auprès des malades, son empressement à venir en aide à tous en toutes circonstances, lui valurent bientôt l'affection et la reconnaissance de ses compatriotes.

Il fut porté à la Mairie de Baume-les-Dames en 1896, puis au conseil général du Doubs dont il devint vice-président.

Candidat au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1912, alors qu'il avait 67 ans, il fut élu au deuxième tour de scrutin par 489 voix sur 893 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à diverses Commissions spéciales et à celle de l'initiative parlementaire. Il intervint en séance publique à propos du maintien sous les drapeaux de la classe 1913 et au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1913 (1913).

Il ne se représenta pas au renouvellement du 9 janvier 1921 et se retira à Baume-les-Dames où il mourut le 22 septembre 1932, à 87 ans.

BUVIGNIER (JEAN, Charles, VICTOR), né le 1^{er} janvier 1823 à Verdun (Meuse), mort le 24 décembre 1902 à Verdun.

Député de la Meuse de 1881 à 1894.
Sénateur de la Meuse de 1894 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 537.)

Réélu dès le premier tour de scrutin aux élections générales du 22 septembre 1889, par 8.745 voix contre 8.219 à son plus proche concurrent, réactionnaire, Charles Buvignier poursuivit son activité au sein du parti républicain, dont il était demeuré l'un des plus fidèles soutiens. En 1891, il présenta un rapport sur une proposition de loi ayant pour objet d'allouer des secours aux familles nécessitées des militaires des armées de terre et de mer appelés sous les drapeaux, en cas de mobilisation. Il prit part également à un certain nombre de débats concernant les emprunts et les octrois de plusieurs villes de France et présenta de nombreux rapports relatifs aux écoles normales et aux écoles pratiques d'agriculture.

Aux élections législatives du 20 août 1893, il fut encore réélu au premier tour de scrutin par 10.445 voix contre 5.463 à M. de Vernéville, mais ne devait plus siéger longtemps à la Chambre des députés, les électeurs de la Meuse l'ayant appelé, le 1^{er} avril 1894, à occuper le siège de sénateur attribué à ce département, à la suite de la mort de Victor Schoelcher, sénateur inamovible. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 451 voix sur 844 votants.

A la Chambre Haute, où il fut réélu sans difficultés au renouvellement du 3 janvier 1897 au premier tour de scrutin, par 696 voix sur 839 votants, il poursuivit son activité politique et soutint avec force les principes pour lesquels il avait combattu toute sa vie durant. A sa mort, survenue le 24 décembre 1902 à 79 ans, le doyen d'âge du Sénat, Henri Wallon, en prononçant son éloge funèbre au cours la séance du 13 janvier 1903, déclara la perte d'un des « vétérans de la phalange républicaine » et évoqua les paroles prononcées sur sa tombe par son collègue Boulanger : « Il fut un mémorable exemple de l'homme politique qui traverse les révolutions sans changer de doctrine ».

Historien et archéologue distingué, il avait publié de nombreux ouvrages d'histoire locale, concernant aussi bien, *La Monnaie à l'époque romaine*, que les *Maladreries de la cité de Verdun*. Comme publiciste, il avait collaboré sous l'Empire à plusieurs journaux de combat et notamment à *Franc parleur*, au *Patriote de la Meuse* et au *Démocrate*. Il avait également rédigé, avant la guerre de 1870-1871, une publication littéraire : *La revue de la Meuse*. Il était officier d'Académie.

Un buste lui fut consacré par la ville de Montmédy, le 10 septembre 1905.

Il était le frère d'Isidore Buvignier, Représentant à l'Assemblée Nationale Constituante de 1848.

BUYAT (LOUIS, ANTOINE, MARIE), né le 26 janvier 1875 à Lyon.

Député de l'Isère de 1902 à 1910.
de 1928 à 1932 et de 1936 à 1942.

Issu d'une famille de vieille bourgeoisie campagnarde fixée à Chaponnay, dans le nord du département de l'Isère, fils d'Etienne Buyat, qui fut aux débuts de la Troisième République vice-président de la Chambre des Députés et membre des 363, Louis Buyat fit ses études de droit à l'université de Lyon et s'inscrivit ensuite au barreau de cette ville. Il devait être élu en 1936 membre du conseil de l'ordre des avocats de la Cour d'appel de Lyon.

Suivant les traces de son père, dont la personnalité fut l'une des plus notoires de la région alpine, il entra dans la vie politique dès 1901 en se faisant élire presque simultanément, à l'âge de 26 ans, maire de Chaponnay et conseiller général de l'Isère pour le canton d'Heyrieux (son père avait été membre de l'Assemblée départementale pour le canton voisin de Saint-Symphorien-d'Ozon). Il devait conserver ses fonctions de conseiller général jusqu'en 1940, date de la dissolution des Assemblées départementales par le Gouvernement de Vichy, et celles de maire, jusqu'à la Libération.

Un an plus tard, aux élections générales du 27 avril 1902, il se présentait pour la première fois à la Chambre des Députés et était élu pratiquement sans concurrent, au deuxième tour de scrutin, dans la première circonscription de Vienne, par 10.266 voix contre 487 à M. Christophe. Dans sa profession de foi, il se réclamait du programme politique de son père et demandait notamment la réduction à deux ans du service militaire et la suppression des gros traitements.

Secrétaire d'âge de la Chambre, inscrit au groupe de la gauche radicale, il fit partie des Commissions du suffrage universel, de la réforme judiciaire et des économies. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant les budgets de la guerre et de la justice et se préoccupa d'autre part de questions judiciaires. En 1903, il développait une interpellation concernant le décret gouvernemental fixant les frais et dépens pour les cours d'appel et tribunaux. En 1905, dans une question adressée au Sous-secrétaire

d'Etat aux Beaux-arts, il réclamait des précisions quant à l'application de la loi sur la propriété littéraire. L'année précédente, il avait présenté un rapport sur la proposition de loi de Louis-Lucien Klotz, ayant pour objet le rétablissement du scrutin de liste.

Réélu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 6 mai 1906 par 10.563 voix contre 5.996 à son même adversaire M. Christophe, sur un programme qui réclamait la « stricte application » de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et s'élevait contre « la juridiction barbare et surannée des conseils de guerre, impitoyables quand ils jugent de simples soldats, mais d'une indulgence tendancieuse et d'une révoltante partialité en ce qui concerne certaines décisions récentes », il se montrait d'autre part convaincu que la question sociale « pouvait être résolue sans violence et sans haine, si le législateur ne considérait pas le salariat comme un dogme économique ». Il proclamait également sa fidélité au programme laïque et modéré de Jules Ferry et de Gambetta.

Membre des Commissions du budget et du travail, membre du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, il déposa au cours de cette législature une proposition de loi tendant à déterminer le nombre des membres des deux Chambres et à rétablir le scrutin de liste (1906). Parallèlement, il se préoccupait activement de faire obtenir des crédits extraordinaires à plusieurs communes de son département éprouvées par les intempéries. Il fut pendant trois ans rapporteur du budget des Beaux-arts et à ce titre se prononça en faveur de l'ouverture de crédits extraordinaires pour la participation de la France aux expositions internationales de Venise et de Munich (1909) et pour la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon (1908). En cette même qualité il intervint fréquemment dans les débats portant sur les mêmes sujets.

Il fut battu aux élections générales de 1910 et de 1914 par le candidat socialiste Joseph Brenier, à celles de 1924, sa liste d'Union républicaine ayant été écrasée par celle du bloc des gauches et reprit entre-temps ses activités au barreau de Lyon, tout en se consacrant au développement agricole de sa commune de Chaponnay, où il était propriétaire agriculteur. Il devint également à cette époque président du Comice agricole de Saint-Symphorien-d'Ozon.

C'est seulement à la faveur des élections législatives des 22 et 29 avril 1928, après une interruption de 18 ans, qu'il put faire sa rentrée au Parlement, en se présentant cette fois dans la deuxième circonscription de Vienne. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.700 voix contre 6.743 à son plus proche concurrent. Dans sa déclaration de candidature, il mettait l'accent sur les problèmes paysans et défendait notamment les « terriens », les campagnes, la politique financière de Raymond Poincaré et la politique exté-

rieure d'Aristide Briand. Il réclamait également la réduction du nombre des députés et des sénateurs.

Inscrit au groupe de la gauche sociale et radicale, membre des Commissions de l'administration générale, départementale et communale, de l'enseignement et des Beaux-arts et de la législation civile et criminelle, il poursuivit son activité passée et déposa plusieurs propositions de loi, concernant l'élection des sénateurs (1929) et l'épargne publique (1930). Il présentait d'autre part de nouveaux rapports concernant les sinistres survenus dans son département et son essor agricole. En 1929, il développait une interpellation sur la mévente des blés et sur sur les mesures que le Gouvernement comptait prendre « pour sauvegarder la cause nationale de nos agriculteurs ». En 1930 et 1931, il demandait enfin à interpeller sur les mesures à prendre pour faciliter l'exportation des cerises françaises en Angleterre et sur « le désaccord public et persistant au sein du Cabinet au sujet des agriculteurs et des consommateurs ».

Battu de nouveau par l'ancien député radical-socialiste Claude Ollier en 1932, il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, en battant de justesse, au second tour de scrutin, par 8.008 voix contre 7.511, le candidat soutenu par le Front populaire. Il s'était prononcé alors contre la « politique néfaste et coupable de la précédente législature », contre « l'entrée massive des blés américains », contre les « tracasseries odieuses qui ôtent aux paysans français toute liberté ». Très opposé au Front populaire, il déclarait notamment dans sa profession de foi : « Il faut refaire le front de Stresa en ramenant à nos côtés notre sœur latine, l'Italie ». Il proclamait d'autre part : « Notre pacifisme est intégral et nous n'entendons pas que la France se batte, fût-ce pour sauver le régime soviétique ». Il réclamait enfin un usage plus fréquent du droit de dissolution de la Chambre et s'élevait violemment contre la « triste politique à la Stavisky ».

Au cours de cette dernière législature, il poursuivit sa campagne en faveur des agriculteurs et s'intéressa de très près aux problèmes juridiques. Inscrit au groupe de l'Alliance des républicains de gauche et des républicains indépendants, il fit une opposition marquée aux ministères socialistes de Léon Blum.

Elu vice-président de la Chambre le 10 janvier 1939, il conserva ce siège pendant un an.

S'il continua sous l'occupation à jouer un certain rôle dans son département, la position qu'il adopta à l'égard du Gouvernement de Vichy, auquel il accorda les pouvoirs constituants, le 10 juillet 1940, l'écarta définitivement des affaires publiques à la chute de « l'Etat français » et il se consacra uniquement à ses activités au barreau de Lyon, où il plaidait encore en 1960, à l'âge de 85 ans.

Il est officier de la Légion d'honneur.